Les étudiants étrangers dans les universités québécoises

Avis à la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

2310-0220

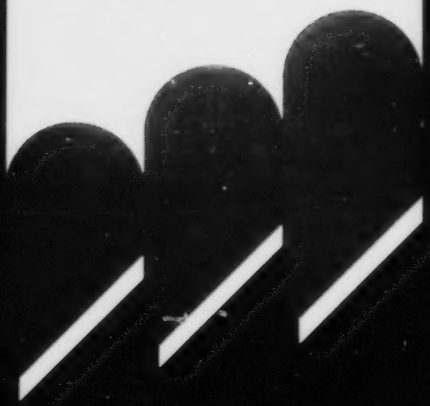

CONSEIL DES UNIVERSITÉS

Québec

93-01631/

Les étudiants étrangers dans les universités québécoises

Avis à la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

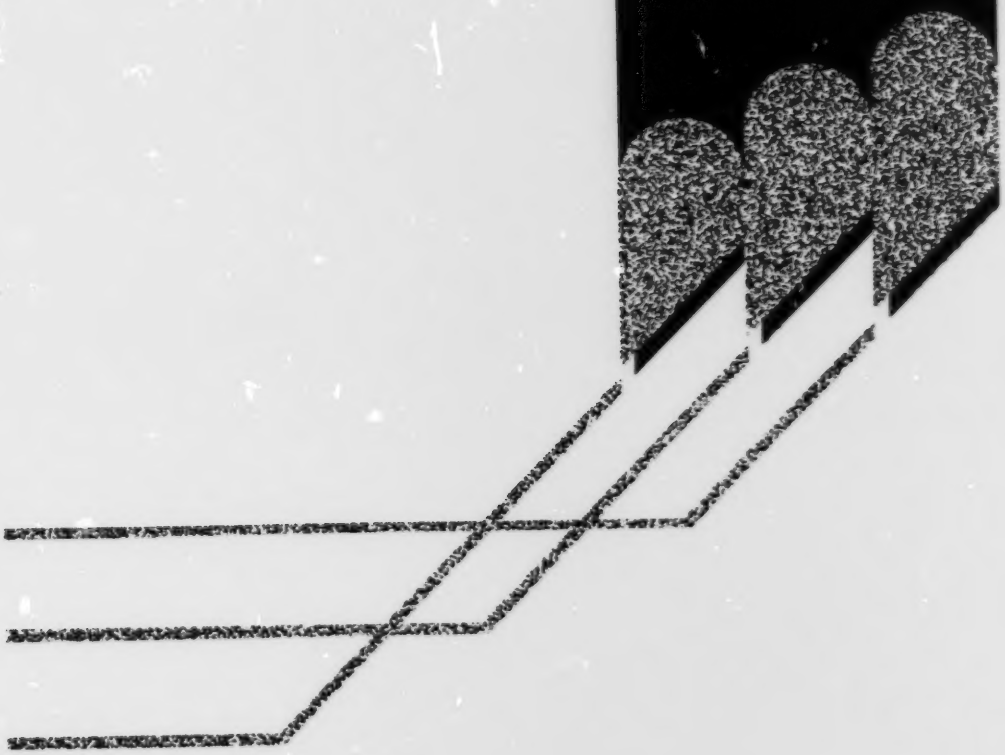

CONSEIL DES UNIVERSITÉS

Madame Sylvie Nadeau et monsieur Francesco Arena ont réalisé les travaux de recherche nécessaires à la préparation du présent avis.

La rédaction a été assurée par monsieur Francesco Arena.

L'édition électronique du texte a été faite par madame France Tremblay.

La Commission du développement et du financement universitaires, ainsi que la Commission de la recherche universitaire, dont on trouvera la liste des membres à la fin du document, ont contribué à l'élaboration de l'avis.

Les étudiants étrangers dans les universités québécoises - Avis à la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science (Avis 92.2)

Adopté lors de la 220e séance du Conseil des universités,
le 24 septembre 1992

CONSEIL DES UNIVERSITÉS
2700, boul. Laurier
Édifice Frontenac, 8e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 2L8

Téléphone: (418) 646-5821
Télécopieur: (418) 643-0932

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Dépôt légal: troisième trimestre 1992
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISSN: 0709-3985
ISBN: 2-550-26668-4

RÉSUMÉ

Le présent avis propose les éléments d'une politique d'accueil des étudiants étrangers dans les universités québécoises en vue de renforcer les études avancées et la recherche et rehausser la contribution du Québec à la coopération scientifique et technique internationale.

L'essor des universités québécoises doit beaucoup à l'ouverture des autres sociétés industrialisées. Un nombre croissant d'étudiants québécois, plus de 5 000 en 1990, vont parfaire leur formation dans les meilleures universités américaines et européennes. Environ 42% des professeurs d'université détiennent leur plus haut diplôme d'une université de l'étranger; plus de 61% sont d'origine non canadienne dans les établissements anglophones et près de 27% dans les établissements francophones. Plus du quart des articles des années 80 (30% en 1990) en sciences biomédicales, en sciences naturelles et en génie furent publiés en collaboration avec des chercheurs de l'étranger, notamment des États-Unis et de la France et, plus modestement, du Royaume-Uni, de l'Allemagne et de l'Italie. Ces pays sont aussi les principaux partenaires économiques du Québec et les lieux de destination privilégiés des étudiants québécois.

Les universités québécoises s'inscrivent ainsi dans le mouvement d'internationalisation qui pousse les établissements de haut savoir des pays industrialisés à s'ouvrir sur le monde, à créer des infrastructures communes et à rechercher des collaborations scientifiques et académiques, afin de soutenir la compétition à l'échelle mondiale et accompagner l'intégration croissante des économies. Pour le Québec, la capacité de s'intégrer aux réseaux internationaux et d'attirer des étudiants étrangers est essentielle au dynamisme des études avancées et de la recherche dans un nombre appréciable de domaines scientifiques et techniques. Le rôle des étudiants étrangers est ainsi devenu un enjeu important à cette étape de l'évolution des universités québécoises.

Dans ce contexte, le Conseil s'est proposé, à la suite de la décision du gouvernement de hausser de 20% les droits de scolarité majorés, d'examiner en détail la présence des étudiants étrangers aux études supérieures et d'évaluer l'opportunité des principales mesures d'accueil en vigueur.

Le Québec accueille un nombre grandissant d'étudiants étrangers, comparable en proportion à celui des sociétés industrialisées de même taille. Deux universités figurent parmi les quelque quarante universités nord-américaines qui comptent au-delà de 2 000 étudiants étrangers. Après la régression du milieu des années 80, amplifiée par des politiques d'accueil restrictives, le nombre d'étudiants étrangers a recommencé à s'accroître, sous la rapide poussée des étudiants français aux premier et deuxième cycles et des étudiants des pays en développement au troisième cycle. À l'automne 1990, les étudiants étrangers étaient au nombre de 9 322, parmi lesquels 39% étaient des femmes. Environ 51% étaient inscrits au premier cycle, 31% au deuxième cycle et 18% au troisième cycle.

Au premier cycle, les étudiants étrangers représentaient 2,3% des effectifs et 2,4% des diplômés. Environ 2 300 inscrits (48%) provenaient des pays industrialisés, parmi lesquels 75% étaient originaires des États-Unis et de France, et le reste, d'Europe et du Japon. En contrepartie, quelque 2 500 Québécois étudiaient au premier cycle aux États-Unis et en Europe. La majorité (70%) des étudiants des pays industrialisés s'inscrivent dans les programmes de sciences humaines, d'art et de lettres, et un nombre croissant viennent dans le cadre d'ententes d'échange. Les étudiants des pays en développement séjournent ici afin d'acquérir une formation surtout professionnelle en sciences humaines, en arts, en lettres, en administration, en génie et en sciences appliquées.

Aux cycles supérieurs, les étudiants étrangers comptaient pour 9,6% des inscriptions et 12,3% des diplômés de deuxième cycle, ainsi que pour 23,4% des inscrits et 24,4% des diplômés de troisième cycle. Ces étudiants jouent un rôle important dans des domaines comme les mathématiques, l'informatique, les spécialités du génie et les ressources naturelles, surtout au doctorat où ils composent entre 40% et 50% des effectifs. Plus de 35% des 269 programmes de doctorat comptent 30% et plus d'étudiants étrangers et 13% d'entre eux dépassent les 50%. De 1988 à 1990, ces étudiants ont obtenu plus de 54% des doctorats en informatique et 51% des doctorats en génie.

Un nombre croissant de ces étudiants proviennent des pays en développement et cette tendance devrait se poursuivre, au Québec comme ailleurs. Ils composaient 72% des étudiants étrangers à la maîtrise et 79% au doctorat. Dans les programmes de doctorat de génie et de sciences appliquées, ils formaient 90% des étudiants étrangers et près de

45% des effectifs. Par contre, le contingent d'étudiants en provenance des pays industrialisés est plus modeste. Ils étaient 831 à la maîtrise et 356 au doctorat, pour près de moitié originaires de la France. Le solde des échanges du Québec avec ces pays est négatif, sauf avec la France. Par exemple, le Québec comptait 230 Américains aux cycles supérieurs, alors que les universités américaines accueillaient plus de 1 500 Québécois.

L'imposante présence des étudiants étrangers aux cycles supérieurs se reflète également en recherche, notamment dans les groupes financés par le programme des Actions structurantes du gouvernement du Québec, le Conseil de recherches médicales et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie.

La répartition des étudiants étrangers dans les universités québécoises est mieux équilibrée qu'au début des années 80. Des disparités persistent entre les universités francophones et anglophones au premier cycle (celles-ci accueillent 51% des étudiants étrangers et comptent 22% des effectifs), mais elles se sont presque résorbées aux cycles supérieurs. Au troisième cycle, la plupart des établissements en reçoivent un nombre proportionnel à leur importance en effectifs. Cet équilibre résulte des tendances mondiales et des politiques d'accueil du gouvernement, dont certaines ont particulièrement affecté les universités anglophones. Les deux réseaux demeurent certes cloisonnés, les universités anglophones puisant aux États-Unis et dans les pays d'Asie, et les universités francophones en France et en Afrique. Mais sous ce clivage, on note l'existence d'au moins cinq marchés et de filières préférentielles qui relient chaque établissement à trois ou quatre pays.

On constate, enfin, que près de 39% des nouveaux inscrits de premier cycle auront quitté l'établissement d'accueil avant un an et près de 54%, avant deux ans. Au deuxième cycle, 42% d'entre eux demeurent plus de deux ans et au troisième cycle, près de 63% restent au-delà de trois ans. Quelque 2% des étudiants munis d'un visa déposent chaque année une demande de résidence permanente, proportion qui peut atteindre 8% lorsque certains pays d'origine vivent une situation particulière. L'on ignore le nombre de demandes d'immigration soumises par d'anciens étudiants étrangers.

Les partenaires québécois en matière d'enseignement universitaire souhaitent, pour la plupart, une présence accrue des étudiants étrangers. Tout en accordant une grande importance à la coopération internationale et aux liens privilégiés avec les pays de la

Francophonie, ils comptent aussi multiplier des relations avec les pôles d'innovation scientifique et technologique des pays industrialisés, cela dans le but de maintenir les études avancées et la recherche à un niveau compétitif sur la scène internationale. Ces mêmes objectifs sont devenus prioritaires dans la plupart des pays industrialisés qui se sont ainsi dotés, dans les années 80, de politiques incitatives et sélectives afin d'harmoniser les échanges d'étudiants avec les courants de collaboration scientifique et technique.

Au cours des années 80, le Québec a mis en oeuvre des mesures qui ont permis d'orienter le flux des étudiants étrangers selon ses priorités. Plusieurs de ces mesures se comparent favorablement avec ce qui existe ailleurs (exemptions des droits de scolarité majorés, emplois d'assistants d'enseignement et de recherche, règles souples d'entrée et de séjour, ententes interuniversitaires d'échange d'étudiants, reconnaissance des études et des diplômes), mais d'autres paraissent moins généreuses (droits majorés, bourses). Certaines mesures se sont avérées relativement efficaces pour réaliser les objectifs qui les inspiraient, notamment la recherche d'un équilibre entre les deux réseaux linguistiques, l'ouverture au premier cycle et le développement de la coopération internationale. Mais les efforts actuels ne paraissent pas à la hauteur des nouvelles attentes, ni proportionnés aux défis des années 90. Aussi, le Conseil propose-t-il les éléments d'une politique qui, tout en encourageant les initiatives d'échange et de coopération internationale au premier cycle, visent surtout à faire des échanges d'étudiants étrangers un instrument clé du développement des études avancées et de la recherche.

Le Conseil propose de fonder cette politique à l'égard des étudiants étrangers sur au moins les cinq principes suivants:

- *les étudiants étrangers contribuent à l'enrichissement des universités québécoises, à la vitalité des études avancées et à la compétitivité de la recherche;*

- *distinguer, sans les opposer, les objectifs d'ouverture au premier cycle des objectifs de développement des études avancées et de la recherche: les premiers obéissent à une logique d'enrichissement culturel et professionnel et les deuxièmes, à une dynamique de compétition ou de collaboration scientifique et technique;*

- *miser sur la qualité des étudiants étrangers, d'où qu'ils viennent;*

- *élargir les responsabilités de décision des universités aux cycles supérieurs, afin d'harmoniser l'accueil des étudiants étrangers avec le dynamisme et les besoins de chaque établissement universitaire;*

- *un esprit de concertation et de coordination doit présider à la planification des interventions des partenaires, afin de tirer profit de la synergie des intelligences et des efforts communs.*

Afin de rehausser la contribution des étudiants étrangers au développement des universités, notamment aux cycles avancés et en recherche, et celle du Québec à l'enrichissement des autres sociétés, le Conseil propose les objectifs suivants:

- *encourager la venue d'étudiants étrangers de deuxième et troisième cycles afin de consolider les études avancées et la recherche, activités essentielles pour répondre aux besoins de formation de haut niveau au Québec;*

- *stimuler les relations de réciprocité avec les pays industrialisés, notamment aux cycles supérieurs, afin de faciliter l'intégration des universités et des chercheurs québécois aux réseaux académiques et scientifiques internationaux;*

- *faciliter les échanges d'étudiants de premier cycle afin d'élargir les possibilités d'enrichissement mutuel entre sociétés;*

- *favoriser la coopération avec les pays en développement afin de soutenir le progrès de ces pays;*

- *diversifier la provenance des étudiants étrangers, en préservant les liens linguistiques et culturels du Québec, afin d'arrimer davantage les universités aux pôles d'innovation scientifique et technologique dans le monde.*

Pour atteindre ces objectifs, le Conseil recommande une stratégie d'intervention qui vise à renforcer la capacité d'attraction des universités, stimuler une recherche compétitive et faciliter la collaboration et la coopération internationales. La stratégie proposée par le Conseil tient dans douze recommandations qui se résument aux propositions suivantes:

- *éviter les hausses soudaines et importantes des droits de scolarité majorés exigés des étudiants étrangers;*

- *maintenir les droits de scolarité majorés à un niveau qui soit compétitif à l'échelle nord-américaine, surtout aux cycles supérieurs;*

- *augmenter les quotas d'exemption des universités, les fixer au prorata des effectifs aux cycles supérieurs et les accorder exclusivement aux étudiants étrangers de deuxième et troisième cycles;*

- *accorder des exemptions des droits majorés aux boursiers de trois programmes fédéraux: Bourses de la Francophonie, Bourses du Commonwealth et Bourses du Canada;*

- *augmenter le budget du nouveau programme de bourses d'excellence du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et en confier la gestion au Fonds FCAR.*

Le Conseil est persuadé que les éléments de politique qu'il propose permettront, avec les aménagements appropriés, de stimuler les initiatives des partenaires, concilier les objectifs et les capacités d'action de chacun, répondre aux besoins des étudiants étrangers et relever les défis auxquels seront confrontées les universités au cours de la présente décennie.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ i

LISTE DES TABLEAUX ix

INTRODUCTION 1

1. *LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DANS LE MONDE* 5
   - 1.1 Les flux internationaux d'étudiants 5
   - 1.2 Positions des pays d'accueil 10

2. *LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS AU QUÉBEC* 25
   - 2.1 Les étudiants étrangers au Canada 25
   - 2.2 Évolution de 1982 à 1990 30
   - 2.3 Les réseaux francophone et anglophone 34
   - 2.4 Les réseaux d'origine 36
   - 2.5 La répartition dans les universités 40
   - 2.6 Les domaines d'études 45
   - 2.7 La participation à la recherche 51
   - 2.8 La durée du séjour 56

3. *POSITIONS DES INTERVENANTS* 63
   - 3.1 L'Ontario et la Colombie-Britannique 63
   - 3.2 Le gouvernement du Québec 65
   - 3.3 Le gouvernement fédéral 71
   - 3.4 Les universités 74
   - 3.5 Les étudiants étrangers 80

4. *LES INSTRUMENTS D'INTERVENTION* 85
   - 4.1 Les règles d'entrée et de séjour 85
   - 4.2 Les droits de scolarité majorés 91
   - 4.3 Les exemptions des droits majorés 102
   - 4.4 Bourses d'études et autres formes de soutien 110

5. *ÉLÉMENTS D'UNE POLITIQUE* 115
5.1 Une vision prospective 115
5.2 Les principes 124
5.3 Les objectifs 129
5.4 Une stratégie d'intervention 135

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 153

ANNEXES 157

A: Étudiants étrangers au Canada par pays d'origine et par province, 1990-1991
B: Étudiants étrangers aux États-Unis par établissement et par secteur, 1990-1991
C: Étudiants étrangers au Québec par pays d'origine et par établissement, automne 1990
D: Diplômés étrangers au Québec par établissement et par secteur, automne 1990
E: Étudiants étrangers au Québec par pays d'origine et par secteur, automne 1990
F: Liste des programmes de doctorat comptant 30% et plus d'étudiants étrangers au Québec, automne 1990
G: Étudiants étrangers aux États-Unis en sciences et en génie (maîtrise et doctorat confondus), 1989
H: Dispositions du Québec relatives aux droits de scolarité majorés, 1991-1992
I: Dispositions des provinces canadiennes relatives aux droits de scolarité majorés, 1991-1992
J: Étudiants étrangers exemptés et non exemptés par pays d'origine, automne 1990

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Régions d'accueil et régions d'origine des étudiants internationaux de niveau postsecondaire, 1989 7

Tableau 2: Principaux pays d'accueil et d'origine des étudiants internationaux de niveau postsecondaire, 1989 9

Tableau 3: Répartition des étudiants étrangers dans les universités canadiennes par province, 1990 26

Tableau 4: Proportion d'étudiants étrangers dans les universités canadiennes par province, 1990 27

Tableau 5: Répartition des étudiants étrangers dans les vingt premières universités canadiennes, 1990 29

Tableau 6: Répartition des étudiants étrangers au Québec selon la région d'origine et les établissements d'accueil, automne 1990 35

Tableau 7: Répartition des étudiants étrangers au Québec selon les établissements universitaires, automne 1990 41

Tableau 8: Proportion d'étudiants étrangers au Québec selon les établissements universitaires, automne 1990 42

Tableau 9: Évolution du nombre d'étudiants étrangers au Québec selon les établissements, 1982 à 1990 44

Tableau 10: Répartition des étudiants étrangers au Québec selon les secteurs disciplinaires, automne 1990 46

Tableau 11: Proportion d'étudiants étrangers au Québec selon les secteurs disciplinaires, automne 1990 47

Tableau 12: Programmes de doctorat comportant 30% et plus d'étudiants étrangers, automne 1990 49

Tableau 13: Programmes de doctorat comportant 50% et moins d'étudiants québécois, automne 1990 50

Tableau 14: Représentation des étudiants étrangers dans les universités canadiennes par grand secteur (2e et 3e cycles), 1990-1991 51

Tableau 15: Subventions du CRSNG consacrées aux étudiants des cycles supérieurs dans les universités québécoises, 1990-1991 53

Tableau 16: Étudiants des cycles supérieurs et stagiaires postdoctoraux dirigés par les chercheurs financés par le CRM, 1987 54

Tableau 17: Durée moyenne des études de la cohorte d'étudiants étrangers nouvellement inscrits à l'automne 1987 58

Tableau 18: Demandes de résidence permanente d'étudiants étrangers munis d'un permis de séjour pour études 60

Tableau 19: Évolution des droits de scolarité majorés au Québec 91

Tableau 20: Droits de scolarité dans les universités canadiennes par province, valeurs extrêmes pour deux trimestres en 1991-1992 92

Tableau 21: Droits de scolarité dans vingt universités canadiennes en arts, sciences et administration, valeurs extrêmes pour deux trimestres en 1991-1992 93

Tableau 22: Estimés des coûts de formation d'un étudiant (en équivalence temps complet) par secteur de financement et droits majorés, 1990-1991 100

Tableau 23: Subvention de fonctionnement par étudiant additionnel accordée par le gouvernement et droits majorés, 1990-1991 101

Tableau 24: Répartition des étudiants étrangers exemptés selon les clauses d'exemption, automne 1990 104

Tableau 25: Répartition des étudiants étrangers exemptés par établissement et par cycle d'études, automne 1990 106

Tableau 26: Dispenses accordées aux étudiants étrangers provenant des pays signataires d'une entente d'exemption, automne 1990 108

INTRODUCTION

Le mouvement d'internationalisation qui entraîne les systèmes d'études supérieures des pays industrialisés pousse les universités québécoises à s'ouvrir sur le monde, à rechercher des collaborations et à multiplier les échanges scientifiques et académiques, afin d'affronter la compétition internationale et relever les défis de la globalisation croissante des économies et des marchés. La capacité de s'intégrer aux réseaux internationaux et d'attirer des étudiants étrangers est ainsi devenue, pour le Québec, un facteur clé du dynamisme des études avancées et de la recherche dans un nombre appréciable de domaines scientifiques et techniques. Le rôle et la contribution des étudiants étrangers constituent, désormais, des enjeux importants à cette étape de l'évolution des universités québécoises.

Le gouvernement du Québec décréta, pour 1991-1992, une hausse de 20% qui porta les droits de scolarité majorés à environ 3 480 $ par trimestre pour les étudiants étrangers inscrits à temps complet. En décembre 1991, le Conseil des ministres autorisait une indexation de 6% des droits réguliers des étudiants canadiens pour les relever à plus de 657 $ par trimestre à compter de l'automne 1992. En sus de ces droits, les étudiants étrangers assujettis au régime des droits majorés doivent débourser un montant forfaitaire de 193 $ du crédit jusqu'à concurrence de 2 894 $ par trimestre.

Les droits de scolarité majorés au Québec ont atteint un niveau des plus élevés au Canada et se comparent à ceux exigés dans les établissements publics américains. Cela n'est pas sans avoir des répercussions sur la force compétitive et le pouvoir d'attraction des universités québécoises, au vu de leur position singulière en Amérique du Nord. Aussi, suscite-t-elle une certaine préoccupation dans le milieu universitaire. Pour sa part, le Conseil des universités, sans minimiser les impératifs d'ordre financier de la décision gouvernementale, s'interrogeait, dans son dernier avis sur le financement des universités, sur l'opportunité d'une augmentation aussi importante et brusque, ainsi que sur ses conséquences éventuelles sur le développement des études supérieures et de la recherche.[1]

---

1. Conseil des universités, *Le financement des universités en 1991-1992*, Avis 90.12, juin 1991.

Les étudiants étrangers représentent 3,8% des inscriptions dans les universités québécoises.[2] Ce groupe peut paraître un phénomène de dimension modeste, donnant à penser que toute politique les concernant affecterait sans doute leur sort individuel, mais aurait des répercussions négligeables sur les activités universitaires. De même, toute politique active en vue de les attirer ne jouerait qu'à la marge, même sur le plan financier. Dans ces conditions, l'on serait justifié de n'accorder qu'une attention passagère à la question des étudiants étrangers, pour consacrer les efforts aux sérieux problèmes auxquels sont confrontées les universités.

Ce point de vue ne dénature pas outre mesure la situation au premier cycle où les étudiants étrangers comptent en moyenne pour 2,3% des inscrits et 2,4% des diplômés, et démontrent des profils de formation peu différents de ceux de leurs collègues québécois. Mais la réalité est tout autre aux cycles supérieurs. Les étudiants québécois y sont beaucoup moins nombreux et les étudiants étrangers y représentent une proportion élevée et croissante: 9,6% des inscrits et 12,3% des diplômés à la maîtrise, et 23,4% des étudiants et 24,4% des titulaires de doctorat en 1990. Comme ils se concentrent dans des disciplines en sciences naturelles et en génie, ils forment un contingent significatif dans un nombre appréciable de programmes de doctorat et en recherche.

Un tel niveau de participation ne peut manquer de susciter des interrogations qui touchent à la mission même des universités. Quel rôle ces étudiants jouent-ils dans le développement de certains programmes de doctorat, compte tenu de l'intérêt actuel des étudiants québécois? Quelle place occupent-ils en recherche? Qu'en est-il de la capacité des universités de répondre aux besoins en main-d'oeuvre de haut niveau quand bon nombre de diplômés sont tenus de regagner leur pays d'origine? En quoi la présence de ces étudiants contribue-t-elle à l'insertion des universités dans les réseaux d'échange et de collaboration internationaux?

En raison de l'importance des enjeux dans un contexte de mondialisation des marchés et d'internationalisation croissante des établissements de haut savoir, le Conseil a proposé d'approfondir la question des étudiants étrangers sous l'angle du

2. Les 245 488 inscrits à l'automne 1990 se partageaient comme suit: 88,2 % Québécois, 3,3 % résidents permanents, 4,7 % étudiants du reste du Canada et 3,8% de l'étranger.

développement de l'enseignement supérieur et de la recherche et d'examiner, à cet effet, l'opportunité des politiques et mesures d'intervention en vigueur. La proposition reçut l'assentiment de la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science lors de la rencontre avec les membres du Conseil en septembre 1991.

Le présent avis constitue la première analyse sur la participation des étudiants étrangers réalisée par le Conseil. Le Conseil ne nourrit pas l'ambition de soulever toutes les questions qui mériteraient de l'être, ni de formuler des réponses définitives. Il signale plutôt certaines questions qui lui paraissent importantes dans le présent contexte. Le premier chapitre fait un tour d'horizon des flux internationaux d'étudiants étrangers et des politiques d'accueil des principaux pays industrialisés au cours de la dernière décennie. Ce tableau permet d'éclairer la position particulière du Québec sur l'échiquier international des échanges d'étudiants.

Le deuxième chapitre examine en détail le niveau de participation des étudiants étrangers dans les universités québécoises et signale les programmes et les activités où ils occupent une place significative. L'analyse précise le portrait général que d'autres observateurs ont pu brosser et corrige des perceptions qui ont cours.

Le troisième chapitre résume les positions et les objectifs du gouvernement du Québec, du gouvernement fédéral, des universités et des étudiants étrangers, tandis que le quatrième chapitre examine les principales mesures d'intervention qui influencent la venue des étudiants étrangers au Québec: règles d'entrée et de séjour, droits de scolarité majorés, exemptions des droits majorés, bourses d'études et autres formes de soutien financier. Le Conseil y observe que les objectifs des intervenants tiennent compte des défis qui résultent de la multiplication des échanges et des collaborations internationales. Mais il y constate, en même temps, que les mesures en vigueur ne semblent pas à la hauteur des attentes. Les universités québécoises ne jouissent pas, pour le moment, de la force d'attraction qui les placerait dans une position favorable vis-à-vis de leurs concurrents naturels, les universités nord-américaines et les universités francophones d'Europe.

Le cinquième chapitre, enfin, propose les éléments d'une politique à l'égard des étudiants étrangers. Le Conseil y soutient que la question des étudiants étrangers doit

désormais s'inscrire dans une vision prospective de consolidation des universités et de compétition à l'échelle mondiale. Les universités sont tenues d'attirer les meilleures compétences et de s'ouvrir davantage aux collaborations internationales, si elles veulent demeurer compétitives en recherche et dans la formation de haut niveau. Le Conseil y propose, ainsi, des principes et des objectifs qui visent à rehausser la contribution des étudiants étrangers au développement des universités et celle du Québec à l'enrichissement des autres sociétés.

Pour atteindre les objectifs proposés, le Conseil recommande une stratégie d'intervention pour renforcer la capacité des universités d'attirer des étudiants de haut niveau, stimuler une recherche compétitive et faciliter la collaboration et la coopération internationales. La stratégie proposée appelle la bonification des mesures en vigueur, l'élargissement des responsabilités des universités et la concertation des partenaires, en tenant compte des contraintes des intervenants.

La conclusion réitère la position et les recommandations du Conseil.

1. LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DANS LE MONDE

La mobilité internationale des étudiants a des racines très anciennes. Plusieurs universités européennes doivent leur naissance, au Moyen Âge, à ces petits groupes d'étudiants et d'érudits marchant d'un pays à l'autre. Certaines, comme l'université de Bologne, allaient même jusqu'à refuser d'admettre les étudiants et les enseignants d'origine «locale». Mais de nos jours, le mouvement des étudiants étrangers procède d'une tout autre dynamique.

En 1989, l'Unesco dénombrait, à partir des données fournies par une centaine de pays, près de 1,2 million d'étudiants poursuivant des études postsecondaires (de «troisième niveau») dans un pays autre que le leur.[3] C'est là une infime fraction (2%) des 58,4 millions d'étudiants au postsecondaire recensés dans le monde. Réunissant moins de 100 000 inscrits au début des années 50, le flux mondial des étudiants étrangers a grossi de façon soutenue, d'abord lentement dans les années 60, puis très rapidement dans les années 70, pour ralentir et même stagner au milieu des années 80. Depuis quatre ou cinq ans, il semble reprendre de la vigueur, bien qu'il pourrait ralentir à nouveau si la présente conjoncture économique devait se généraliser et perdurer.

1.1 Les flux internationaux d'étudiants

Il est certes difficile de déceler un ordre d'ensemble dans le flux incessant des étudiants étrangers dans le monde. Celui-ci varie selon les particularités des pays d'origine, l'attrait des systèmes d'enseignement des pays d'accueil, les affinités linguistiques, culturelles, historiques et économiques entre pays, la proximité géographique, ainsi que les politiques d'incitation et d'accueil des uns et des autres. Malgré tout, et avec les réserves qui conviennent, on peut discerner deux grands courants.

---

3. L'Unesco désigne comme étudiant étranger *«une personne inscrite dans un établissement d'enseignement supérieur d'un pays ou d'un territoire où elle n'a pas son domicile permanent»*. Le présent avis range dans cette catégorie les détenteurs d'un permis de séjour pour études, les travailleurs temporaires, les réfugiés, les diplomates et les «dépendants», donnant au terme un sens plus large que celui de «détenteur d'un visa d'étudiant» en usage dans les universités.

Le courant dominant et pratiquement à sens unique est celui qui pousse les étudiants des pays en développement vers les pays industrialisés et qui réunit environ 75% des étudiants étrangers dans le monde et 65% de ceux qui viennent se former au Québec. Certes, une fraction de ces étudiants séjournent à l'étranger pour des raisons d'enrichissement personnel ou culturel, mais la plupart vont y acquérir ou parachever une formation absente ou insuffisante dans leur région d'origine dans l'espoir de contribuer, une fois de retour, à bâtir les infrastructures, les entreprises et les institutions de leur pays. Les domaines de formation les plus en demande sont l'administration, l'éducation, le génie, les sciences physiques, les mathématiques, l'informatique et les sciences de la santé. À mesure que les pays d'origine progressent, leurs besoins aussi se diversifient et se tournent vers des formations de deuxième et troisième cycles. Cette dynamique est particulièrement à l'oeuvre dans les pays nouvellement industrialisés de l'Asie du Sud-Est (Corée du Sud, Hong Kong, Singapour, Taïwan, etc.) qui sont la source de près de 17% des étudiants étrangers dans le monde. Ces transferts à sens unique d'étudiants peuvent, cependant, être contrebalancés par des «échanges» sur d'autres plans, l'un des plus significatifs étant le solde migratoire des cerveaux.

Ce vaste courant se subdivise en deux grands marchés continentaux, qui eux-mêmes se multiplient en sous-marchés régionaux. L'un est constitué du flux des étudiants d'Asie, d'Amérique latine et des pays anglophones vers les États-Unis et le Canada. L'autre est le flux d'étudiants des pays en développement vers l'Europe occidentale, en particulier vers les pôles régionaux que sont la France pour les pays de la Francophonie, le Royaume-Uni pour les pays du Commonwealth et l'Allemagne pour certains pays du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud-Est. On note également l'existence de réseaux limitrophes comme celui en pleine mutation des pays antérieurement socialistes, le marché régional des pays du Moyen-Orient, fortement ébranlé depuis une décennie, et celui en expansion de la ceinture ouest du Pacifique centré sur l'Australie et un Japon qui aspire à devenir leur pôle d'attraction.

Le deuxième grand mouvement est constitué des échanges entre pays industrialisés d'Amérique du Nord (États-Unis et Canada) et d'Europe occidentale, au sein de laquelle s'intensifie le sous-marché de la Communauté européenne qui étend

rapidement ses ramifications aux pays de l'Europe de l'Est.[4] Ce deuxième courant est à double sens, avec un rapport d'ensemble entre entrées et sorties en équilibre, bien que variable d'un pays à l'autre. Près de 88% des 240 000 étudiants étrangers originaires de ces pays circulent dans ces deux régions. Plus de 55% des échanges se font entre pays européens et 30% entre les États-Unis, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et le Canada. Ces cinq pays accueillent environ 67% de leurs étudiants respectifs qui vont à l'étranger. Les étudiants de premier cycle y sont aussi nombreux que ceux des cycles avancés. La plupart des étudiants occidentaux ne s'expatrient pas faute de formation dans leurs pays d'origine, mais plutôt pour des raisons d'enrichissement personnel ou culturel. Leurs besoins sont ainsi plus variés à tous les cycles, allant de l'administration aux études scientifiques et technologiques, en passant par les langues, les arts et les lettres.

Tableau 1: Régions d'accueil et régions d'origine des étudiants internationaux de niveau postsecondaire, 1989 *

Région	Région d'accueil (1)		Région d'origine (2)	
	N	%	N	%
Amérique du Nord	418 994	35,2	42 90	3,9
Amérique centrale et du Sud	17 815	1,5	86 412	8,0
Europe occidentale	459 069	38,6	198 902	18,3
URSS et Europe de l'Est	106 119	8,9	31 977	2,9
Moyen-Orient/Afrique du Nord	94 809	8,0	239 831	22,1
Afrique subsaharienne	9 178	0,8	127 834	11,8
Asie du Sud-Est (3)	35 371	3,0	183 177	16,9
Asie autre	18 651	1,6	143 959	13,3
Océanie	29 515	2,5	8 391	0,8
Non spécifié	--	--	23 405	2,2
Total	**1 189 521**	**100,0**	**1 085 878**	**100,0**

* Données de 1985, 1987 et 1988 dans certains cas.
(1) 91 pays d'accueil.
(2) 161 pays d'origine dans 50 pays d'accueil.
(3) Corée du Sud, Hong Kong, Indonésie, Japon, Malaisie, Singapour et Taïwan.
Sources: Unesco, *Annuaire statistique 1991*, tableaux 3.14 et 3.15 et Institute of International Education, *Open Doors 1990-91*, New York, 1991.

4. Le solde du Japon avec l'Europe occidentale et les États-Unis est nettement négatif: 1 600 entrées en 1989 (7% des entrées au Japon) contre 30 600 sorties (92% des sorties).

Le tableau 1 tente de cerner la subdivision géographique de ces marchés en regroupant en neuf régions les échanges d'étudiants de niveau postsecondaire dans le monde. Plus de 82% des étudiants étrangers viennent d'Europe occidentale, du Moyen-Orient, d'Afrique et d'Asie. Deux pôles d'importance presque égale en accueillent près de 74%: celui en expansion de l'Europe occidentale et celui de l'Amérique du Nord constitué, pour l'essentiel, des États-Unis.

Le tableau 2 identifie les vingt-cinq premiers pays d'origine et d'accueil des étudiants étrangers dans le monde. Avec 34% des inscrits, les États-Unis s'y détachent comme le principal pôle d'attraction. Le Canada y figure au 6e rang pour les entrées et au 16e rang pour les sorties, avec un rapport entrées/sorties de 1,6. De manière générale, les étudiants étrangers représentent une fraction modeste des inscrits dans les établissements postsecondaires des pays d'accueil, soit entre 2% et 5%, à l'exception de quelques pays à faible population comme l'Autriche, la Belgique et la Suisse. La France et l'Allemagne comptent au nombre des étudiants étrangers plus de 25% de résidents permanents. Le Japon fait figure d'exception, mais il devrait assez rapidement rejoindre les autres pays industrialisés. Il accueillait déjà plus de 40 000 étudiants étrangers en 1990 et il se promet d'en recevoir 100 000 d'ici la fin du siècle, soit environ 3% de sa population étudiante de niveau postsecondaire. Avec 4% d'inscrits d'origine étrangère, le Canada, le Québec et l'Ontario se situent dans la moyenne des sociétés industrialisées.

Plusieurs pays en développement envoient une forte proportion de leurs étudiants à l'étranger, par exemple le Maroc, l'Iran, la Grèce, la Malaisie, la Jordanie, Hong Kong, le Liban, le Soudan et la Tunisie. Les États-Unis se démarquent par le faible nombre d'étudiants séjournant à l'étranger (l'Unesco sous-estime ce nombre), alors qu'ils comptent près de 24% des étudiants de niveau postsecondaire dans le monde. Mais la situation évolue rapidement, dans les pays d'origine comme dans les pays d'accueil.

Tableau 2: Principaux pays d'accueil et d'origine des étudiants internationaux de niveau postsecondaire, 1989 *

Pays d'accueil	N	%	%ÉÉ(1)	Pays d'origine	N	%	%ÉÉ(2)
États-Unis	386 850	33,8	2,8	Chine (5)	46 235	4,0	2,1
France (3)	143 640	12,6	9,0	Maroc	34 437	3,0	14,4
Allemagne (3)	91 926	8,0	6,1	Taïwan (5)	33 944	3,0	n.d.
URSS	74 737	6,5	1,4	Japon	32 609	2,9	1,2
Royaume-Uni	63 223	5,5	5,7	Iran	32 140	2,8	10,2
Canada	32 144	2,8	3,9	Grèce	31 080	2,7	16,4
Australie	25 447	2,2	5,8	Allemagne	30 728	2,7	2,0
Japon	23 816	2,1	0,9	Corée du Sud	30 601	2,7	1,9
Belgique	22 555	2,0	8,9	Malaisie	29 528	2,6	27,3
Suisse	20 914	1,8	15,8	Inde	29 498	2,6	0,6
Italie	20 199	1,8	1,5	Italie	23 198	2,0	1,7
Arabie Saoudite	17 971	1,6	14,5	Jordanie	22 651	2,0	34,3
Autriche	17 306	1,5	8,7	États-Unis	22 356	2,0	0,2
Espagne	13 839	1,2	1,3	Hong Kong	20 699	1,8	22,7
Ex- R.D.A.	13 343	1,2	3,0	Turquie	19 794	1,7	2,9
Syrie	12 309	1,1	6,0	Canada	19 734	1,7	2,4
Inde	11 759	1,0	0,3	France	18 692	1,6	1,2
Égypte	11 151	1,0	1,5	Liban	17 496	1,5	24,8
Vatican	11 000	1,0	100,0	Algérie	16 592	1,5	9,2
Suède	10 650	0,9	5,8	Royaume-Uni	15 951	1,4	1,4
Pays-Bas	9 224	0,8	2,2	Indonésie	15 917	1,4	1,5
Turquie	7 904	0,7	1,2	Syrie	13 281	1,2	6,5
Danemark	6 609	0,6	5,2	Espagne	13 085	1,1	1,3
Roumanie	6 503	0,6	4,0	Soudan	12 682	1,1	21,1
Yougoslavie	5 883	0,5	1,7	Tunisie	10 875	1,0	17,4
Autres	24 976	2,2	-	Autres	492 075	43,1	-
Total (4)	**1 085 878**	**95,0**	**-**	**Total (4)**	**1 085 878**	**95,0**	**-**
Tous les pays (5)	**1 143 000**	**100,0**	**2,0**	**Tous les pays (5)**	**1 143 000**	**100,0**	**2,0**

* Données de 1985, 1987 ou 1988 dans certains cas.
(1) Étudiants étrangers par 100 inscriptions.
(2) Étudiants partis à l'étranger en proportion des étudiants nationaux.
(3) Y compris les résidents permanents.
(4) 161 pays d'origine dans 50 pays d'accueil.
(5) Estimés.
Sources: Unesco, *Annuaire statistique 1991*, tableaux 3.15 et 3.11, et Institute of International Education, *Open Doors 1990-91*, New York, 1991.

1.2 Positions des pays d'accueil

Jusqu'aux années 70, le flux des étudiants étrangers, relativement modeste à l'époque (ils étaient plus de 300 000), suscitait peu d'attention dans les pays industrialisés. Les systèmes d'enseignement supérieur de ces pays se développaient rapidement, nourris par l'accroissement des clientèles nationales et les ressources consenties par les gouvernements. L'éducation était conçue comme un puissant mécanisme de progrès économique et de mobilité sociale, non seulement pour les pays riches, mais également pour les pays moins nantis. La formation des étudiants étrangers y figurait ainsi au nombre des obligations envers les pays en développement. Mais au milieu des années 70, la vague de croissance des clientèles nationales commença à s'épuiser et les ressources financières à se faire plus rares, tandis que le flux des étudiants étrangers se mit à grossir à un rythme sans précédent (8 % par année). Alors que la clientèle étudiante croissait de 56% dans les pays industrialisés entre 1970 et 1988, elle triplait dans les pays en développement, voire sextuplait en Asie du Sud-Est et en Afrique subsaharienne.[5]

La réaction première des États industrialisés fut de contenir l'afflux des étudiants du Tiers-Monde par des actions restrictives qui, combinées à la récession mondiale de 1981-1982 et aux bouleversements de certains pays en développement, firent stagner sinon chuter les inscriptions jusqu'au milieu des années 80. Mais au vu de leurs visées internationales et de l'apport qu'ils pouvaient espérer des étudiants étrangers, les pays d'accueil révisèrent leurs approches. Ce vaste exercice s'est soldé par un changement radical de perspective, plus conforme aux nouveaux besoins des pays industrialisés. Désormais, la formation des étudiants étrangers ne sera plus seulement un devoir à accomplir, mais une occasion à saisir. La coopération internationale continue, certes, d'occuper un place importante, mais deux nouvelles tendances s'y dessinent: l'une y voit une source de bénéfices économiques à court ou à long terme et l'autre, la possibilité de consolider les études avancées et de s'insérer dans les réseaux

5. Le nombre d'étudiants de niveau postsecondaire dans les pays développés est passé de 20,9 millions en 1970 à 29,4 millions en 1980, puis à 32,6 millions en 1988; dans les pays en développement, il a augmenté de 7,3 millions à 18,1 millions, puis à 25,7 millions. Voir: Unesco, *Rapport mondial sur l'éducation 1991*, Paris.

scientifiques internationaux. Les principaux pays d'accueil se sont ainsi dotés de politiques d'incitation et de sélection pour répondre à ces nouvelles attentes.[6]

▸ *Le Royaume-Uni*

Les préoccupations d'ordre économique se sont surtout imposées dans les pays anglo-saxons. C'est dans ces pays que l'on est passé le plus rapidement d'une conception qui tient l'éducation pour un investissement collectif à une conception qui en fait un instrument de réussite personnelle. Aussi, l'idée que les coûts de formation doivent de plus en plus être assumés par les bénéficiaires directs plutôt que par l'ensemble de la société y est-elle devenue dominante. Sur le plan international, cela signifie l'instauration de droits différentiels et l'érosion du rôle de l'éducation comme aide au développement.

Le Royaume-Uni, par exemple, a pris des mesures financières afin d'alléger le fardeau budgétaire de l'État et contrôler le flux des étudiants du Tiers-Monde. Alors qu'auparavant les étudiants étrangers jouissaient presque du même statut que celui des étudiants nationaux (ils payaient de faibles droits différentiels), ils furent soumis au barème des «pleins coûts» à compter de 1980, à l'exception des ressortissants des États de la Communauté européenne. Du jour au lendemain, les étudiants d'outre-mer étaient tenus de payer six à quinze fois plus que leurs collègues européens. Cette décision fit économiser à l'État 110 à 130 millions de livres par année, soit 237 à 280 millions $ canadiens,[7] mais suscita en même temps de vives réactions et le «détournement» des étudiants du Sud-Est asiatique vers les autres pays anglophones, ce qui fit chuter les inscriptions de 88 000 à 55 600 entre 1979 et 1983.

En 1983, le gouvernement britannique apporta des correctifs sous la forme d'un programme en trois points pour les étudiants d'outre-mer: 1) exemption des droits de

---

6. Voir en particulier: Alice Chandler, *Obligation or Opportunity: Foreign Student Policy in Six Major Receiving Countries*, Institute of International Education, New York, 1989. A. Wagner et K. Schnitzer (éds), *Higher Education and the Flow of Foreign Students*, numéro spécial de *Higher Education*, vol. 21, avril 1991. M. Wasserman, «Financing Student Flow: The Effects of Recent Policy Trends», *Economics of Education Review*, vol. 2, p. 195-204, 1987.

7. Les devises étrangères sont converties aux taux de parité du pouvoir d'achat (PPA); en 1990, 1 $ canadien valait: 0,46 livre; 1,59 mark; 0,76 $ US; 5,03 FF; 149,62 yens; 1,06 $ australien et 1,22 $ néo-zélandais. OCDE, *En chiffres: statistiques sur les pays membres 1992*, p. 22-23.

scolarité différentiels pour la plupart des étudiants de premier cycle de Hong Kong, Malaisie et Chypre; 2) expansion des ententes de coopération technique; 3) injection de 46 millions £ (99 millions $ C) sur trois ans dans un programme de bourses du Foreign Office accordées à des fins d'ententes inter-étatiques. Les bonifications subséquentes du programme (multiplication des ententes, bourses additionnelles, etc.) ont porté l'aide financière britannique à plus de 110 millions £ (237 millions $ C) pour toucher plus du tiers des étudiants étrangers. En 1990, l'aide publique au développement totalisait 1,6 milliard de livres (3,46 milliards $ C) tandis que les dépenses des étudiants étrangers et de leurs proches sur le sol britannique furent estimées à plus d'un demi-milliard de livres.

Libres de hausser et de retenir les bénéfices des droits de scolarité et fortes de leur prestige international, les universités britanniques se sont lancées dans des campagnes de recrutement à l'étranger. En 1985, les droits différentiels payés par les étudiants étrangers comptaient pour 5,5% des revenus des universités et allaient en augmentant. En 1990-1991, les droits de scolarité pour les étudiants étrangers atteignaient 4 560 £ (9 800 $ C) en arts, 6 050 £ en sciences et génie et 11 150 £ en médecine. Les Britanniques, quant à eux, devaient théoriquement débourser 1 675 £, 2 500 £ et 4 500 £ respectivement. Mais la presque totalité d'entre eux jouissent d'allocations, prises à même les fonds des autorités locales, qui leur permettent de rembourser les droits de scolarité et de subvenir à leurs besoins.[8] À terme, le principe de «l'utilisateur-payeur» devrait toucher aussi les étudiants britanniques et faire diminuer l'intérêt des universités pour les droits différentiels.

▸ *L'Australie*

L'Australie a suivi l'exemple britannique afin de tirer parti de sa force d'attraction régionale en Asie du Sud-Est d'où proviennent 80% de ses 25 000 étudiants étrangers (en 1989). Depuis 1973, ces étudiants pouvaient accéder gratuitement à l'université, à l'instar des étudiants nationaux, mais étaient contingentés à 10 000. En 1980, cette politique fut remplacée par une approche qui imposa: 1) des droits différentiels pour les étudiants d'outre-mer variant de 1 500 $ à 2 500 $ selon la discipline (1 415 $ à

8. M. Woodhall, «Sharing the Costs of Higher Education: An International Analysis», *Educational Record*, Automne 1991, p. 27-31.

2 358 $ C); 2) des quotas d'exemption pouvant atteindre 45% à 100% de la charge d'outre-mer pour les ressortissants des pays de la ceinture ouest du Pacifique; 3) l'obligation pour les étudiants étrangers de retourner dans leur pays d'origine pendant deux ans avant de soumettre une demande de résidence permanente, ce qui a fait baisser le taux d'immigration de 70 % à 10 %.

Mais cette approche ne convenait ni aux visées du gouvernement ni à celles des universités. Après deux commissions d'enquête et de longs débats, le gouvernement résolut d'appliquer une nouvelle politique à partir de 1990. Cette politique d'inspiration britannique prévoit: 1) des droits différentiels selon le système des «pleins coûts des études» pour tous les nouveaux étudiants étrangers; 2) des bourses, pour moitié accordées au mérite et pour moitié offertes à des étudiants démunis de 24 pays asiatiques; 3) la réduction d'un tiers des droits différentiels pour les étudiants étrangers de douzième année continuant à l'université; 4) 150 bourses pour les études avancées dans des secteurs prioritaires; 5) l'autorisation pour les étudiants étrangers de travailler jusqu'à 20 heures par semaine. Ces mesures ne tiennent pas compte de l'assistance en éducation de l'Australian International Development Assistance Bureau qui se chiffrait à 117 millions $ en 1987-1988 (environ 110 millions $ C).

La politique australienne contribue certes au développement de l'enseignement et de la recherche. Mais le gouvernement ne cache pas qu'elle vise surtout à alléger le fardeau budgétaire de l'État et à maximiser les retombées économiques de la présence des étudiants étrangers, comme le ferait l'industrie touristique. On prévoit ainsi percevoir au-delà de 300 millions $ (283 millions $ C) de revenus annuels à partir des droits de scolarité (tous niveaux confondus) et des dépenses des étudiants étrangers et de leurs proches. Les universités ont multiplié les initiatives de recrutement à l'étranger pour maximiser leurs revenus. Toutefois, les abus de plusieurs établissements privés, l'accroissement des formations de courte durée et la dépréciation de certains diplômes ont forcé les deux paliers de gouvernement (fédéral et États) à intervenir, notamment par des mesures de reconnaissance des établissements, afin de maintenir la qualité et la réputation du système d'enseignement supérieur australien. L'engorgement actuel des universités et la pénurie de places qui en résulte pourraient amener les autorités universitaires à restreindre l'accès aux étudiants étrangers.

La Nouvelle-Zélande a suivi l'exemple de son voisin australien en imposant aux étudiants étrangers des droits différentiels de 8 000 $ à 14 000 $ (6 550 $ à 11 460 $ C) à compter de 1990-1991.

▸ *Les États-Unis*

Au tournant des années 80, les États-Unis penchaient pour le contrôle de la vague croissante d'étudiants étrangers (ils prévoyaient en recevoir 1 million en 1990). Mais la conjoncture internationale et les importantes hausses des droits de scolarité des années 80 suffirent à ralentir la croissance de la clientèle étrangère de 12,5% en 1975-1980 à 1% en 1980-1985, la reprise ne s'amorçant que vers la fin de la décennie. La diversité des États-Unis fait que l'on y observe des positions affichant des visées économiques et des positions qui souscrivent à une perspective plus internationale. Plusieurs États et universités privées voient dans ces étudiants une source de revenus additionnels pour les établissements et pour les économies régionales: les dépenses de subsistance des étudiants étrangers ont été estimées à 3 milliards $ US en 1991 (3,9 milliards $ C). D'autres, notamment les grandes universités d'enseignement et de recherche, comptent y puiser des talents pour maintenir leur position à l'échelle mondiale. C'est la volonté, par exemple, d'universités comme Columbia, Harvard, Cornell, le MIT ou Stanford, qui accueillent un nombre élevé d'étudiants étrangers et qui déploient des efforts importants pour recruter ou attirer des étudiants de l'étranger.

En plus de l'assistance aux pays en développement (de 11,4 milliards $ US en 1990), des règlements de séjour et d'emploi, ainsi que des règles d'admission et de reconnaissance des études, l'approche américaine repose sur trois instruments majeurs: les droits différentiels, les bourses et les ententes de réciprocité. Sur le plan des droits différentiels, les universités ne suivent aucune règle qui singularise les étudiants étrangers. Les établissements privés fixent des droits de scolarité, le plus souvent assez élevés, et les exigent des étudiants américains comme étrangers. Les établissements publics perçoivent des droits différentiels de tous les non-résidents de l'État, qu'ils soient américains ou étrangers, contrairement à ce qui se fait au Canada. Ces droits peuvent atteindre deux à quatre fois les droits réguliers, avec des différentiels allant

de 1 000 $ à 5 000 $ (1 300 $ à 6 550 $ C). Les différentiels de l'ordre de 8 000 $ (10 500 $ C) sont plutôt rares.[9]

Les droits majorés sont en partie compensés par des bourses ou par d'autres formes de soutien financier, accordées par les institutions américaines et, en particulier, par les universités. L'enquête annuelle de l'Institute of International Education révèle que 10,4% des étudiants étrangers de premier cycle et près de 30% des étudiants de maîtrise et doctorat recevaient le gros de leur soutien financier de sources américaines en 1990-1991 (gouvernements, universités, sources privées et emplois). Les universités sont devenues la principale source de soutien de 22% des étudiants étrangers inscrits aux cycles supérieurs et de 69% des diplômés de doctorat étrangers en 1990.[10] Les établissements américains recherchent activement des ententes de réciprocité avec les établissements des autres États et de l'étranger, en prévoyant dans les protocoles des exemptions des droits différentiels, des bourses et la reconnaissance réciproque des diplômes et des études. Deux exemples sont l'entente entre le Texas et le Mexique et l'entente entre les universités québécoises (CREPUQ) et des établissements de la Nouvelle-Angleterre et de la Californie. Depuis le début des années 80, des universités ouvrent des succursales dans les pays d'origine (France, Japon, Malaisie) ou participent à des projets de cogestion sur le sol américain (Japon/États-Unis), d'abord dans les programmes de langue et d'administration, puis dans d'autres disciplines. Est-ce l'amorce de la multinationalisation des universités américaines, à l'exemple de celle qu'ont connue les entreprises de services dans les années 80?[11]

▸ *La France*

La position des États d'Europe continentale se situe à l'autre extrême. L'idée d'une éducation soutenue par l'effort collectif y prédomine encore, bien qu'elle ait perdu de son attrait. S'ils partagent les visées d'échange et de développement des pays anglo-saxons, ils demeurent peu enclins à utiliser le système d'éducation comme source

---

9. Voir *The Chronicle of Higher Education*, 23 octobre 1991, tableau p. A31-A36.
10. Institute of International Education, *Open Doors 1990-91*, New York, tableau 4.5; National Research Council, *Doctorate Recipients from United States Universities*, National Academy Press, 1991, tableau 12.
11. G. S. Chambers et W. K. Cummings, *Profiting from Education: Japan-United States International Educational Ventures in the 1980s*, Institute of International Education, New York, 1990.

d'avantages budgétaires ou économiques à court terme. L'accès aux universités publiques y est pratiquement gratuit ou requiert des sommes relativement modestes n'excédant pas 600 $ canadiens, sauf dans de rares cas comme aux Pays-Bas (900 $). Seules la Belgique et la Grèce exigent des droits supplémentaires des ressortissants étrangers.

La France occupe le deuxième rang parmi les pays d'accueil après les États-Unis, comptant au-delà de 143 000 étudiants étrangers en 1989. Plus de 25% de ces étudiants sont des résidents permanents, près de 55% viennent d'Afrique (surtout des pays du Maghreb) et la plupart se concentrent dans la région parisienne. En 1988, les droits de scolarité imposés aux nationaux et aux étrangers variaient de 220 $ à 300 $ C dans les universités publiques et de 2 390 $ à 4 400 $ dans les établissements privés (surtout les Grandes Écoles). Pour des raisons qui tiennent à la manière dont il conçoit sa politique éducationnelle et ses relations avec les États d'origine (d'anciennes colonies pour la plupart), le gouvernement français s'est gardé de procéder à la britannique face à l'influx croissant d'étudiants étrangers. Il a plutôt privilégié la voie administrative des règles d'admission.

En décembre 1979, la Commission nationale de sélection, créée par le décret Imbert, fut chargée d'évaluer les dossiers académiques des étudiants étrangers et d'exiger un examen de français préalable à l'admission. En 1981, le nouveau gouvernement adopta une nouvelle loi reconnaissant la responsabilité des universités en matière d'admission et prévoyant les règles suivantes: 1) traiter de manière égale les étudiants étrangers et les étudiants nationaux sur le plan des inscriptions et des diplômes; 2) compléter les procédures d'admission dans les pays d'origine; 3) évaluer la maîtrise du français et la capacité des étudiants; 4) mieux répartir des étudiants étrangers sur le territoire français en les incitant à choisir au moins deux établissements d'accueil. Cette loi visait à contenir les admissions, décongestionner les universités de la région parisienne, équilibrer les cycles d'études et diversifier les pays d'origine, en mettant l'accent sur la Communauté européenne d'où proviennent 14 % des étudiants étrangers. Une partie des résultats escomptés semblent avoir été obtenus. La politique de sélection en cours d'études, que pratiquent les universités françaises au demeurant surpeuplées, peut entraîner des difficultés pour les étudiants étrangers.

Les résidents permanents jouissent des mêmes avantages que les étudiants français sur le plan des bourses, des prêts, des emplois, etc. Une fraction des étudiants munis d'un visa (environ 13% en 1987) peuvent bénéficier de bourses du gouvernement français, parfois cofinancées par les pays d'origine. En tenant compte des coûts d'enseignement et des autres dépenses, la France consacrerait plus de 8 milliards de francs par année (1,59 milliard $ C) à la formation des étudiants étrangers, soit six fois le niveau du Royaume-Uni et plus de deux fois celui de l'Allemagne. Ce bilan exclut l'aide directe de 9,4 milliards $ US aux pays en développement (la deuxième au monde) et les dépenses des étudiants étrangers en France.

▸ *L'Allemagne*

Sa position au centre de l'Europe et son dynamisme économique font de l'Allemagne un important pôle d'attraction. Elle comptait près de 92 000 étudiants étrangers en 1988, ce qui la plaçait au troisième rang des pays hôtes. Un tiers de ces étudiants sont des résidents permanents, 41% du total proviennent des autres pays européens et 43% d'Asie, notamment de l'Iran et de la Turquie. Au début des années 80, la réaction du gouvernement fut tout d'abord de contenir l'augmentation rapide des étudiants du Tiers-monde, de crainte de les voir grossir les rangs de l'immigration. Mais peu porté à remettre en question son système de gratuité des études dans les universités publiques (les frais d'inscription s'élevaient à 120 marks par année en 1988, soit 64 $ C), il opta pour des mesures d'admission plus restrictives, à l'exemple de la France: 1) l'obligation d'obtenir un visa dans le pays d'origine; 2) l'évaluation de la maîtrise de l'allemand; 3) le plafonnement (*numerus clausus*) de 6% à 8% des inscriptions totales dans plusieurs disciplines (architecture, biologie, chimie alimentaire, gestion, informatique, économie politique, médecine, médecine vétérinaire, pharmacie, psychologie); 4) l'évaluation stricte des diplômes et des études; 5) des examens d'entrée pour les ressortissants de 90 pays, dont ceux du Japon, du Canada et d'Australie; 6) l'obligation de fournir des preuves de solvabilité financière.

Lorsque les inscriptions nationales commencèrent à fléchir, l'Allemagne résolut d'assouplir son attitude. Son pouvoir d'attraction doit, en effet, composer avec une situation qui lui est particulière: une langue peu connue dans le monde (ayant eu peu de colonies), un enseignement supérieur d'une durée et d'une complexité peu

communes, des coûts de subsistance assez élevés. Depuis 1985, l'Allemagne offre des conditions d'études et de séjour plus favorables aux étudiants étrangers de qualité. Dès 1986, la Conférence des recteurs d'université proposait de porter la proportion d'étudiants étrangers de 5,5% à 10% en l'an 2000, se rangeant en cela à la position de la Communauté européenne.

L'enseignement supérieur allemand est sous responsabilité partagée (ministères fédéraux, Länder, municipalités, universités), mais la politique en matière d'étudiants étrangers est des plus cohérente et exhaustive. Elle comprend, entre autres, l'information aux nouveaux arrivants, la reconnaissance des études, des cours intensifs d'allemand, un système de bourses et d'échange financé par le ministère fédéral de l'Éducation et de la Science et administré par l'Office allemand des échanges universitaires (DAAD), le suivi après le retour au pays des étudiants. Les résidents permanents et les étudiants des États communautaires jouissent des mêmes privilèges que les étudiants allemands. Les autres étudiants étrangers peuvent avoir accès à des bourses, en particulier du DAAD, de la Fondation Alexander Von Humboldt et des établissements. Les dépenses de l'Allemagne en matière d'étudiants étrangers totaliseraient environ 1 milliard de marks par année (630 millions $ C). L'aide publique au développement se chiffrait à 6,3 milliards $ US en 1990, mais l'on ignore le volume des dépenses des étudiants étrangers.

▸ *La Communauté européenne*

Le Conseil ne peut passer sous silence les efforts des douze États membres de la Communauté européenne[12] pour harmoniser leurs systèmes d'enseignement supérieur et que devrait accentuer la ratification éventuelle du traité de Maastricht. Les efforts communautaires en faveur de la libre circulation des étudiants et des enseignants reposent sur le traitement des étudiants des autres États membres comme des étudiants nationaux (notamment au chapitre des droits de scolarité), la reconnaissance mutuelle des études, des grades et des diplômes et les programmes communs de mobilité. Leur point culminant est le Programme d'action européenne en matière de mobilité des étudiants universitaires, connu sous l'acronyme ERASMUS. Adopté

12. Pour mémoire, ce sont l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni.

en 1987 par le Conseil de la Communauté pour remplacer le modeste Programme d'études conjointes en opération depuis 1976, Erasmus s'est enrichi en 1990 du volet II du programme LINGUA pour les étudiants se destinant à l'enseignement des langues européennes. Il sera élargi sous peu aux membres de l'Association européenne de libre-échange (Autriche, Finlande, Islande, Liechtenstein, Norvège, Suède et Suisse).

Le programme Erasmus poursuit les objectifs suivants:

1) encourager les collaborations entre établissements universitaires en finançant l'implantation de programmes interuniversitaires de coopération (PIC) destinés aux échanges d'étudiants et de professeurs (préparation de cours, cours intensifs de langue pour les étudiants, remplacement des enseignants en mission, etc.);

2) accroître les échanges de professeurs en remboursant leurs frais de voyage et de séjour à l'étranger;

3) accroître la mobilité des étudiants, en priorité ceux qui participent aux PIC, en leur accordant des bourses pouvant atteindre 5 000 écus par année (7 250 $ C) pour couvrir les frais de voyage, le différentiel du coût de la vie et les frais de perfectionnement linguistique; les boursiers versent les droits de scolarité à l'université d'attache, se voient reconnaître leurs études à l'étranger et peuvent bénéficier de toute bourse ou soutien du pays d'origine;

4) promouvoir les collaborations et la diffusion d'information.

Le programme Erasmus a connu une expansion rapide depuis son introduction. En 1991-1992, il a consacré plus de 46 millions sur un budget de 64 millions d'écus (93 millions $ C), à des bourses de mobilité pour permettre à 63 340 étudiants (contre 5 000 en 1987-1988) de passer en moyenne sept mois à l'étranger. Environ 55 % des boursiers proviennent d'Allemagne, de France et du Royaume-Uni. L'objectif de voir 10% des 7 millions étudiants universitaires des États de la Communauté séjourner dans un autre État membre pour une période de trois à douze mois, alors que la moyenne est actuellement inférieure à 4 %, paraît fort ambitieux en regard des

possibilités et des ressources d'un programme qui n'accorde, après tout, qu'un soutien d'appoint. Le programme est surtout conçu pour de courts séjours au niveau du premier cycle et attire majoritairement des étudiants qui veulent parfaire leur culture personnelle ou linguistique. Malgré tout, Erasmus se veut l'amorce d'un long processus d'harmonisation des systèmes d'enseignement européens et constitue un volet important d'une foule d'initiatives communautaires qui placent l'Europe à l'avant-garde des échanges scientifiques et académiques internationaux.[13]

La libre circulation serait sans doute vaine sans la reconnaissance des études et des diplômes. Erasmus se double d'un projet pilote d'une durée de six ans (de 1989-1990 à 1994-1995) visant la mise au point d'un système d'unités «capitalisables et transférables» dans cinq disciplines (gestion, chimie, histoire, génie mécanique et médecine) et dans 81 établissements, avec la participation de trois associations universitaires de la Communauté. Chaque faculté participante s'est engagée à diviser les programmes qu'elle offre en petites unités (crédits) pour accréditer les cours de quelque 1000 étudiants. L'European Credit Transfer Scheme (ECTS) est devenu le banc d'essai des efforts européens en matière de reconnaissance académique et une des clés de voûte de la politique communautaire en matière d'enseignement supérieur et de mobilité de la main-d'oeuvre. Sous l'impulsion d'une directive communautaire, un système général de reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur délivrés après au moins trois ans d'études a commencé à s'implanter dans chacun des pays à partir de 1991. Les négociations se poursuivent pour généraliser la reconnaissance des formations et des diplômes des professions dont l'exercice requiert l'agrément d'une association ou d'une corporation professionnelle (ingénieurs, comptables, avocats, etc.).

---

13. Parmi les autres programmes d'échanges universitaires, on compte: • LINGUA (1990) pour favoriser l'apprentissage des langues étrangères des futurs enseignants, avec un budget de 23 millions d'écus en 1991 (34 millions $ C); • COMETT (1986) pour encourager la coopération et les stages en entreprise, ouvert depuis 1990 aux pays de l'Association européenne de libre-échange: le budget de 46 millions d'écus a permis de placer plus de 5 000 étudiants de 1 000 établissements dans 3 000 entreprises en 1991; • TEMPUS (1990) pour ouvrir les programmes communautaires à six pays d'Europe centrale et orientale (Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie et Yougoslavie) dans le cadre du Programme général des aides communautaires aux pays de l'Est (PHARE); le budget de 70,5 millions d'écus en 1991 a permis l'échange de 3 800 étudiants et 5 400 enseignants de 1 250 établissements. D'autres programmes favorisent les collaborations scientifiques (ESPRIT, EUREKA, RACE, SCIENCE, DELTA) ou académiques (PACE, SATURN).

▸ *Le Japon*

Le Japon a longtemps occupé une place singulière parmi les pays industrialisés, notamment par le contraste entre son dynamisme économique et son conservatisme universitaire. Il comptait à peine 12 000 étudiants étrangers lorsqu'il annonça en 1984 son intention d'en accueillir 100 000 en l'an 2000 (soit près de 4 % de sa population étudiante). Six ans plus tard, ils étaient 41 000, dont 90% d'entre eux originaires du Sud-Est asiatique. L'objectif visé sera facilement dépassé en dépit du coût de la vie et de droits différentiels élevés, car il dépend davantage de l'ouverture du pays que de la demande extérieure. Les sollicitations des pays avoisinants se font, en effet, de plus en plus pressantes, sous l'impulsion d'un essor économique qui a fait passer la clientèle universitaire de 1,3 à 8,2 millions entre 1970 et 1988. Taïwan, par exemple, qui compte 20,6 millions d'habitants, forme 37 000 ingénieurs et 136 000 techniciens par année dans ses 42 universités et 75 polytechniques. Les universités de ces pays ne peuvent plus suivre la demande, malgré l'expansion rapide de leur capacité d'accueil dans les années 80; aussi un nombre croissant d'étudiants viennent-ils frapper aux portes des pays disposés à les accueillir.

Depuis le début des années 80, le Japon a amorcé un long processus de ramification économique à travers le monde. Afin d'y tenir un rôle à la mesure de sa puissance économique, il compte valoriser l'enseignement et la recherche universitaires et promouvoir la coopération internationale (l'aide au développement de 9 milliards $ US est la troisième au monde et va, pour l'essentiel, à l'Asie). Mais il entend s'ouvrir à son rythme, en s'alignant sur le plan de 1983 du ministère de l'Éducation, de la Science et de la Culture (le Monbusho). Le gros des entrées devrait survenir entre 1992 et 2000, au moment où le fléchissement démographique des jeunes de 18 à 24 ans devrait libérer la capacité d'accueil des universités. Le gouvernement veut se donner le temps d'aménager le terrain, autant pour faciliter l'entrée et le séjour des étudiants étrangers que pour préparer les hôtes.

Plusieurs mesures ont été mises de l'avant: 1) l'augmentation du nombre de bourses du Monbusho de 6 900 à plus de 10 000 entre 1991 et 2000, bourses d'une valeur mensuelle de 915 $ C au premier cycle et de 1 200 $ aux cycles supérieurs; 2) le remboursement des réductions des droits différentiels consenties par les établissements

privés ; 3) l'assistance financière sous forme de bourses d'études partielles (305 à 430 $ par mois); 4) des facilités pour le logement; 5) la possibilité de travailler jusqu'à 20 heures par semaine; 6) l'administration d'examens d'entrée et de connaissance du japonais; 7) le soutien des organismes d'accueil locaux et privés. Le gouvernement entend, en outre, favoriser la reconnaissance réciproque des diplômes, accepter la soumission de thèses de doctorat en anglais et harmoniser les diplômes de doctorat dans les disciplines «non scientifiques» avec ceux des autres pays industrialisés.[14] Il compte également accélérer la mise sur pied de cours de langue au Japon et dans les pays d'origine, en créant ou cogérant des établissements spécialisés, à l'instar des États-Unis (voir note 11).

Les efforts du Japon seront certainement couronnés de succès auprès des étudiants du Sud-Est asiatique. Mais il n'est pas sûr qu'il en sera de même auprès des étudiants occidentaux, qui composent à peine 5% des étudiants étrangers au Japon, alors que 90% des étudiants japonais à l'étranger vont en Occident. Ce déséquilibre dans les échanges avec les pays occidentaux tient, notamment, à une langue peu répandue, au coût de la vie, au mode de vie japonais et à un système d'enseignement supérieur différent des modèles américain et européen.

Pour appuyer l'intégration économique croissante de la ceinture ouest du Pacifique, plusieurs pays de l'Asie du Sud-Est et de l'Océanie songent à harmoniser leurs systèmes d'enseignement supérieur en prenant exemple sur la Communauté européenne. Des discussions ont été amorcées entre les autorités universitaires de la région pour implanter un programme de mobilité des étudiants universitaires (PRIMUS) sur le modèle du programme Erasmus. En avril 1992, l'Australie, la Corée du Sud, le Japon, Taïwan, Hong Kong et l'Association des universités de l'Asie du Sud-Est ont signé une entente de principe en vue de favoriser les échanges et les collaborations interuniversitaires. Cette tendance à la création d'alliances régionales semble susciter un certain intérêt en Amérique du Nord, à l'occasion de la signature de l'accord de libre-échange entre les États-Unis, le Canada et le Mexique.

14. Le «doctorat» japonais dans les disciplines non scientifiques est un diplôme honorifique attribué à un petit nombre d'érudits après une longue et prolifique carrière.

Ce tour d'horizon d'un échantillon de pays industrialisés actifs en matière d'étudiants étrangers permet de mesurer combien les positions et les approches des pays d'accueil se sont transformées au cours des années 80. Les échanges d'étudiants et les collaborations scientifiques et académiques entre pays ont pris une grande importance et s'inscrivent dans des visées plus globales de développement et d'internationalisation des études supérieures et de la recherche. Cette tendance ne fait que suivre le mouvement d'intégration mondiale et de formation de pôles régionaux sur les plans économiques et scientifiques. Avant de situer la position du Québec, le Conseil analyse, dans la section suivante, la participation des étudiants étrangers d'abord au Canada puis, de manière plus détaillée, dans les universités québécoises.

2 *LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS AU QUÉBEC*

Le Canada fait partie du vaste réseau de l'Amérique du Nord, aussi le profil des étudiants étrangers qu'il accueille est-il assez proche de celui de son voisin du Sud. À quelques exceptions près, les ressemblances se manifestent autant dans l'évolution historique du flux des étudiants étrangers que dans la répartition selon les régions d'origine et les secteurs de formation privilégiés. Le Québec y jouit néanmoins d'une position particulière, car ses racines historiques et linguistiques lui ouvrent l'accès non seulement au vaste bassin d'étudiants du Commonwealth, des pays industrialisés et du continent américain, mais également à celui des pays de la Francophonie. Le Canada et le Québec se démarquent aussi par la proportion d'étudiants nationaux qui vont se former à l'étranger.

2.1 Les étudiants étrangers au Canada

En 1990, le Canada accueillait au-delà de 35 000 étudiants étrangers, soit 9,4% de plus que l'année précédente. Environ 37,5% étaient des femmes. La contraction de 1984 à 1988 a fait chuter le nombre d'étudiants étrangers de premier cycle sous le niveau de 1975 et fait plafonner celui des cycles supérieurs. La reprise suivante a ramené leur nombre au niveau de 1982. L'importance relative des étudiants étrangers de premier cycle s'est réduite de 72% en 1975 à 57,8% en 1990, tandis que le nombre d'inscrits au troisième cycle s'est accru d'un facteur de 3,2, passant de 5% à 16,8% du total. Le déclin des effectifs étrangers de premier cycle peut être imputé, entre autres, à deux facteurs: la tendance mondiale de forte croissance de la demande aux cycles supérieurs et les politiques des gouvernements provinciaux plus restrictives à l'égard du premier cycle, en particulier les hausses des droits différentiels dans sept provinces au cours des années 1977 à 1984.

Certains font valoir que la multiplication des établissements de premier cycle dans les pays en développement fait diminuer la demande pour la formation de premier cycle et augmenter les besoins de formation aux cycles supérieurs. D'autres estiment que l'ouverture progressive des pays industrialisés, grâce notamment aux accords de réciprocité, devrait susciter l'accroissement des échanges, surtout au premier cycle. Ces deux tendances, pour le moment d'inégale importance, se traduiraient par un ajuste-

ment du poids relatif de chaque cycle et du profil des pays d'origine. Quoi qu'il en soit, l'on observe depuis trois ans une reprise modeste des inscriptions aux premier et deuxième cycles, et une accélération des inscriptions au troisième cycle.

Les tableaux 3 et 4 résument la distribution provinciale des étudiants étrangers au Canada. L'Ontario et le Québec comptent la majorité des étudiants universitaires au Canada et constituent les pôles d'attraction canadiens. Par rapport aux effectifs de premier cycle, la proportion d'étudiants étrangers est de 2,8% en moyenne, les variations d'une province à l'autre étant minimes. Les disparités inter-provinciales sont plus marquées au deuxième cycle et surtout au troisième cycle. En Ontario et au Québec, on compte un étudiant étranger sur quatre au troisième cycle, tandis que dans les autres provinces, c'est deux sur cinq, voire un sur deux au Nouveau-Brunswick. Ces provinces exigent des droits différentiels moins élevés des étudiants étrangers ou les exemptent carrément, surtout au troisième cycle.

Tableau 3: Répartition des étudiants étrangers dans les universités canadiennes par province, 1990

Province	1er cycle		2e cycle		3e cycle		Autre*	Total	
	N	%	N	%	N	%	N	N	%
Québec (1)	4 500	22,1	2 272	31,6	1 661	28,1	700	9 133	26,0
Ontario	8 664	42,6	2 288	31,8	1 952	33,0	617	13 521	38,4
Alberta	1 919	9,4	533	7,4	694	11,7	156	3 302	9,4
Colombie-Britannique	1 613	7,9	822	11,4	918	15,5	67	3 420	9,7
Manitoba	1 274	6,3	265	3,7	181	3,1	65	1 785	5,1
Saskatchewan	464	2,3	370	5,1	156	2,6	18	1 008	2,9
Nouvelle-Écosse	1 253	6,2	317	4,4	202	3,4	57	1 829	5,2
Nouveau-Brunswick	403	2,0	198	2,8	81	1,4	7	689	2,0
Terre-Neuve	200	1,0	121	1,7	70	1,2	60	451	1,3
Île-du-Prince-Édouard	40	0,2	9	0,1	0	0,0	0	49	0,1
Canada	**20 330**	**100,0**	**7 195**	**100,0**	**5 915**	**100,0**	**1 747**	**35 187**	**100,0**

* Inscriptions aux certificats et diplômes des cycles supérieurs.
(1) Excluant les résidents en médecine.
Sources: Statistique Canada, *Participation des étudiants étrangers à l'éducation canadienne, 1990*, cat. 81-261, tableau B5; *Universités: inscriptions et grades décernés, 1990*, cat. 81-204, tableaux 5 et 6.

Tableau 4: Proportion d'étudiants étrangers dans les universités canadiennes par province, 1990

Province	1er cycle %	2e cycle* %	3e cycle* %	Total %
Québec	2,2	10,6	25,1	3,7
Ontario	3,2	10,4	22,3	4,3
Alberta	3,3	12,7	39,0	5,1
Colombie-Britannique	3,2	15,8	42,8	5,8
Manitoba	4,1	13,0	34,0	5,1
Saskatchewan	1,7	26,0	44,1	3,4
Nouvelle-Écosse	4,1	12,8	42,6	5,4
Nouveau-Brunswick	2,0	20,6	52,9	3,2
Terre-Neuve	1,4	9,9	41,4	2,8
Île-du-Prince-Édouard	1,3	40,9	0,0	1,5
Canada	**2,8**	**11,8**	**28,2**	**4,3**

* Excluant les inscriptions aux certificats et diplômes.
Sources: Statistique Canada, *Participation des étudiants étrangers à l'éducation canadienne, 1990*, cat. 81-261, tableau B5; *Universités: inscriptions et grades décernés, 1990*, cat. 81-204, tableaux 5 et 6.

Les provinces à majorité anglophone montrent un profil d'accueil qui s'apparente à celui des États-Unis, alors que le Québec a un profil différent, surtout au premier cycle. En 1990, 51,6% des étudiants étrangers au Canada venaient de l'Asie, soit de Hong Kong (18,1%), de la Chine populaire (10,6%), de la Malaisie (4,3%), de Singapour (3,3%) et de l'Inde (3,0%); la plupart se dirigeaient vers l'Ontario et l'Alberta. Les étudiants d'Afrique (16,5%) vont en majorité au Québec, alors que les Européens (13,4%), les Américains (8,4%) et les autres ressortissants du continent américain (8,3%) se distribuent de manière égale. Les Français se regroupent au Québec, les Britanniques en Ontario et les Américains se partagent entre l'Ontario, à tous les cycles, et le Québec, au premier cycle. Pour plus de détails, voir l'annexe A.

Le Conseil a noté la rareté des données sur les étudiants canadiens à l'étranger et sur ceux qui reviennent au pays, données pourtant essentielles à la compréhension des échanges et de la force compétitive du Canada. Depuis trois ans, Statistique Canada

tente de combler cette lacune en estimant le nombre et la distribution des étudiants canadiens dans les pays d'accueil par le recoupement de diverses sources (l'Unesco et les rapports nationaux des pays hôtes).[15] L'on peut estimer ces étudiants à environ 20 600 en 1988, soit 2,7% des inscriptions totales au Canada, avec plus de 40% d'entre eux inscrits aux cycles supérieurs. En extrapolant, ils devraient dépasser 23 500 en 1990, soit 2,8% des inscriptions canadiennes. Un tel pourcentage est nettement supérieur au 0,5% d'étudiants américains à l'étranger (estimés à 70 000 en 1989) et se compare favorablement à ce que l'on observe dans les grands pays européens (voir le tableau 2 à la page 9).

Comme par le passé, les établissements américains demeurent les lieux de prédilection des étudiants canadiens: 18 350 y ont séjourné en 1990 selon l'Institute of International Education, soit 78% du total des étudiants à l'étranger, principalement dans les établissements des États du Michigan, de New York, du Massachusetts et de Californie. En revanche, le nombre d'étudiants américains séjournant au Canada atteint environ 2 950, quelque 1 160 au Québec et 860 en Ontario. Les autres étudiants canadiens optent presque tous pour l'Europe, notamment le Royaume-Uni (environ 1 000), la France (1 100) et l'Allemagne (400). Le solde des échanges (les entrées moins les sorties) du Canada avec les États-Unis est nettement négatif, alors qu'il est nul ou positif avec les pays européens, en particulier avec la France.

La préférence des Canadiens à l'endroit des établissements des pays industrialisés se reflète dans la destination des étudiants de deuxième et troisième cycles et des stagiaires postdoctoraux détenteurs d'une bourse du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie. Des 3 569 boursiers ayant séjourné à l'étranger de 1982 à 1991, 2 778 (78% du total) ont choisi les États-Unis, 11% le Royaume-Uni, 3,4% la France et 7,6% d'autres pays, pour la plupart européens. L'on doit signaler, également, que les lieux de destination des étudiants canadiens se modèlent sur les réseaux de collaboration scientifique des chercheurs canadiens. Les cosignatures des articles scientifiques publiés au cours des années 80 traduisent ces liens préférentiels avec les chercheurs des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France, de l'Allemagne et, plus

15. Statistique Canada, *Participation des étudiants étrangers à l'éducation canadienne 1990*, cat. no 81-261, janvier 1992, tableau 1.

récemment, du Japon. Le plus souvent, de tels liens sont tissés par les chercheurs au cours de leurs études doctorales ou de leurs stages postdoctoraux.[16]

Tableau 5: Répartition des étudiants étrangers dans les vingt premières universités canadiennes, 1990

Université	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Autres*	Total	EE(1)	EE(2)
Toronto	1 975	623	724	375	3 697	6,7	27,4
McGill	1 411	605	519	270	2 805	10,2	32,2
Montréal (3)	1 009	611	465	171	2 256	4,1	22,6
York	1 708	125	61	6	1 900	4,7	7,5
Alberta	714	324	526	121	1 685	5,8	36,9
British Columbia	401	490	650	45	1 586	5,4	40,0
Laval	509	385	382	65	1 341	3,8	24,1
Manitoba	682	251	181	65	1 179	4,8	35,5
Simon Fraser	784	209	164	19	1 176	7,3	33,5
Calgary	763	209	168	35	1 175	5,2	36,5
Western Ontario	569	181	170	59	979	3,4	23,0
Concordia	591	182	130	74	977	3,8	29,7
Waterloo	473	229	237	7	946	4,0	30,5
Ottawa	473	210	128	79	890	3,5	19,1
Carleton	599	170	74	22	865	4,2	14,7
McMaster	311	173	206	41	731	4,3	30,0
UQAM	452	178	61	0	691	1,8	12,6
Windsor	478	94	71	6	649	4,2	37,8
Queen's	312	160	138	19	629	3,6	16,4
Saskatchewan	140	292	142	13	587	3,0	42,9

* Inscriptions aux certificats et diplômes des cycles supérieurs.
(1) En pourcentage du total des effectifs.
(2) En pourcentage des effectifs de troisième cycle.
(3) HEC et École Polytechnique incluses.
Sources: Statistique Canada, *Participation des étudiants étrangers à l'éducation canadienne, 1990*, cat. 81-261, tableau B5; *Universités: inscriptions et grades décernés, 1990*, cat. 81-204, tableaux 5 et 6.

Le tableau 5 offre une image comparative des vingt universités canadiennes ayant accueilli le plus grand nombre d'étudiants étrangers en 1990. Au premier cycle, quatre universités se détachent du groupe: Toronto, York, McGill et Montréal. Aux cycles

16. M. Leclerc, Y. Okubo, L. Frigoletto et J.F. Miquel, «Scientific Co-operation Between Canada and the European Community» *Science and Public Policy*, février 1992, p. 15-24.

avancés, ce sont: Toronto, McGill, Montréal, British Columbia, Alberta et Laval. Dans bon nombre d'établissements canadiens, les ressortissants étrangers représentent, en moyenne, le tiers des étudiants inscrits au doctorat. Aux États-Unis, trente-cinq établissements ont reçu plus de 2 000 étudiants étrangers en 1990, au nombre desquels on compte Stanford (2 000), le MIT (2 103), Cornell (2 178), l'Université de Californie à Berkeley (2 200), l'Université de New York (2 279), l'Université du Michigan (2 308), Harvard (2 409) et Columbia (3 077). Presque tous affichent au-delà de 10% d'étudiants étrangers, le MIT frisant même les 22%. McGill est la seule université canadienne à atteindre 10,2%. L'annexe B reproduit la liste des 80 établissements américains qui ont accueilli le plus grand nombre d'étudiants étrangers en 1990-1991.

Les étudiants étrangers au Canada démontrent les mêmes préférences disciplinaires que ceux qui séjournent aux États-Unis. Les disciplines les plus recherchées au Canada sont le génie (15,9%), l'administration (12,8%), l'économie (5,8%), l'informatique (5,5%), la médecine (4,7%), les mathématiques (4,3%) et l'éducation (3,6%). La formation ainsi acquise est la plus facilement transposable dans les pays d'origine et s'avère très utile, une fois adaptée aux conditions locales, pour la gestion, la production économique et l'amélioration des services de santé et d'enseignement.

2.2 Évolution de 1982 à 1990

L'ouverture croissante du système universitaire québécois se manifeste non seulement dans le nombre de Québécois qui vont parachever leur formation aux États-Unis et en Europe, mais également dans le nombre d'étudiants qui proviennent de l'étranger. À l'automne 1990, les universités québécoises accueillaient 9 322 étudiants étrangers: 7 715 étaient munis d'un permis pour études et 39% étaient des femmes. En contrepartie, l'on estime qu'environ 5 300 étudiants universitaires québécois séjournent à l'étranger.

Les graphiques 1 et 2 suivants illustrent l'évolution du nombre d'étudiants étrangers reçus dans les universités québécoises au cours des années 80: le premier trace le nombre d'inscriptions totales et le deuxième, le nombre de nouvelles inscriptions. Au premier cycle, le nombre d'étudiants étrangers a accusé une chute suivie d'une reprise

Graphique 1
Nombre d'inscriptions d'étudiants étrangers, 1982-1990

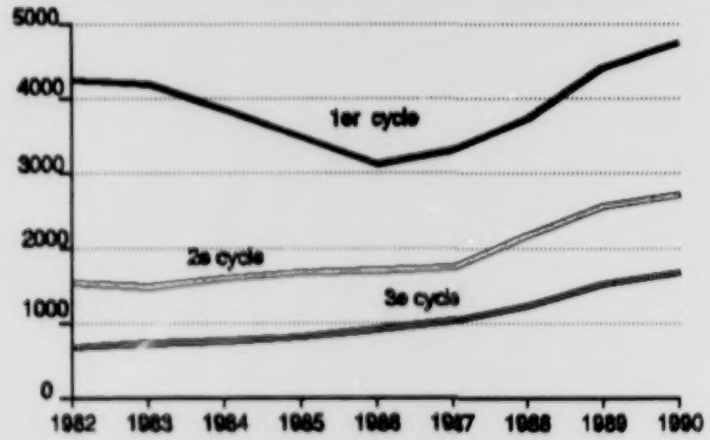

Source: Fichier RECU

Graphique 2
Nouvelles inscriptions d'étudiants étrangers, 1983-1990

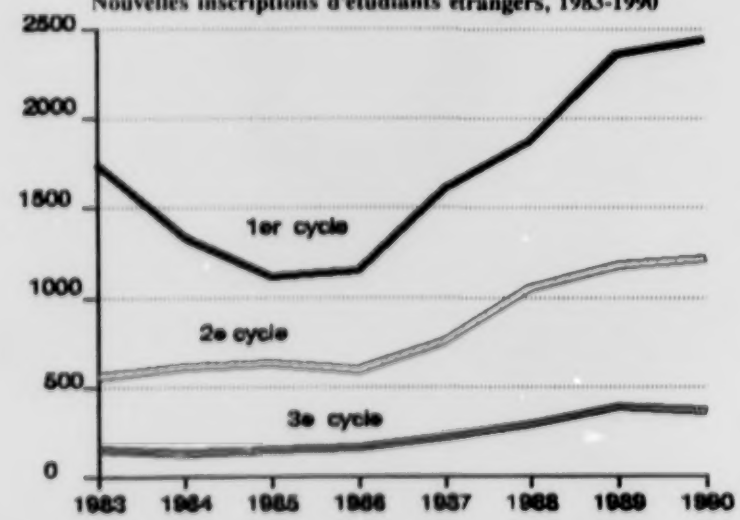

Source: Fichier RECU

partielle: ils étaient 4 750 à la session d'automne 1990 (48% de femmes) contre plus de 5 000 vers la fin des années 70. Aux cycles supérieurs, les inscriptions ont d'abord plafonné, puis repris leur croissance à compter de 1987, pour ralentir à nouveau en 1989. L'examen des nouvelles inscriptions au graphique 2 révèle le même modèle d'évolution, avec un affaissement de 36% au premier cycle entre 1983 et 1985 (de 1 739 à 1 115). Aussi, les inscriptions au premier cycle ont-elles décliné en importance de 63,5% à 51% entre 1982 et 1990, tandis qu'elles ont progressé de 26,4% à 31,1% à la maîtrise, et de 10,1% à 17,9% au doctorat. Depuis 1989, cependant, l'importance relative des trois cycles semble se stabiliser (voir le graphique 3).

Graphique 3
Répartition des étudiants étrangers par cycle d'études
1982-1990

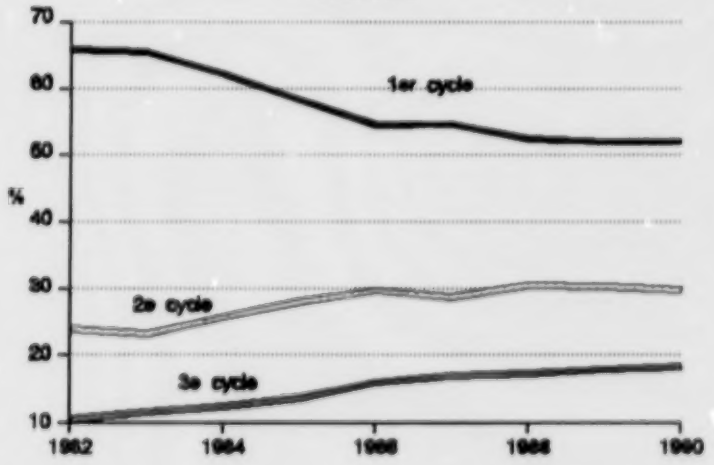

Source: Fichier RECU

La progression des inscriptions aux premier et deuxième cycles résulte surtout de la venue d'étudiants français, qui ont vu tripler leur nombre entre 1986 et 1990. L'accroissement des inscriptions au troisième cycle découle de l'entrée des étudiants des pays en développement: 25% de cette hausse est due au grand nombre d'étudiants de la Chine populaire venus entre 1987 et 1989. De même, le ralentissement survenu

en 1990 et la diminution du nombre de nouvelles inscriptions au troisième cycle résultent de la chute de 19% du nombre d'étudiants chinois.

Depuis 1987, l'accroissement du nombre d'étudiants étrangers a été beaucoup plus rapide que celui des étudiants québécois: leur nombre s'est accru de 83,1% au doctorat contre 17,9% pour celui des étudiants québécois. La présence des étudiants étrangers aux cycles avancés s'est ainsi accentuée, passant de 7,7% à 9,6% à la maîtrise, et de 16,2% à 23,4% au doctorat (la moyenne canadienne étant de 26,6%). Le graphique 4 illustre cette progression au cours des années 80. La proportion des étudiants des pays développés au premier cycle s'est accrue pour atteindre 48% du nombre d'étudiants étrangers, tandis qu'aux cycles supérieurs, c'est celle des étudiants des pays en développement, notamment en sciences naturelles et en génie.

Graphique 4
Proportion d'étudiants étrangers par cycle d'études, 1982-1990

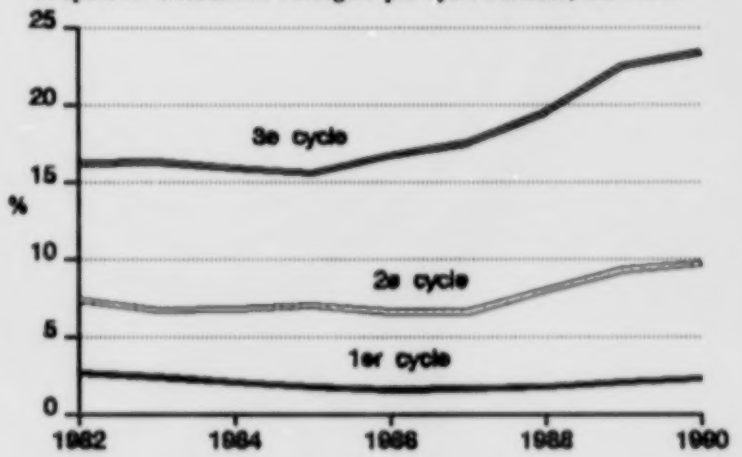

Source: Fichier RECU

L'évolution historique esquissée précédemment est en partie attribuable à des tendances mondiales et plus particulièrement à la situation économique et à l'évolution des besoins des pays en développement. Mais le Conseil n'est pas seul à noter que ces tendances ont été amplifiées par une série de décisions du Québec:

1) trois hausses substantielles des droits de scolarité majorés (en 1978, 1981 et 1984); 2) l'imposition de quotas sur les exemptions des droits majorés accordées aux pays en développement à compter de 1983; 3) l'allocation aux universités, en 1986, d'un quota d'exemption équivalant à 10% des étudiants étrangers de deuxième et troisième cycles; 4) l'entente de réciprocité qui dispense tous les étudiants français des droits majorés à compter de 1978. Ces mesures d'intervention, qui seront examinées en détail dans le quatrième chapitre du présent avis, ont permis de contenir la venue d'étudiants de premier cycle en provenance des pays en développement, notamment d'Afrique, et de freiner temporairement les inscriptions aux deuxième et troisième cycles. Compte tenu de la conjoncture économique et des actions du gouvernement, l'on peut s'attendre à un ralentissement analogue au cours des deux ou trois prochaines années.

2.3 Les réseaux francophone et anglophone

Le flux des étudiants étrangers au Québec répond aux politiques d'accueil et aux dynamiques des circuits dans lesquels s'inscrivent les universités. Pour simplifier la présentation, le Conseil a cru utile de poser des distinctions entre le premier cycle et les cycles supérieurs, entre les pays en développement et les pays industrialisés et, enfin, entre les établissements francophones et anglophones. Chaque distinction essaie de cerner un réseau particulier et la dynamique qui le sous-tend.

La première constatation du Conseil est la persistance du clivage entre réseau anglophone et réseau francophone. Le tableau 6 permet de noter les affinités linguistiques qui rapprochent les universités anglophones des étudiants des États-Unis et de certains pays d'Asie (pour la plupart membres du Commonwealth), ainsi que les affinités entre les universités francophones et les étudiants provenant de France et d'Afrique (Francophonie). Les étudiants des autres régions, notamment ceux des pays d'Amérique latine, se répartissent plus également entre les deux réseaux.

En 1978, 75% des étudiants étrangers s'inscrivaient dans les universités anglophones. En mars 1979, le gouvernement se dotait d'une politique à l'égard des étudiants étrangers qui visait principalement à réduire le déséquilibre entre les secteurs francophone et anglophone. Un instrument de cette politique a été la conclusion

d'ententes d'exemption des droits majorés avec des pays membres de la Francophonie et la répartition entre secteurs francophone et anglophone des étudiants venus en vertu de ces ententes selon une formule «80/20 pays par pays». Cette politique a eu les effets escomptés et le déséquilibre est en voie de résorption. À l'automne 1990, les universités anglophones accueillaient 44,6% des étudiants étrangers, soit 1,9 fois leur poids provincial en effectifs.

L'inégalité persiste principalement au premier cycle. Les établissements anglophones regroupent 22% des effectifs au Québec mais reçoivent 51% des étudiants étrangers, soit 2,2 fois leur poids. Cette disparité tend à s'amenuiser en raison de l'expansion du contingent d'étudiants français (571) dans le réseau francophone depuis 1987. Aux cycles supérieurs, le secteur francophone compte respectivement 64,5% et 63% des étudiants étrangers, ce qui correspond à 90% de son poids provincial. Au rythme actuel, le déséquilibre aux cycles supérieurs pourrait se résorber en quelques années.

Tableau 6: Répartition des étudiants étrangers au Québec selon la région d'origine et les établissements d'accueil, automne 1990 *

Région d'origine	Univ. anglophones N	%	Univ. francophones N	%	Total N	%
France	269	20,4	1047	79,6	1 316	14,1
États-Unis	1 052	88,5	137	11,5	1 189	12,8
Amérique autre	426	47,4	473	52,6	899	9,6
Europe	428	63,0	251	37,0	679	7,3
URSS et Europe de l'Est	58	63,0	34	37,0	92	1,0
Moyen-Orient	384	74,3	133	25,7	517	5,5
Afrique du Nord	84	7,2	1 087	92,8	1 171	12,6
Afrique subsaharienne	259	13,6	1 641	86,4	1 900	20,4
Asie du Sud-Est (1)	493	90,1	54	9,1	547	5,9
Asie autre	667	71,8	262	28,2	929	10,0
Océanie	22	66,7	11	33,3	33	0,4
Non spécifiée	18	36,0	32	64,0	50	0,5
Total (195 pays)	**4 160**	**44,6**	**5 162**	**55,4**	**9 322**	**100,0**

* Tous les cycles, y compris les résidents en médecine.
(1) Corée du Sud, Hong Kong, Indonésie, Japon, Malaisie, Singapour et Taïwan.
Source: Fichier RECU.

Une analyse plus fine permet de déceler, sous cette compartimentation, cinq grands réseaux géographiques qui répondent à des dynamiques différentes: la France, les États-Unis, les pays en développement de la Francophonie, les pays du Commonwealth et l'hémisphère américain (voir répartition par pays d'origine à l'annexe C).

2.4 Les réseaux d'origine

Le Québec entretient les échanges les plus importants avec les pays industrialisés. En 1990, plus de 37% des étudiants étrangers provenaient de ces pays (environ 3 460). Bien que l'on ne dispose que d'informations disparates sur les Québécois étudiant à l'étranger, on peut estimer leur nombre à environ 5 300 en 1990, en adoptant l'hypothèse que leur propension à séjourner à l'étranger est similaire à celle des autres étudiants canadiens, soit 2,6% des inscrits à temps complet au premier cycle et 13,4% de ceux aux cycles supérieurs.[17] En vertu de cette hypothèse, quelque 5 200 étudiants québécois (98%) iraient faire des études aux États-Unis et en Europe, pour près de moitié aux cycles avancés. Les relations sont centrées essentiellement sur les États-Unis et la France d'où proviennent 27% des étudiants étrangers (2 500) et où vont séjourner quelque 85% des étudiants québécois, moins d'un millier en France et plus de 3 500 aux États-Unis.

Les échanges du Québec avec la France et les États-Unis sont assez différents. Alors que les étudiants américains vont en nombre croissant à l'étranger (surtout en Europe), ils ne sont pas plus nombreux à choisir le Québec depuis une dizaine d'années: on en comptait 1 124 en 1982 et on en compte 1 189 en 1990, après une baisse au milieu des années 80. À l'inverse, le nombre d'étudiants français a presque triplé depuis quatre ans, passant de 480 en 1986 à 1 315 en 1990, et devance aujourd'hui celui des Américains. Le rythme de croissance s'est toutefois ralenti à 10% en 1990 et l'on ne prévoit pas d'accélération à court terme. Le Conseil note, en même temps, que les échanges du Québec avec les autres pays européens et le Japon ne sont pas proportionnés avec l'importance des ces pays, alors que les États de la Communauté européenne déploient des efforts considérables au niveau du premier

17. Voir Céline Fortier, «Les étudiants canadiens de niveau postsecondaire à l'étranger», communication au *58e Congrès de l'ACFAS*, Québec, 17-18 mai 1990.

cycle. Ainsi, le Québec reçoit quelque 950 étudiants de ces pays et y envoie peut-être de 600 à 700 étudiants.

Des 3 460 étudiants en provenance des pays industrialisés, près de 66% (2 300) séjournent au Québec pour recevoir une formation de premier cycle, où ils y représentent 48% des étudiants étrangers. Les trois quarts viennent des États-Unis et de France et une forte majorité (70%) s'inscrivent à des programmes de sciences humaines, d'arts et de lettres. En contrepartie, l'on estime qu'environ 2 500 Québécois vont étudier au premier cycle aux États-Unis, en France et dans les autres pays européens, instituant ainsi une sorte de réciprocité de fait. L'initiative de jumelage des établissements québécois avec des établissements français, américains, britanniques et suisses, sous l'égide de la CREPUQ, devrait amplifier ce courant d'échanges mutuels (voir la section 4.3).

Aux cycles supérieurs, par contre, les étudiants provenant des pays industrialisés y représentent un contingent modeste: 831 sont inscrits au deuxième cycle, soit 28,6% du total des étudiants étrangers, et 356 au troisième cycle, soit 21,3% des étudiants étrangers. Les étudiants français composent plus de la moitié de ces étudiants au deuxième cycle (423) et 43% au troisième cycle (153), leur importance s'accroissant rapidement depuis 1987, grâce notamment aux exemptions des droits de scolarité majorés, aux politiques incitatives du gouvernement français et aux liens entre chercheurs des deux côtés de l'océan. Il y a tout lieu de croire que le nombre d'étudiants des cycles supérieurs venant de France (576) se rapproche de celui des Québécois étudiant en France, bien que l'on ne dispose pas pour le moment d'informations exactes. Les collaborations scientifiques confirment ces relations privilégiées entre le Québec et la France, auxquelles participent tous les établissements québécois dans les domaines d'expertise qui leur sont propres: 20% des cosignatures d'articles scientifiques québécois comptent des chercheurs français.[18]

C'est plutôt avec les États-Unis et les pays européens autres que la France que les échanges du Québec demeurent très modestes. En 1990-1991, les États-Unis recevaient aux cycles supérieurs environ 3 200 étudiants allemands, 2 500 britanniques et 2 300

18. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, *Le développement scientifique au Québec*, juin 1992.

français, et l'on estime qu'un nombre équivalent d'Américains étudiaient dans ces pays. En revanche, le Canada et le Québec affichent un solde (entrées moins sorties) négatif avec ces pays et plus particulièrement avec les États-Unis. Aux cycles supérieurs, les étudiants américains préfèrent les universités européennes et ontariennes. Seuls 230 d'entre eux étaient inscrits aux cycles supérieurs au Québec (68 au doctorat), tandis que plus de 1 500 Québécois vont étudier dans les universités américaines, notamment dans les États de New York, du Massachusetts et de Californie.

Les liens avec les pays en développement sont presque à l'inverse de ceux avec les pays industrialisés. Plus de 42% des étudiants des pays en développement sont inscrits au premier cycle et comptent pour 52% des effectifs étrangers, répartis presque également entre les sciences humaines, les arts et lettres, l'administration et le génie et les sciences appliquées. Au niveau des cycles avancés, par contre, ils représentent une proportion grandissante des effectifs étrangers. À l'automne 1990, ils composaient 72% des étudiants étrangers à la maîtrise, inscrits pour beaucoup dans des programmes «professionnels» (dont 17% en administration). Au doctorat, ils formaient en moyenne 79% des étudiants étrangers, inscrits en partie en sciences exactes et en sciences humaines, mais surtout en génie et en sciences appliquées, où ils comptaient pour 90% des étudiants étrangers et près de 45% des effectifs totaux.

Le troisième réseau en importance est axé sur les pays d'Afrique. Il relie les universités francophones à une dizaine de pays de la Francophonie dont l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, le Sénégal, le Cameroun, la Côte-d'Ivoire et le Zaïre. Jusqu'en 1986, le plus fort contingent d'étudiants étrangers provenait d'Afrique, soit 40% des effectifs étrangers (66% dans les universités francophones). Mais en 1990, ils avaient diminué à 33%, malgré une hausse de 14% en chiffres absolus. Cette chute relative est due, entre autres, à l'accroissement déjà signalé du nombre d'étudiants français et à l'effet des politiques restrictives du gouvernement du Québec (hausse des droits majorés et fixation de quotas d'exemption). Les 616 étudiants de troisième cycle en provenance de l'Afrique (contre 356 des pays industrialisés) représentent 37% des étudiants étrangers de troisième cycle et 53% des étudiants étrangers inscrits dans les universités francophones en 1990.

Le quatrième réseau relie les établissements anglophones aux étudiants de certains pays d'Asie et d'Afrique, pour la plupart membres du Commonwealth. Les plus gros contingents proviennent du Moyen-Orient (Liban et Iran), de l'Asie du Sud-Est (Hong Kong, Malaisie, Japon), de l'Inde et du Pakistan. Ce réseau regroupe 28% des étudiants étrangers de premier cycle dans les universités anglophones (en incluant les étudiants chinois), 48% de deuxième cycle et 60% de troisième cycle. Il est stationnaire au premier cycle depuis une dizaine d'années, étant donné que l'augmentation des clientèles du Sud-Est asiatique et du Japon, par exemple, n'a fait que compenser la baisse de celles du Moyen-Orient. Il en serait de même aux études avancées, si ce n'était de la venue d'étudiants de la Chine populaire qui ont triplé en nombre depuis 1987, un tiers s'inscrivant dans les établissements francophones. Mais déjà, le nombre d'étudiants chinois a chuté de 19% en 1990, ce qui donne à penser que la hausse n'était peut-être que passagère.

Le cinquième réseau, enfin, de dimension beaucoup plus modeste, puise dans les pays d'Amérique latine (Brésil, Argentine, Mexique, Colombie, etc.). Il regroupe 9,6% des étudiants étrangers (898) répartis presque également entre les universités francophones (47,4%) et anglophones. D'abord stationnaire, ce réseau connaît depuis 1986, grâce notamment aux ententes d'exemption conclues avec plusieurs de ces pays, une expansion rapide de 15,7% par année qui a fait doubler le nombre d'étudiants de premier cycle en quatre ans. Il s'agit d'un marché avec un grand potentiel de développement.

Les liens des universités québécoises se concentrent sur quelques pays d'origine (voir l'annexe C). La variété des pays d'origine diminue du premier cycle au troisième cycle et de l'établissement de grande dimension à l'établissement de dimension plus modeste. Au troisième cycle, le taux de concentration atteint des niveaux significatifs. Laval, McGill et Montréal, disposant d'une variété de programmes, puisent plus de la moitié des étudiants étrangers dans cinq ou six pays, tandis que les autres établissements recrutent dans deux ou trois pays. Ainsi, 60,4% des étudiants étrangers de l'Université Concordia viennent de la Chine populaire et de l'Inde, 61% de ceux de l'École Polytechnique sont originaires de la Chine populaire, du Maroc et de l'Algérie et 71% de ceux de Sherbrooke proviennent de la France, de la Chine populaire, du Maroc et de l'Algérie. Les liens des universités québécoises avec quelques pays ou les

universités d'origine s'accompagnent souvent d'ententes dans des domaines de spécialisation propres aux établissements d'accueil.

La description précédente est certes une simplification, mais elle souligne le caractère fragmenté et «semi-libre» des réseaux d'étudiants étrangers au Québec, c'est-à-dire quadrillé par des mesures d'accueil. Plusieurs de ces mesures ont permis de réduire le déséquilibre entre les secteurs francophone et anglophone, notamment aux cycles supérieurs, de recevoir davantage d'étudiants français (aux premier et deuxième cycles) et d'attirer un nombre croissant d'étudiants des pays en développement. Le Conseil note, par ailleurs, le nombre restreint d'étudiants aux études avancées provenant des États-Unis et des pays européens autres que la France, alors que ces pays sont les principaux collaborateurs scientifiques et les principaux partenaires commerciaux du Québec.

2.5 La répartition dans les universités

Quelle est la distribution actuelle des étudiants étrangers dans les universités? Le tableau 7 résume la situation à la session d'automne 1990. Au premier cycle, l'Université McGill attire 37,5% des étudiants étrangers, soit 3,3 fois son poids en effectifs dans le réseau québécois, tandis que l'Université Concordia dépasse son poids relatif d'un facteur de 1,1. L'Université de Montréal en reçoit 19,9%, soit 95% de son poids provincial en tenant compte de l'École Polytechnique et de l'École des Hautes Études commerciales pour la rendre comparable aux autres universités. L'Université Laval en accueille 75% par rapport à son importance relative, l'UQAM 58%, l'UQTR 55% et l'Université de Sherbrooke 28%. La prépondérance de l'Université McGill au premier cycle tient à son contingent d'étudiants américains et à la réduction relative des inscriptions des étudiants d'Afrique dans les universités francophones. La rapide croissance du nombre d'étudiants français devrait faire évoluer la situation, mais pas au point d'oblitérer totalement les disparités, à tout le moins à moyen terme.

En revanche, le déséquilibre s'est presque résorbé aux cycles avancés. L'avance de l'Université McGill s'est amenuisée au deuxième cycle et ne dépasse son poids provincial que d'un facteur de 1,6. L'Université de Montréal atteint 94% de son

Tableau 7: Répartition des étudiants étrangers au Québec selon les établissements universitaires, automne 1990

Établissement	1er cycle		2e cycle *		3e cycle		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Laval	509	10,7	440	15,2	384	23,0	1 333	14,3
Montréal	572	12,0	475	16,4	344	20,6	1 391	14,9
HEC	209	4,4	98	3,4	7	0,4	314	3,4
Polytechnique	162	3,4	201	6,9	123	7,4	486	5,2
Sherbrooke	91	1,9	171	5,9	69	4,1	331	3,6
UQAM	452	9,5	178	6,1	61	3,7	691	7,4
UQTR	123	2,6	90	3,1	6	0,4	219	2,3
UQAC	81	1,7	33	1,1	8	0,5	122	1,3
UQAR	15	0,3	41	1,4	9	0,5	65	0,7
UQAH	76	1,6	26	0,9	-	-	102	1,1
UQAT	5	0,1	3	0,1	-	-	8	0,1
ETS	18	0,4	-	-	-	-	18	0,2
ENAP	-	-	15	0,5	-	-	15	0,2
INRS	-	-	11	0,4	32	1,9	43	0,5
IAF	-	-	3	0,1	9	0,5	12	0,1
Téluq	10	0,2	-	-	-	-	10	0,1
McGill	1 780	37,5	855	29,5	489	29,3	3 124	33,5
Concordia	556	11,7	261	9,0	129	7,7	946	10,1
Bishop	91	1,9	1	0,0	-	-	92	1,0
Total	**4 750**	**100,0**	**2 902**	**100,0**	**1 670**	**100,0**	**9 322**	**100,0**

* Y compris les résidents en médecine.
Source: Fichier RECU.

potentiel et l'Université Laval, 98%. Au troisième cycle, la majorité des établissements reçoivent des étudiants étrangers en proportion de leur importance en effectifs. Font partie de ce groupe: l'Université McGill (1,2), l'Université de Montréal (0,9), l'Université Laval (1,0), l'Université de Sherbrooke (1,2), l'Université Concordia (1,2), l'INRS (1,5), l'UQAC (1,3), l'UQAR (1,3) et l'IAF (1,7). Par contre, l'UQAM (0,4), l'UQTR (0,3) et l'UQAH (0) se situent au-dessous de leur potentiel. La poursuite des tendances actuelles devrait permettre d'éliminer certaines disparités.

L'évolution des cinq dernières années a affecté de manière importante les taux de représentation dans chaque établissement, comme on peut le constater au tableau 8. Au premier cycle, la présence des étudiants étrangers demeure très modeste (2,3%)

et peu variable d'un établissement à l'autre, sauf à McGill. Aux cycles supérieurs, par contre, les taux de représentation atteignent des niveaux significatifs. Au troisième cycle, l'École Polytechnique se détache du groupe avec un étudiant sur deux d'origine non canadienne. Le cas de l'École Polytechnique n'a rien d'exceptionnel, car tous les départements de génie connaissent la même situation.

Tableau 8: Proportion d'étudiants étrangers au Québec selon les établissements universitaires, automne 1990

Établissement	1er cycle		2e cycle *		3e cycle		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Laval	509	1,7	440	9,4	384	24,4	1 333	3,7
Montréal	572	1,8	475	7,7	344	17,0	1 391	3,5
HEC	209	2,7	98	7,2	7	18,4	314	3,4
Polytechnique	162	3,8	201	25,1	123	45,9	486	9,2
Sherbrooke	91	0,6	171	5,8	69	29,0	331	1,9
UQAM	452	1,3	178	6,2	61	10,0	691	1,8
UQTR	123	1,3	90	13,4	6	6,5	219	2,1
UQAC	81	1,2	33	7,0	8	25,0	122	1,7
UQAR	15	0,3	41	14,3	9	30,0	65	1,1
UQAH	76	1,4	26	8,3	-	-	102	1,8
UQAT	5	0,2	3	4,8	-	-	8	0,3
ETS	18	1,0	-	-	-	-	18	1,0
ENAP	-	-	15	1,7	-	-	15	1,7
INRS	-	-	11	12,4	32	34,0	43	23,5
IAF	-	-	3	8,8	9	40,9	12	21,4
Téluq	10	0,1	-	-	-	-	10	0,1
McGill	1 780	7,5	855	15,5	489	29,6	3 124	10,1
Concordia	556	2,6	261	8,7	129	29,2	946	3,8
Bishop	91	3,8	1	1,5	-	-	92	3,8
Total	**4 750**	**2,3**	**2 902**	**9,6**	**1 670**	**23,4**	**9 322**	**3,8**

* Y compris les résidents en médecine.
Source: Fichier RECU.

Des taux de représentation analogues s'observent aussi sur le plan des diplômes (voir l'annexe D). Les différences avec ceux des inscriptions résultent de la période retenue. Afin d'obtenir des chiffres significatifs, le Conseil a jugé plus opportun de cumuler les diplômes des années 1988 à 1990. Or, il faut prévoir un délai de quelques années pour voir se refléter dans les diplômes l'évolution rapide des quatre dernières années,

décalage qui peut dépasser cinq ans au troisième cycle. Par exemple, McGill compte 44,4% des diplômés de doctorat étrangers alors qu'elle regroupe 29,3% des étudiants étrangers (rapport de 1,5). L'Université de Montréal réunit 16,4% des inscriptions et accorde 12% des diplômes (0,7). Le Conseil a pu constater, en outre, que les taux de diplomation et la durée des études ne semblent pas indiquer de différences significatives entre les étudiants étrangers et les étudiants québécois et canadiens.

La situation en 1990 tranche sur celle du début des années 80, alors que l'Université McGill accueillait 38% des étudiants étrangers de premier cycle, 35% de ceux de deuxième cycle et 45% de ceux de troisième cycle. C'est sans doute ce passé qui imprègne encore la perception de certains observateurs. Le rééquilibrage entre établissements francophones et anglophones découle d'ailleurs, en grande partie, de la politique d'accueil du gouvernement du Québec. Le tableau 9 en présente les effets entre 1982 et 1990. On constate que la chute du milieu des années 80 au premier cycle a surtout affecté l'Université Concordia, qui a vu ses effectifs étrangers diminuer d'un facteur de 0,63, l'Université de Sherbrooke (0,61) et l'Université McGill (0,57). Seules l'Université de Sherbrooke et l'Université Concordia ne sont pas encore parvenues à retrouver le niveau de 1982. L'École Polytechnique s'est fixé un plafond de 200 étudiants étrangers au premier cycle. Aux cycles supérieurs, tous les établissements ont enregistré des gains à partir de 1987, les plus importants ayant été obtenus par l'Université de Montréal (2,6) et par l'École des Hautes Études commerciales (2,3).

La hausse récente des droits majorés devrait perturber la dynamique d'évolution des dernières années. L'on doit s'attendre à ce que le scénario du début des années 80 se reproduise encore une fois, sans doute avec certaines variantes. Comme on le verra dans la section 4.2, la hausse des droits majorés devrait surtout affecter les étudiants inscrits dans les établissements anglophones, puisque la majorité d'entre eux ne bénéficient pas d'exemptions. Aussi verra-t-on, fort probablement, s'amenuiser encore davantage les disparités entre le réseau francophone et le réseau anglophone.

Tableau 9: Évolution du nombre d'étudiants étrangers au Québec selon les établissements, 1982 à 1990

Établissement	1er cycle			2e cycle *			3e cycle			Total		
	1982	1986	1990	1982	1986	1990	1982	1986	1990	1982	1986	1990
Laval	423	392	509	281	279	440	140	200	384	844	871	1 333
Montréal	226	218	572	294	376	475	111	176	344	631	770	1 391
HEC	68	91	209	22	25	98	3	1	7	93	117	314
Polytechnique	216	143	162	68	115	201	30	56	123	314	314	486
Sherbrooke	119	72	91	104	130	171	20	45	69	243	247	331
UQAM	477	432	452	58	73	178	5	18	61	540	523	691
UQTR	137	171	123	15	35	90	2	5	6	154	211	219
UQAC	62	58	81	10	14	33	-	-	8	72	72	122
UQAR	11	2	15	-	6	41	2	2	9	13	10	65
UQAH	39	48	76	3	6	26	-	-	-	42	54	102
UQAT	-	2	5	-	4	3	-	-	-	-	6	8
ETS	16	10	18	-	-	-	-	-	-	16	10	18
ENAP	-	-	-	4	26	15	-	-	-	4	26	15
INRS	-	-	-	6	1	11	1	7	32	7	8	43
IAF	-	-	-	4	1	3	4	4	9	8	5	12
Téluq	1	-	10	-	-	-	-	-	-	1	-	10
McGill	1 596	912	1 780	542	638	855	301	339	489	2 439	1 889	3 124
Concordia	783	492	556	207	179	261	56	59	129	1 046	730	946
Bishop	76	81	91	1	3	1	-	-	-	77	84	92
Total	**4 250**	**3 124**	**4 750**	**1 619**	**1 911**	**2 902**	**675**	**912**	**1 670**	**6 544**	**5 947**	**9 322**

* Y compris les résidents en médecine.
Source: Fichier RECU.

2.6 Les domaines d'études

Examinés sous l'angle des disciplines, les taux de représentation offrent un portrait plus contrasté que celui brossé précédemment, surtout aux cycles supérieurs. Le taux de représentation dépend, en effet, du nombre relatif d'étudiants étrangers et de leurs choix disciplinaires en regard de ceux des étudiants québécois: plus ces choix sont différents, plus le taux se déplace vers les extrêmes, vers le minimum dans les disciplines moins populaires et vers le maximum dans les disciplines les plus recherchées. Le tableau 10 présente les groupes de disciplines que les étudiants étrangers privilégient, tandis que le tableau 11 traduit les taux de représentation dans chaque groupe de disciplines. L'annexe D rapporte la distribution sectorielle des diplômés étrangers.

Les secteurs les plus en demande au premier cycle sont, dans l'ordre, les lettres (17,9%), l'administration (16,8%), les sciences sociales (11,9%, surtout l'économie) et le génie (10,7%). Par rapport au reste du Canada, les étudiants étrangers au Québec manifestent une préférence plus marquée pour les sciences sociales et les lettres. Cela résulte en partie des exemptions des droits majorés réservées aux programmes de langues et de littérature française et québécoise auxquels bon nombre d'étudiants français et d'Afrique subsaharienne portent un grand intérêt. De même, beaucoup d'étudiants américains s'inscrivent en humanités, en sciences sociales et en études plurisectorielles (voir l'annexe E). Relativement peu nombreux (4 750 contre 203 390 canadiens), les étudiants étrangers privilégient les mêmes disciplines que les étudiants québécois et sont ainsi noyés dans la masse d'ensemble. Au premier cycle, peu de secteurs s'écartent de manière significative de la moyenne de 2,3% et rares sont les disciplines qui dépassent 10% d'étudiants étrangers dans certains établissements.

Au deuxième cycle, les étudiants étrangers sont relativement plus nombreux (9,6%) et leurs choix disciplinaires, plus focalisés. Le génie (20,3%), l'administration (14,8%) et les sciences de la santé (9,7%) sont les groupes de disciplines les plus en demande, suivis des sciences sociales et des sciences physiques.[19] Ces choix traduisent surtout

19. Les résidents en médecine de nationalité non canadienne sont au nombre de 200 depuis une dizaine d'années, conformément aux mesures de contingentement (10% des effectifs). Ils étaient 187 en 1990, inscrits à 80% à l'Université McGill.

Tableau 10: Répartition des étudiants étrangers au Québec selon les secteurs disciplinaires, automne 1990

Secteur disciplinaire	1er cycle		2e cycle*		3e cycle		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Sciences de la santé	139	2,9	282	9,7	99	5,9	520	5,6
Sciences biologiques	172	3,6	134	4,6	145	8,7	451	4,8
Mathématiques	73	1,5	54	1,9	76	4,6	203	2,2
Sciences physiques	77	1,6	108	3,7	161	9,6	346	3,7
Autres sciences pures	16	0,3	0	0,0	0	0,0	16	0,2
Ressources naturelles	68	1,4	122	4,2	71	4,3	261	2,8
Design environnement	18	0,4	70	2,4	10	0,6	98	1,1
Informatique	189	4,0	96	3,3	50	3,0	335	3,6
Génie	507	10,7	588	20,3	421	25,2	1 516	16,3
Autres sciences appliquées	1	0,0	0	0,0	0	0,0	1	0,0
Études géopolitiques	36	0,8	20	0,7	14	0,8	70	0,8
Communications	51	1,1	42	1,4	11	0,7	104	1,1
Sciences domestiques	3	0,1	11	0,4	8	0,5	22	0,2
Psychologie	94	2,0	11	0,4	17	1,0	122	1,3
Sciences sociales	566	11,9	217	7,5	192	11,5	975	10,5
Théologie	15	0,3	5	0,2	4	0,2	24	0,3
Philos. et sc. religieuses	28	0,6	17	0,6	24	1,4	69	0,7
Autres sciences humaines	13	0,3	24	0,8	4	0,2	41	0,4
Langues	85	1,8	28	1,0	2	0,1	115	1,2
Lettres	851	17,9	105	3,6	113	6,8	1 069	11,5
Droit	28	0,6	73	2,5	16	1,0	117	1,3
Éducation	74	1,6	157	5,4	108	6,5	339	3,6
Éducation physique	13	0,3	29	1,0	20	1,2	62	0,7
Administration des affaires	797	16,8	429	14,8	40	2,4	1 266	13,6
Bibliothéconomie	7	0,1	36	1,2	0	0,0	43	0,5
Autres administration	3	0,1	31	1,1	0	0,0	34	0,4
Beaux-arts	117	2,5	40	1,4	6	0,4	163	1,7
Études plurisectorielles	654	13,8	146	5,0	51	3,1	851	9,1
Autres	55	1,2	27	0,9	7	0,4	89	1,0
Total	**4 750**	**100,0**	**2 902**	**100,0**	**1 670**	**100,0**	**9 322**	**100,0**

* Y compris les résidents en médecine.
Source: Fichier RECU.

les besoins des pays en développement qui forment 72% des étudiants étrangers à la maîtrise. Plusieurs disciplines affichent une présence d'étudiants étrangers supérieure à 20%: ressources naturelles (31%), génie (29,1%), mathématiques (20,8%), design de l'environnement (20,4%), études géopolitiques (20,4%).

Tableau 11: Proportion d'étudiants étrangers au Québec selon les secteurs disciplinaires, automne 1990

Secteur disciplinaire	1er cycle		2e cycle*		3e cycle		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Sciences de la santé	139	1,1	282	8,0	99	23,2	520	3,1
Sciences biologiques	172	3,2	134	12,0	145	22,9	451	6,3
Mathématiques	73	2,6	54	20,8	76	48,1	203	6,2
Sciences physiques	77	4,0	108	15,9	161	27,2	346	10,9
Autres sciences pures	16	5,6	0	0,0	0	0,0	16	5,6
Ressources naturelles	68	4,4	122	31,0	71	38,0	261	12,3
Design environnement	18	1,0	70	20,4	10	25,6	98	4,4
Informatique	189	3,1	96	18,0	50	40,3	335	4,9
Génie	507	3,7	588	29,1	421	48,1	1 516	9,2
Autres sciences appliquées	1	0,2	0	0,0	0	0,0	1	0,2
Études géopolitiques	36	9,7	20	20,4	14	40,0	70	13,9
Communications	51	1,3	42	11,3	11	15,7	104	2,3
Sciences domestiques	3	0,4	11	18,3	8	42,1	22	2,7
Psychologie	94	1,1	11	1,4	17	3,6	122	1,2
Sciences sociales	566	3,6	217	9,3	192	18,7	975	5,1
Théologie	15	0,9	5	1,2	4	3,9	24	1,1
Philos. et sc. religieuses	28	1,6	17	4,2	24	8,8	69	2,9
Autres sciences humaines	13	0,2	24	3,7	4	6,5	41	0,7
Langues	85	2,6	28	7,9	2	8,7	115	3,1
Lettres	851	7,8	105	8,5	113	17,5	1 069	8,4
Droit	28	0,6	73	13,1	16	28,1	117	2,1
Éducation	74	0,4	157	4,0	108	15,4	339	1,5
Éducation physique	13	0,5	29	8,4	20	37,0	62	2,0
Administration des affaires	797	1,6	429	7,1	40	23,0	1 266	2,2
Bibliothéconomie	7	1,6	36	10,6	0	0,0	43	5,6
Autres administration	3	1,2	31	3,0	0	0,0	34	2,6
Beaux-arts	117	1,5	40	4,2	6	7,2	163	1,9
Études plurisectorielles	654	3,8	146	12,0	51	31,9	851	4,5
Autres	55	1,0	27	13,8	7	5,2	89	1,6
Total	**4 750**	**2,3**	**2 902**	**9,6**	**1 670**	**23,4**	**9 322**	**3,8**

* Y compris les résidents en médecine.
Source: Fichier RECU.

Au troisième cycle, c'est la moyenne globale qui atteint 23,4% et il est fréquent de voir des groupes disciplinaires atteindre des taux supérieurs à 30%. Les exemples les plus significatifs sont les mathématiques (48,1%), le génie (48,1%), l'informatique (40,3%) et les ressources naturelles (38%). Entre 1988 et 1990, 54,3% des diplômes de doctorat en informatique et 51,3% des diplômes de génie ont été accordés à des

étudiants étrangers. Le Conseil a déjà fait observer que 79% des étudiants étrangers de troisième cycle viennent des pays en développement et que dans les disciplines du génie, ils composent en moyenne 90% des étudiants étrangers et 45% des effectifs totaux. En outre, les deux tiers d'entre eux proviennent d'un petit nombre de pays.

Cette imposante présence traduit, tout d'abord, la disparition de l'effet de masse au niveau du doctorat. Les étudiants étrangers y sont au nombre de 1 670 comparativement à 5 456 Canadiens (Québécois, résidents permanents et résidents des autres provinces), car seul un étudiant canadien de premier cycle sur 37 poursuit jusqu'au doctorat. La deuxième raison est que les choix disciplinaires des étudiants étrangers au troisième cycle divergent fortement de ceux des étudiants canadiens: 31% de ces derniers choisissent d'étudier en sciences naturelles et en génie contre 56% des étudiants étrangers.

À la lumière de ces résultats, le Conseil a jugé essentiel d'obtenir une vision plus fine de la participation des étudiants étrangers au niveau du troisième cycle. Il a ainsi examiné les programmes de doctorat dans chacune des universités québécoises en consultant le fichier de Recensement de la clientèle universitaire (RECU) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. La liste contient 269 programmes de doctorat à la session d'automne 1990, parmi lesquels le Conseil a identifié ceux qui comptent un pourcentage d'étudiants étrangers égal ou supérieur à 30%. Les résultats sont consignés au tableau 12.

Plus du tiers des programmes de doctorat, soit 95 programmes, comptent une proportion d'étudiants étrangers égale ou supérieure à 30%, tandis que 13% d'entre eux (35) affichent un taux de représentation égal ou supérieur à 50%. La liste de ces 95 programmes est consignée à l'annexe F. La plupart d'entre eux se situent en sciences naturelles, en génie et en sciences biomédicales. À l'École Polytechnique, tous les programmes de doctorat comptent plus de 30% d'étudiants étrangers, à Sherbrooke, 53%, à McGill, 42,6% et à Laval, 35,1%. Pour ce qui est des diplômes de doctorat accordés à des étudiants étrangers, les proportions sont de 37,5% à l'École Polytechnique, 35,5% à McGill, 33% à Concordia, 25,5% à Sherbrooke et 25% à Laval.

Tableau 12: Programmes de doctorat comportant 30% et plus d'étudiants étrangers, automne 1990

Établissement	≥ 30%		≥ 40%		≥ 50%		Total
	N	%	N	%	N	%	
Laval	25	43,9	18	31,6	8	14,0	57
Montréal	9	13,2	5	7,4	4	5,9	68
HEC	-	-	-	-	-	-	1
Polytechnique	10	100,0	7	70,0	3	30,0	10
Sherbrooke	10	52,6	8	42,1	5	26,3	19
UQAM	2	14,3	1	7,1	-	-	14
UQTR	-	-	-	-	-	-	8
UQAC	1	50,0	-	-	-	-	2
UQAR	1	50,0	-	-	-	-	2
UQAH	-	-	-	-	-	-	1
INRS	-	-	-	-	-	-	3
IAF	-	-	-	-	-	-	1
McGill	29	46,0	19	30,2	10	15,9	63
Concordia	8	40,0	7	35,0	5	25,0	20
Total	**95**	**35,3**	**65**	**24,2**	**35**	**13,0**	**269**

Source: Fichier RECU

Le Conseil a jugé tout aussi instructif de faire l'exercice inverse, c'est-à-dire d'identifier les programmes de doctorat qui regroupent 50% et moins d'étudiants québécois, en retranchant du total des effectifs les étudiants des autres provinces et les résidents permanents. Les résultats sont résumés au tableau 13. Les étudiants québécois sont minoritaires dans près de 31% des programmes de doctorat. À l'École Polytechnique, ils le sont dans sept programmes sur dix, tandis qu'à Sherbrooke, McGill et Concordia, ils le sont dans un programme sur deux. Autre exemple, les universités québécoises ont accordé 107 diplômes de doctorat en génie en 1990, dont 39 à des Québécois et 60 à des étudiants étrangers.

Les tendances actuelles laissent prévoir l'intensification d'un phénomène qui n'est pas singulier au Québec. On observe des taux de représentation analogues en Ontario et des taux supérieurs dans les autres provinces canadiennes et aux États-Unis. Le tableau 14 permet de comparer les vingt universités canadiennes qui ont accueilli le plus grand nombre d'étudiants étrangers en 1990. Des exemples extrêmes au niveau du doctorat en génie et en sciences appliquées en 1987-1988 sont l'Université

Tableau 13: Programmes de doctorat comportant 50% et moins d'étudiants québécois, automne 1990

Établissement	≤ 50%		≤ 40%		≤ 30%		Total
	N	%	N	%	N	%	
Laval	17	29,8	6	10,5	3	5,3	57
Montréal	8	11,8	3	4,4	-	-	68
HEC	-	-	-	-	-	-	1
Polytechnique	7	70,0	7	70,0	2	20,0	10
Sherbrooke	9	47,4	7	36,8	3	15,8	19
UQAM	1	7,1	-	-	-	-	14
UQTR	-	-	-	-	-	-	8
UQAC	-	-	-	-	-	-	2
UQAR	-	-	-	-	-	-	2
UQAH	-	-	-	-	-	-	1
INRS	-	-	-	-	-	-	3
IAF	1	100,0	-	-	-	-	1
McGill	31	49,2	20	31,7	14	22,2	63
Concordia	9	45,0	7	35,0	5	25,0	20
Total	**83**	**30,9**	**50**	**18,6**	**27**	**10,0**	**269**

Source: Fichier RECU.

Memorial, qui comptait plus de 87% d'étudiants étrangers, l'Université du Nouveau-Brunswick qui en comptait 68%, l'Université de Windsor 67%, l'Université de Calgary 66%, l'Université de Guelph 64% et l'Université de Saskatchewan 64%. L'annexe G permet de faire des comparaisons au niveau des études avancées avec les universités américaines en 1989.

Le mouvement d'internationalisation des études avancées, plus particulièrement des programmes de doctorat, couvre plusieurs pays industrialisés, à tout le moins ceux qui n'ont pas recours à des formes de contingentement, comme l'Allemagne, où à des mesures très sélectives, comme la France dans les Grandes Écoles. Au Royaume-Uni, 52% des étudiants de doctorat en génie et en sciences appliquées étaient de nationalité étrangère en 1986. Au Japon, ils constituaient, en 1987-1988, 43% des effectifs de doctorat en génie à l'Institut de technologie de Tokyo, 42% à l'Université Kyushu, 38% à l'Université Nagoya et 28% à la prestigieuse Université de Tokyo.

Tableau 14: Représentation des étudiants étrangers dans les universités canadiennes par grand secteur (2e et 3e cycles), 1990-1991

Université	S.Hum.	S.Soc.	SNG	SBM*	Total
Toronto	16,9	9,3	27,0	13,4	14,6
McGill	16,6	15,0	36,5	22,0	21,8
Montréal (1)	9,9	8,5	28,3	12,9	12,7
Alberta	15,4	11,3	48,0	29,5	23,6
York	6,0	4,3	9,6	9,3	5,4
British Columbia	19,2	14,1	43,9	24,5	23,2
Laval	8,7	11,6	31,0	19,7	15,7
Manitoba	7,1	7,4	39,7	24,2	17,8
Simon Fraser	14,3	15,7	42,8	26,4	22,2
Calgary	15,8	3,9	41,0	19,6	14,8
Western Ontario	7,7	7,6	38,8	8,9	12,7
Ottawa	18,6	5,3	22,0	7,2	10,7
Concordia	1,4	6,5	36,3	12,7	13,2
Carleton	5,5	9,9	15,8	16,1	11,1
Waterloo	8,9	10,2	31,9	17,6	23,4
Queen's	9,8	8,4	20,4	9,3	11,9
Windsor	8,9	7,7	53,6	22,7	19,6
McMaster	10,9	5,2	37,2	14,9	17,5
Saskatchewan	9,4	12,5	54,0	36,9	30,0
UQAM	4,8	6,5	13,3	3,1	7,0

* Sciences biologiques et médicales.
(1) Y compris HEC et Polytechnique.
Source: Association canadienne des doyens des études avancées, *Rapport statistique de 1991*, tableau 10.

2.7 La participation à la recherche

Les étudiants inscrits aux cycles supérieurs participent activement à l'avancement de la recherche à divers titres, bien que l'on ignore la teneur et l'ampleur de leur contribution, faute d'informations adéquates. Une étude récente montre qu'ils forment un contingent important dans les groupes de recherche universitaires: 192 unités de recherche dans les universités de la région de Montréal regroupent 8 400 personnes, parmi lesquels 32% sont des chercheurs et des stagiaires postdoctoraux et 41% des étudiants de deuxième et troisième cycles (environ 3 500 étudiants).[20] Un autre

20. D.R. Scanik, «Science et technologie à Montréal: un bilan», *Interface*, mai-juin 1992, p. 19-24.

exemple est offert par les 69 équipes financées par le Fonds FCAR qui comptent 357 chercheurs encadrant individuellement quatre étudiants des cycles supérieurs, en moyenne, soit un total de 1 400 étudiants.

Le Conseil a voulu explorer la question de la participation des étudiants étrangers à la recherche, activité qui exerce une influence appréciable sur la qualité de la formation supérieure et sur l'apport des universités au progrès de la société. Il s'agit bien d'exploration, car le Conseil ne pouvait réaliser l'enquête approfondie qu'aurait requis une question aussi complexe. L'approche du Conseil, certes indirecte, fait ressortir des aspects significatifs qui suscitent des questions cruciales sur la compétitivité et la capacité des chercheurs québécois de s'intégrer aux réseaux mondiaux.

Le Conseil a d'abord examiné les subventions obtenues par les chercheurs financés par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie. Le Conseil a retenu les sommes que les chercheurs ont consacrées au soutien financier des étudiants des cycles supérieurs. En 1989-1990, le CRSNG a versé 153 millions $ aux chercheurs canadiens dans le cadre de son programme de subventions individuelles. Environ 30,8 millions $ (20,1%) furent affectés aux étudiants des cycles supérieurs et 8 millions $ (5%) aux stagiaires postdoctoraux. De ces 30,8 millions $, 40% furent alloués aux étudiants étrangers: 22,8% en biologie, 35,4% en sciences physiques, 39,8% en géophysique, 38,3% en informatique, 50,4% en génie et 56,3% en mathématiques.

En 1990-1991, les versements du CRSNG dans tous ses programmes de subventions de recherche (sauf dans le programme des Réseaux de centres d'excellence) étaient de 340 millions $ pour tout le Canada. Environ 45,7 millions $ (13,4%) furent consacrés aux étudiants des cycles supérieurs, dont 19,4 millions $ (42,5%) aux étudiants étrangers (contre 30,9% en 1986-1987). Des 9,8 millions $ alloués aux étudiants des cycles supérieurs au Québec, 48,6% furent versés à des étudiants étrangers, soit 1,4 fois plus que leur représentation en sciences pures et appliquées (34,6%). Le tableau 15 présente la répartition des subventions allouées aux étudiants dans chaque établissement québécois.

Tableau 15: Subventions du CRSNG consacrées aux étudiants des cycles supérieurs dans les universités québécoises, 1990-1991 *

Établissement	Canadiens	Étrangers	%É.É.(1)	%É.É.(2)	%$(3)	%É.(4)
Laval	603 048	477 837	44,2	36,6	11,0	19,6
Montréal	798 030	179 542	18,4	23,7	10,0	17,2
HEC	38 708	2 567	6,2	18,4	0,4	1,4
Polytechnique	522 337	965 558	64,9	45,9	15,2	10,0
Sherbrooke	343 683	384 088	52,8	37,7	7,4	6,3
UQAM	156 264	0	0,0	32,0	1,6	0,9
UQTR	68 375	41 291	37,7	15,6	1,1	1,2
UQAC	60 429	61 594	50,5	34,8	1,2	0,9
UQAR	5 940	1 413	19,2	38,1	0,1	0,8
INRS	198 481	78 307	28,3	21,3	2,8	2,7
IAF	39 970	1 500	3,6	40,9	0,4	0,8
McGill	1 742 300	1 722 791	49,7	36,0	35,3	31,2
Concordia	457 863	852 540	65,1	55,4	13,4	7,0
Total	**5 035 428**	**4 769 028**	**48,6**	**34,6**	**100,0**	**100,0**

* Tous les programmes de subventions, hormis Réseaux de centres d'excellence.
(1) Pourcentage du montant total versé aux étudiants étrangers.
(2) Représentation des étudiants étrangers en sciences naturelles et en génie.
(3) Répartition par établissement des sommes versées aux étudiants des cycles supérieurs.
(4) Pourcentage des effectifs des cycles supérieurs en sciences naturelles et en génie.
Source: Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie.

Un autre résultat intéressant, cette fois dans le domaine biomédical, est tiré d'une enquête réalisée par le Conseil de recherches médicales du Canada auprès des 1 648 chercheurs qu'il subventionnait en 1987. On y dénombre 1 645 étudiants de maîtrise, 1 628 étudiants de doctorat et 1 237 stagiaires postdoctoraux œuvrant en recherche biomédicale à l'échelle du Canada. La proportion de ressortissants étrangers était de 12,9% à la maîtrise, 19,8% au doctorat et 51,1% au postdoctorat. De tels résultats sont concordants avec les taux de participation des étudiants étrangers en sciences de la santé (en moyenne 8% à la maîtrise et 23% au doctorat). La répartition selon les régions canadiennes apparaît au tableau 16.

Tableau 16: Étudiants des cycles supérieurs et stagiaires postdoctoraux dirigés par les chercheurs financés par le CRM, 1987

Région	Canadiens	Étrangers	% Étr.
Pacifique	248	114	31,5
Prairies	536	294	35,4
Ontario	1 282	365	22,2
Québec	1 072	318	21,2
Atlantique	111	50	31,1
Non classés	145	25	14,7
Total	**3 394**	**1 116**	**25,6**

Source: Conseil de recherches médicales du Canada.

L'importance des étudiants étrangers en recherche est corroborée par les données sur les 248 attachés de recherche oeuvrant au sein des équipes financées par le programme des *Actions structurantes* du gouvernement du Québec. On y dénombre, en effet, 76 attachés de recherche de nationalité non canadienne (30,6% du total) et 58 attachés de recherche canadiens ou résidents permanents d'origine étrangère (23,4%). Le Conseil n'a pu obtenir de données sur les autres groupes de recherche, ni sur les nouveaux chercheurs financés par les organismes subventionnaires fédéraux (CRSNG, CRM et CRSH) et québécois (Fonds FCAR et FRSQ).

Le Conseil a déjà mentionné qu'environ 13% des étudiants canadiens poursuivaient des études avancées à l'étranger. Les données sur les boursiers canadiens du CRSNG sont tout aussi significatives. En 1990-1991, près de 200 boursiers de deuxième et troisième cycles (8% des boursiers du CRSNG) ont séjourné à l'étranger, contre 13,5% en 1985-1986. Dans le cas des boursiers postdoctoraux, la proportion atteint environ 65% (près de 200). La plupart de ces étudiants des cycles supérieurs vont parachever leur formation aux États-Unis.

Le Conseil n'ignore pas combien il est risqué d'estimer le niveau de participation, et encore plus la contribution des étudiants étrangers à l'avancement de la recherche, en se fondant uniquement sur le nombre d'étudiants intégrés aux groupes de recherche ou sur les sommes qui leur sont consacrées. Ce ne sont là, après tout, que deux des

facteurs de la production scientifique. Les subventions peuvent certes refléter davantage les besoins plus criants des étudiants étrangers que leur niveau de participation, d'autant plus que les étudiants canadiens ont accès à des bourses (plus de 30 millions $ au Québec) et à d'autres formes de soutien financier (prêts et bourses, etc.). Plusieurs établissements ont signalé qu'une fraction importante des fonds de soutien aux étudiants des cycles supérieurs est accordée à des étudiants étrangers qui sont dans le besoin.

Mais l'exercice précédent n'a pas pour objectif d'estimer la «contribution» scientifique des étudiants, considérée comme très significative par les chercheurs eux-mêmes. Le Conseil veut plutôt souligner le fait qu'ils y occupent une place importante et qu'ils contribuent à maintenir certains programmes de recherche et à soutenir un certain «volume» de recherche. Aussi imparfaites que soient les données, elles sont concordantes d'une université à l'autre et cohérentes avec le degré de participation des étudiants dans les programmes d'études avancées en sciences naturelles et en génie. Par ailleurs, le Conseil note le lien entre le taux de participation des étudiants étrangers et le niveau d'excellence atteint par les chercheurs québécois au cours des années 80, en particulier dans les domaines de la recherche biomédicale et du génie. C'est là, peut-être, un signe du rayonnement grandissant des chercheurs québécois et de leur capacité de s'intégrer aux réseaux internationaux. De telles données sont à rapprocher de celles relatives à la composition du corps professoral québécois: 42% des professeurs détiennent leur plus haut diplôme d'une université de l'étranger, 61,3% sont d'origine (naissance) non canadienne dans les universités anglophones et 26,6% dans les universités francophones en 1989.

Quel est le degré de participation des étudiants étrangers à l'enseignement universitaire? Voila une autre question d'importance qui suscite maints débats sur la qualité des enseignements scientifiques aux États-Unis, mais qui ne paraît guère susciter de préoccupation au Québec. L'enquête du Conseil sur les chargés de cours dans les universités rapporte que 14% d'entre eux sont des étudiants de deuxième et troisième cycles, mais elle ne précise pas combien étaient de nationalité non canadienne.[21] D'autre part, des données sur les autorisations de travail, transmises par le ministère

21. Conseil des universités, *Avis sur les chargés de cours dans les universités québécoises*, Avis à la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, septembre 1989.

des Communautés culturelles et de l'Immigration, font état de 1 524 permis en 1990 et de 1 253 en 1991 délivrés à des étudiants étrangers pour des emplois d'assistants de recherche et d'assistants d'enseignement, sans autre précision sur les disciplines les plus touchées. Ces chiffres représentent environ 16 % du nombre d'étudiants étrangers, tous les cycles confondus.

2.8 La durée du séjour

Le Conseil s'est enfin interrogé sur les caractéristiques et les motivations des étudiants étrangers, ainsi que sur la durée de leur séjour au Québec. Le tour d'horizon auquel s'est livré le Conseil lui a permis de constater la carence des informations sur une question aussi cruciale. Il y a là une autre lacune majeure qu'il faudrait combler de manière à mieux comprendre les échanges internationaux d'étudiants. Les informations réunies par le Conseil permettent de tirer un certain nombre de constats.

L'analyse des demandes de permis de séjour pour études (visas d'étudiants) permet d'explorer la manière dont se matérialisent les projets de formation des candidats étrangers. En 1990, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration a émis 19 854 certificats d'acceptation pour études à travers le monde, parmi lesquels 6 983 suite à des demandes de renouvellement provenant des étudiants étrangers déjà entrés au Québec. Les certificats sont délivrés aux candidats ayant reçu un avis d'acceptation de l'établissement universitaire. La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, quant à elle, a émis 10 546 permis de séjour pour études (visa d'étudiant), ce qui représente un taux de désistement d'environ 47 %. Or, à l'automne 1990, les universités québécoises comptaient plus de 8 000 inscrits détenteurs d'un permis de séjour pour études, soit un taux de désistement additionnel d'environ 20 % en moyenne. Ce taux est très faible chez les étudiants d'origine américaine, française, européenne et latino-américaine, mais beaucoup plus élevé chez les étudiants en provenance de l'Afrique et de l'Asie.

Ces chiffres indiquent que seuls 40% à 50 % des candidats ayant reçu un avis d'acceptation d'une université québécoise viennent effectivement étudier au Québec. Pour ce qui est des autres candidats, l'on doit supposer que leur désir d'étudier à l'étranger ne

se matérialise pas, ou bien que les universités québécoises ne représentaient qu'un deuxième, voire un troisième choix. Les universités francophones, en effet, doivent souvent rivaliser avec les universités françaises, belges et suisses pour attirer des étudiants d'Afrique, tandis que les universités anglophones sont en concurrence avec les autres universités canadiennes et les universités américaines, britanniques et australiennes pour ce qui est des candidats d'Asie. Les établissements universitaires paraissent les mieux placés pour examiner le rapport entre les candidatures, les demandes acceptées et les inscriptions.

Quelle est la durée des études des étudiants étrangers qui viennent au Québec? Le Conseil a constaté que le taux de renouvellement aux premier et deuxième cycles est assez important et qu'il s'est accru depuis 1987. Environ 44% des étudiants étrangers étaient de «nouveaux inscrits» à l'automne 1990 (51% au premier cycle, 44% au deuxième cycle et 22% au troisième cycle), tandis que les «départs» à la fin de l'année 1989 totalisaient 40% des inscriptions (48% au premier cycle, 41% au deuxième cycle et 14% au troisième cycle). On observe, en outre, que la proportion d'étudiants étrangers qui passent d'un cycle à l'autre dans le même établissement demeure faible, ce qui laisse supposer que les étudiants de premier cycle ne constituent pas un bassin de recrutement significatif pour les études de deuxième cycle, ni ceux de deuxième cycle pour les études de troisième cycle.

Afin d'examiner la durée des études des étudiants étrangers, le Conseil a retenu, pour des raisons d'échantillonnage, les nouvelles cohortes de 1984, 1985, 1986 et 1987. Les données du tableau 17 illustrent les tendances pour la cohorte de 1987. Au premier cycle, près de 39% des étudiants quittent l'établissement d'accueil au cours de la première année, comparativement à 30% des étudiants de la cohorte de 1984. Le pourcentage de départs s'accroît à 53,7% pour des durées inférieures à 24 mois. La mobilité croissante d'une majorité d'étudiants étrangers de premier cycle peut traduire: 1) la croissance des échanges d'étudiants pour des études de courte période en vertu d'ententes avec des établissements étrangers (l'entente de la CREPUQ, par exemple, prévoit un séjour de trois à douze mois); 2) les départs pour des raisons financières ou personnelles; 3) les départs pour des raisons d'échec; et 4) les transferts d'un établissement à un autre. Les universités possèdent sans doute suffisamment de données pour apporter un éclairage significatif sur ces phénomènes de mobilité.

Tableau 17: Durée moyenne des études de la cohorte d'étudiants étrangers nouvellement inscrits à l'automne 1987

Durée	1er cycle		2e cycle*		3e cycle		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
≤ 12 mois	624	38.9	228	27.1	32	15.0	884	33.3
13 à 24 mois	237	14.8	222	26.4	15	7.0	474	17.8
25 à 36 mois	239	14.9	190	22.6	31	14.5	460	17.3
> 36 mois	503	31.4	201	23.9	136	63.6	840	31.6
Total	**1 603**	**100.0**	**841**	**100.0**	**214**	**100.0**	**2 658**	**100.0**

* Y compris les résidents en médecine.
Source: Fichier RECU

La durée moyenne des études est plus longue aux cycles supérieurs. Au deuxième cycle, 46% des étudiants demeurent inscrits plus de deux ans, alors qu'au doctorat, près de 64% d'entre eux demeurent inscrits plus de trois ans. Ces résultats semblent indicatifs d'une dynamique des études de premier cycle différente de celle des études avancées. Mais le Conseil n'a pu approfondir cette question faute d'informations sur les motivations et les qualifications des étudiants étrangers. Les rares données disponibles proviennent d'enquêtes sur les étudiants étrangers qui viennent au Canada, séjournent aux États-Unis ou participent à des échanges entre pays industrialisés.[22] De ces études, on peut retenir les éléments suivants.

De manière générale, les étudiants de premier cycle qui proviennent d'Europe et d'Amérique du Nord s'expatrient surtout pour enrichir leur culture et leurs connaissances linguistiques et sociales. Ainsi, ils privilégient les humanités, les lettres, les arts et les cours de langue. Les étudiants européens et américains qui résident au Québec se conforment à ce modèle. L'initiative de jumelage sous l'égide de la CREPUQ vient renforcer ce courant en permettant à des étudiants européens (surtout français) et américains de faire un court séjour (douze mois au maximum) dans une université d'accueil. En revanche, la plupart des étudiants des pays en développement viennent

22. J. de Vries et S. Richer, *L'enquête de 1988 sur les étudiants étrangers dans les universités canadiennes*, Secrétariat d'État, Ottawa, 1989. B.B. Burn, L. Cerych et A. Smith, *Study Abroad Programmes*, Jessica Kingsley Publishers, Londres, 1990. L.C. Solmon, B.J. Young, *The Foreign Student Factor: Impact on American Higher Education*, Institute of International Education, New York, 1987.

acquérir ou parachever une formation professionnelle absente ou insuffisante dans leurs pays d'origine. L'enquête de 1988 du Secrétariat d'État révèle que les trois raisons les plus fréquemment invoquées pour étudier au premier cycle au Canada sont la qualité de l'enseignement des pays hôtes, le prestige des diplômes et la carence des programmes d'études supérieures dans les pays d'origine. Au Québec, les étudiants des pays en développement choisissent également les sciences humaines, les arts et lettres, l'administration, le génie et les sciences appliquées.

Aux cycles supérieurs, et en particulier au doctorat, des motivations similaires prévalent chez les étudiants en provenance des pays en développement, avec trois différences significatives: 1) ils accordent une importance plus grande à la qualité de l'enseignement et au prestige du diplôme; 2) ils sont fortement motivés par l'accès à des sources de soutien financier du pays d'origine et du pays hôte (bourses, assistanats, emplois, etc.); 3) ils montrent un net penchant pour les sciences appliquées et surtout le génie. On connaît moins, par contre, les motivations des étudiants de deuxième et troisième cycles des pays industrialisés. Voilà un domaine qui vaut la peine d'être étudié, car il conditionne toute politique à l'égard des étudiants étrangers.

Combien d'étudiants étrangers demeurent au Québec sur une base relativement permanente? Voilà une question qui touche à la finalité de la formation des étudiants étrangers. Elle se pose, certes, au Québec en tant que société d'accueil et en tant que société d'origine puisque plus de 5 000 Québécois poursuivent des études supérieures à l'étranger, pour près de la moitié aux cycles supérieurs. On sait que les États-Unis sont actuellement le pôle d'attraction et de rétention des étudiants étrangers dans le monde, autant des étudiants des pays en développement que de ceux des pays industrialisés. Certains pays, notamment ceux du Sud-Est asiatique, connaissent un exode des cerveaux assez important, mais qui va en déclinant en raison des nouvelles perspectives d'emploi que suscite leur progrès. Taïwan en est un exemple frappant: sur les 20% d'étudiants qui vont à l'étranger, seulement 20% revenaient au pays jusqu'en 1985. On estime que ce pourcentage atteint aujourd'hui 50%. Qu'en est-il des étudiants québécois à l'étranger?

Pour ce qui est des étudiants étrangers au Canada, l'enquête du Secrétariat d'État rapporte que 8% de ceux qui furent interrogés avaient manifesté l'intention de ne pas

regagner leur pays d'origine.[23] Cette expression d'intention ne signifiait pas, cependant, qu'ils désiraient demeurer au Canada. Les deux ministères qui disposent d'informations pertinentes sur le Québec sont le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec et le ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada. Tous deux sont, pour le moment, dans l'impossibilité de communiquer le nombre d'étudiants étrangers qui choisissent de demeurer au Québec.

Des étudiants munis d'un permis pour études déposent chaque année une demande de statut de résident permanent. Ces données sont reproduites au tableau 18. Il importe de noter que le gouvernement fédéral exige, depuis le milieu des années 70, que les étudiants étrangers désireux d'obtenir le statut de résident permanent déposent leurs demandes à l'extérieur du Canada (sauf dans certains cas). Cette règle, introduite afin de réduire les possibilités d'immigration, a fait diminuer les demandes à quelque 150 par année, soit à environ 2% des étudiants munis d'un visa. La grande majorité sont des Français, des Américains et des Maghrébins. Lorsque le pays d'origine connaît des conditions spéciales qui rendent le retour difficile, le nombre de demandes s'accroît considérablement (650 en 1990, soit à 8% du total). Ce fut le cas pour les ressortissants chinois en 1989 et 1990 et l'on s'attend à un comportement similaire de la part des Zaïrois. L'on ignore toutefois combien de ces demandes ont été agréées. L'on ignore également combien de demandes d'immigration proviennent d'anciens étudiants étrangers ayant déjà quitté le Québec.

Tableau 18: Demandes de résidence permanente d'étudiants étrangers munis d'un permis de séjour pour études

Cycle d'études	1987	1988	1989	1990
1er cycle	97	79	64	120
2e cycle	23	51	137	218
3e cycle	25	11	142	260
Autre	17	16	40	51
Total	**162**	**157**	**383**	**649**

Source: Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration.

23. J. de Vries et S. Richer, *Op. cit.*, p. 24.

Les résultats du présent chapitre traduisent le phénomène d'internationalisation croissante des universités québécoises, à l'instar des grandes universités américaines et européennes. Ils montrent combien les étudiants étrangers constituent désormais une composante importante de la dynamique d'évolution des études avancées et de la recherche dans la plupart des établissements québécois, plus particulièrement dans le domaine des sciences appliquées et du génie. Il demeure, bien entendu, des inconnues importantes qu'il conviendrait d'étudier, notamment les caractéristiques, les capacités et les motivations de ces étudiants. Une telle connaissance est essentielle pour mieux asseoir et rendre plus fructueuses les politiques d'accueil.

Dans le chapitre suivant, le Conseil présente les positions des divers intervenants à l'égard de la question des étudiants étrangers, en faisant ressortir les objectifs et les mesures mises de l'avant par les gouvernements et les universités. Les mesures d'intervention seront examinées en détail dans le quatrième chapitre du présent avis.

3. POSITIONS DES INTERVENANTS

Longtemps subordonnée à la notion d'aide au développement, la question des étudiants étrangers s'inscrit de plus en plus dans une vision forgée par les nouveaux défis auxquels est confronté le Québec: la nécessité d'être compétitif et de créer des alliances à l'échelle mondiale, les besoins de développement et d'ouverture internationale des universités et les contraintes d'ordre budgétaire des gouvernements. Tout en poursuivant les activités de coopération avec les pays en développement, le gouvernement fédéral et les provinces canadiennes ont progressivement diversifié leurs objectifs afin de mieux répondre aux attentes des établissements d'accueil et de la société. À partir de la fin des années 70 et surtout au cours des années 80, ils ont mis en oeuvre diverses mesures qui ont affermi leur contrôle sur le flux croissant d'étudiants étrangers et favorisé les collaborations et les échanges avec des partenaires étrangers. Mais au-delà de ces préoccupations communes, chaque province poursuit une voie qui lui est propre, ajustant les pratiques aux facteurs régionaux de capacité d'accueil, de pouvoir d'attraction et d'affinités avec les pays d'origine. Les trois provinces les plus actives sont l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Québec.[24]

3.1 L'Ontario et la Colombie-Britannique

Le gouvernement ontarien n'a énoncé, à ce jour, aucune politique formelle à l'égard des étudiants étrangers, laissant l'initiative en ce domaine aux établissements universitaires. Il n'en a pas moins adopté une série de mesures qui traduisent, de manière implicite, l'importance et l'orientation qu'il veut imprimer à cette question. En simplifiant à l'extrême, on peut résumer la position de l'Ontario aux propositions suivantes: 1) les étudiants étrangers doivent contribuer à financer une partie de leur formation afin d'alléger le fardeau financier de l'État; 2) ces étudiants enrichissent culturellement la société ontarienne et contribuent au développement et au rayonnement des universités; 3) la venue d'étudiants étrangers doit servir à établir des liens de coopération avec les pays en développement et des liens d'échange et de collaboration avec les pays industrialisés; 4) le rôle du gouvernement est surtout d'appuyer les initiatives des universités en veillant aux grands équilibres.

---

24. «Les provinces canadiennes et l'éducation internationale», *Magazine de l'éducation internationale*, Bureau canadien de l'éducation internationale, 1992, vol. 8, no 1, p. 6-10.

L'Ontario a été la première province canadienne à introduire des droits différentiels pour les étudiants étrangers, dans les collèges d'arts appliqués en 1976, puis dans les universités en janvier 1977, droits qu'il augmenta de manière substantielle en 1982. L'exemple de l'Ontario fut suivi par six provinces, l'Alberta en 1977-1978, le Québec en 1978-1979, les provinces de l'Atlantique en 1979-1980 et la Colombie Britannique au milieu des années 80 (au premier cycle). Pour ne pas miner la position compétitive des universités canadiennes, les droits différentiels furent fixés à un niveau inférieur à celui en vigueur dans les universités publiques américaines. Mais à mesure que la situation budgétaire des gouvernements et des universités se faisait plus contraignante, les droits majorés ont pris de l'ampleur en Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique (au premier cycle), tout en demeurant modestes dans les autres provinces (voir la section 4.1).

Pour en contrecarrer les effets les plus indésirables et soutenir de manière sélective les objectifs de développement des universités, les trois provinces ont mis en place des systèmes d'exemption des droits différentiels. Le Québec a été le premier à y avoir recours en 1978, suivi en 1986 par la Colombie-Britannique et, en 1987, par l'Ontario. Aucune province, à la connaissance du Conseil, n'a cependant jugé opportun de développer un système étendu de bourses au mérite, laissant l'initiative en ce domaine aux universités et surtout au gouvernement fédéral.

L'Ontario a mis en oeuvre les principales mesures suivantes: 1) des exemptions des droits différentiels pour 1 000 étudiants inscrits à temps complet aux cycles supérieurs, reconnus pour leur mérite académique et choisis par les universités (au coût de 5,7 millions $ en 1991-1992);[25] 2) l'exemption des boursiers de certains organismes ou programmes (ACDI, Commonwealth, ONU, Banque mondiale, etc.); 3) l'exemption pour des personnes jouissant d'un statut particulier (diplomates et dépendants, réfugiés, travailleurs temporaires, etc.); 4) l'exemption pour des étudiants étrangers venus en vertu d'ententes internationales (province chinoise de Chiang-su, État allemand de Baden-Württemberg); 5) environ 60 bourses d'études avancées d'une valeur de 3 953 $ par session en 1991-1992.

25. Les dispenses sont allouées sous forme de subvention spécifique, calculée au prorata de la moyenne (sur trois ans) du nombre d'étudiants étrangers inscrits à temps complet aux cycles supérieurs dans chaque établissement.

La Colombie-Britannique, pour sa part, a récemment formulé une politique explicite d'éducation internationale qui vise à renforcer les liens culturels, éducatifs et économiques avec le reste du monde et, plus particulièrement, avec les pays du Pacifique (Japon, Hong Kong, Corée du Sud, Taïwan, etc.). Le gouvernement vise à appuyer les initiatives des universités en matière de coopération, d'échanges académiques et de recrutement d'étudiants étrangers, et à favoriser la connaissance des langues, des économies et des cultures des pays asiatiques. Parmi les mesures adoptées par cette province, l'on peut mentionner: 1) l'exemption des droits différentiels pour tous les étudiants inscrits aux cycles supérieurs; 2) des exemptions sélectives pour des étudiants de premier cycle, notamment les boursiers internationaux et les étudiants venus dans le cadre d'ententes; 3) des dispenses pour des catégories de personnes (diplomates, réfugiés, etc.); 4) des bourses pour des étudiants et des professeurs qui désirent aller en mission en Asie.

Les autres provinces n'accordent pas une attention aussi explicite à la question des étudiants étrangers. Elles se montrent favorables à la venue d'étudiants étrangers qui composent une large fraction des effectifs universitaires, surtout aux cycles supérieurs. Leurs actions, le plus souvent ponctuelles, se résument à appuyer les initiatives des universités et à profiter des services d'accueil et des programmes de bourses et de coopération du gouvernement fédéral.

La suite du présent chapitre résume de manière succincte les positions les plus actuelles des quatre principaux intervenants en matière d'étudiants étrangers au Québec: le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral, les universités et les étudiants étrangers. On y signalera, en même temps, certaines questions reliées à la concertation entre intervenants et à l'adéquation entre les intentions et les moyens mis en oeuvre.

3.2 Le gouvernement du Québec

Au Québec, la question des étudiants étrangers a commencé à prendre de l'importance vers la fin des années 70. Chaque événement majeur qui en a ponctué l'évolution a suscité des débats entre intervenants, le réexamen des objectifs, le réajustement des

positions et la révision des mesures d'intervention. Mais si certains thèmes reviennent, les enjeux ont changé de façon marquée au cours des années 80. Les universités québécoises, et en particulier les universités francophones, ont atteint leur maturité en recherche et en formation et s'inscrivent désormais dans les grands réseaux internationaux. Pour consolider les acquis dans un contexte de compétition accrue et de restrictions budgétaires, les intervenants ont cru opportun de revoir leurs positions et leurs modes de concertation, de manière à s'inscrire dans une perspective plus conforme aux défis de la présente décennie.

La position du gouvernement du Québec à l'égard des étudiants étrangers a connu trois phases dominantes depuis la fin des années 70. Dans un premier temps, il se fixa pour objectif d'équilibrer la répartition des étudiants étrangers au sein des réseaux anglophone et francophone. En 1978, en effet, 75% des étudiants étrangers étaient inscrits dans les universités anglophones. Suivant l'exemple de l'Ontario et de l'Alberta, le gouvernement imposa cette année-là des droits majorés pour ralentir le flux des étudiants étrangers, mais en concluant une entente de réciprocité qui exempte de ces droits les ressortissants français. En 1979, le Conseil des ministres adoptait une politique formelle relative aux étudiants étrangers comportant comme principaux éléments: 1) le développement de rapports de coopération avec d'autres pays, notamment par des ententes avec des pays francophones prévoyant des exemptions des droits majorés; 2) la création du Service québécois d'accueil des étudiants étrangers chargé de la gestion des programmes d'information et d'accueil, ainsi que d'un fonds de dépannage; 3) la création d'un Programme de bourses d'excellence. Ces mesures sont toujours en vigueur et continuent d'avoir les effets escomptés (voir les sections 4.2 et 4.3 pour plus de détails).

La seconde phase prit de l'ampleur à partir de la récession de 1981-1982. Aux prises avec des problèmes budgétaires, le gouvernement réduisit les subventions aux universités. Pour en atténuer le choc, il autorisa des hausses substantielles des droits différentiels pour 1981-1982 et 1984-1985, et imposa, à partir de 1983, des quotas aux exemptions accordées aux pays en développement. Après une pause de six ans, et presque pour les mêmes raisons, de nouvelles hausses et un gel des quotas d'exemption furent décrétés pour 1991-1992. L'idée de transférer une partie des coûts de formation des contribuables aux étudiants a ainsi acquis de plus en plus de force

à mesure que la marge budgétaire de l'État se réduisait. Le Québec a cependant épousé une position proche de celle de ses voisins, l'Ontario et certains États américains, en fixant les droits différentiels à une fraction importante des «pleins coûts», surtout au niveau des études avancées, sans aller aux positions plus extrêmes du Royaume-Uni et de l'Australie, par exemple.

À ces orientations toujours dominantes, se sont greffées, dès le milieu des années 80, des attentes qui traduisent à la fois les visées des universités sur le plan international et la volonté du gouvernement de faire face aux défis scientifiques, économiques et sociaux: favoriser les études avancées, développer la recherche et les collaborations internationales, diversifier les liens scientifiques et économiques. Pour répondre à ces nouvelles attentes, le gouvernement a résolu d'enrichir le système d'exemption des droits de scolarité majorés, sans introduire de nouvelles mesures. Pour diversifier les liens de coopération, il a conclu des ententes d'exemption avec des pays qui n'appartiennent pas à la Francophonie: des pays d'Amérique latine, la Chine, la Corée du Sud, etc. Il a également autorisé les universités à accorder, à partir de 1986, des exemptions en proportion de 10% des étudiants étrangers de deuxième et troisième cycles, afin de favoriser les études avancées et la recherche. La diversification des attentes s'est traduite principalement dans la diversification des modes d'attribution des exemptions.

Plus récemment, les enjeux des années 90 ont incité le gouvernement à réviser sa politique et à l'orienter à la lumière des intérêts d'avenir du Québec. Un volet de cette politique est incorporé dans l'énoncé de politique du ministère des Affaires internationales, *Le Québec et l'interdépendance: le monde pour horizon*[26], document qui inscrit la question des étudiants étrangers dans une perspective internationale de développement des ressources humaines et de création de liens scientifiques et économiques avec les pays étrangers. Une révision plus complète des orientations du gouvernement a été formulée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

---

26. Ministère des Affaires internationales, *Le Québec et l'interdépendance: le monde pour horizon. Éléments d'une politique d'affaires internationales*. Québec, 1991.

Aux yeux du gouvernement, la question des étudiants étrangers doit désormais s'inscrire dans le processus global de développement scientifique, technologique et économique du Québec. La venue de ces étudiants est une occasion de faire progresser les études supérieures et la recherche et de faciliter, en même temps, la coopération et les échanges internationaux. Afin de consolider notre position scientifique et économique à l'échelle internationale, le gouvernement favorisera la création et l'intensification des relations avec les principaux partenaires économiques du Québec et, plus particulièrement, avec ceux qui se situent à l'avant-garde du développement scientifique et technologique. Les universités québécoises sont ainsi encouragées à multiplier les collaborations et les échanges académiques et scientifiques avec les établissements des pays industrialisés, notamment des États-Unis, de l'Europe et du Japon. Ces échanges devront être focalisés dans des domaines d'importance pour le Québec et s'établir selon des principes de réciprocité et de bénéfices mutuels.

Le Québec continuera, en même temps, de coopérer activement avec les pays en développement. Compte tenu de sa position politique et culturelle, il entend maintenir des liens privilégiés avec les pays de la Francophonie, mais en s'efforçant, comme il le fait depuis le milieu des années 80, de diversifier les pays avec lesquels il souhaite nouer des collaborations (Amérique latine, Asie du Sud-Est). Tout en se montrant ouvert à la notion d'aide au développement et aux besoins particuliers de certains pays dans les domaines scientifique, éducatif et académique, il recherchera le partage des bénéfices de la coopération en misant sur des mesures de contrepartie comprise au sens large.

Les efforts du Québec en matière de formation d'étudiants étrangers devront toutefois s'arrimer à la capacité d'accueil des établissements et à la capacité budgétaire du gouvernement. Les principaux instruments d'intervention, en particulier les droits majorés et les exemptions, seront ajustés à la mesure des moyens dont disposera le gouvernement. Dans la présente conjoncture, les contraintes budgétaires semblent, pour le moment, primer sur les autres considérations. La révision de la politique du gouvernement se traduit dans les objectifs spécifiques suivants:

- maintenir le rythme de progression des étudiants étrangers au niveau de la moyenne canadienne, de manière à accueillir environ 26% des étudiants étrangers au Canada (le Québec compte 28,9% des étudiants canadiens de premier cycle et 36% de ceux des cycles supérieurs);

- favoriser les études avancées et la recherche en mettant l'accent sur l'entrée des candidats aux cycles supérieurs, qui représentent actuellement 49% des étudiants étrangers;

- maintenir l'équilibre entre les réseaux francophone et anglophone;

- favoriser les échanges et les collaborations avec les pays industrialisés, notamment avec les États-Unis, l'Europe et le Japon, en augmentant si possible la proportion d'étudiants qui proviennent de ces régions;

- maintenir les liens privilégiés avec les pays de la Francophonie et diversifier ceux avec des pays d'Amérique latine et d'Asie;

- privilégier les domaines dans lesquels le Québec possède une expertise reconnue ou qu'il souhaite développer en priorité (biotechnologies, nouveaux matériaux, technologies de l'information, recherche spatiale, environnement, etc.);

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement dispose essentiellement de quatre instruments.

1) **Les services d'information, d'accueil et de dépannage** des étudiants étrangers, administrés par le Service québécois d'accueil des étudiants étrangers dont le budget proposé serait d'environ 50 000 $ par année.

2) **Les droits de scolarité majorés** auxquels étaient assujettis 50,2% des étudiants étrangers à l'automne 1990. Le gouvernement entend maintenir le principe des droits différentiels. Il propose d'indexer la fraction des droits majorés correspondant aux droits réguliers et de fixer le montant forfaitaire exigé des

étudiants étrangers à 193 $ du crédit. Compte tenu de la répartition des exemptions, les droits majorés affectent, notamment, les ressortissants des États-Unis, d'Europe et du Sud-Est asiatique. En 1990, par exemple, étaient assujettis aux droits majorés 79% des étudiants américains, 68% des étudiants allemands et 74% des étudiants japonais.

3) **Les exemptions des droits majorés** permettent d'orienter la venue des étudiants étrangers. Afin d'harmoniser ses actions avec ses nouveaux objectifs, le gouvernement dispose des exemptions prévues dans les ententes internationales avec 42 pays et six organismes de parrainage, soit 2 030 dispenses (43,5% des 4 644 exemptions de la session d'automne 1990); les autres dispenses sont autorisées de manière automatique (ressortissants français), par des programmes spéciaux (programmes de langue, etc.) ou par les universités. Le nombre d'exemptions à la discrétion du gouvernement vient d'être figé au niveau actuel, limitant ainsi la capacité du ministère des Affaires internationales de conclure de nouvelles ententes, notamment avec les pays industrialisés.

4) **Le programme de «bourses d'excellence»** du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science attribue une centaine de bourses à des étudiants étrangers de maîtrise et de doctorat. Le Conseil des ministres a décidé de rendre le programme plus conforme aux nouveaux objectifs du gouvernement. Avec le même budget que dans le passé (930 000 $), le Ministère accordera, à compter de 1992-1993, des bourses à des étudiants des cycles supérieurs ou à des stagiaires postdoctoraux dans des domaines prioritaires, en mettant l'accent sur les ressortissants des pays industrialisés.

Il importe de mentionner, en dernier lieu, que le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI) joue un rôle important au niveau des règlements d'entrée et de séjour des étudiants étrangers. Il délivre les certificats d'acceptation pour études et pour travail nécessaires à l'obtention auprès du gouvernement fédéral, les premiers, d'un permis de séjour, et les deuxièmes, d'un permis de travail. Des correctifs ont été apportés, à partir de 1988, pour simplifier l'obtention des certificats et allonger la durée des permis de séjour. Le Conseil ignore si le MCCI compte simplifier les procédures auxquelles les étudiants qui viennent pour de courtes

périodes doivent se soumettre, ou bien s'il entend allonger la durée des certificats pour travail de manière à l'harmoniser avec la durée des permis fédéraux mise en vigueur depuis l'automne 1991.

Le gouvernement du Québec tente d'adapter sa politique de manière à relever les défis des années 90 et répondre aux préoccupations des universités. Mais dans la présente conjoncture, il ne peut arrimer, comme il le souhaiterait, sa capacité d'action avec les objectifs qu'il s'est fixés. L'austérité budgétaire à laquelle il doit s'astreindre l'oblige à limiter le redéploiement de ses instruments d'intervention et à renvoyer la réalisation de sa politique à plus tard. De plus, le partage des responsabilités entre ministères et universités peut altérer la cohérence des objectifs et des moyens. Il n'est pas sûr, enfin, que la structure des instruments d'intervention réponde entièrement aux objectifs de développement à long terme des universités.

3.3 Le gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral s'est intéressé très tôt à la question des étudiants étrangers en la subordonnant presque exclusivement à ses obligations internationales d'aide aux pays en développement.[27] Il s'est acquitté de cette mission en mettant en place diverses structures administratives et des programmes de coopération et de formation dans le cadre de sa politique d'Aide publique au développement. Les plus importants sont les programmes de formation et de bourses de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le programme de bourses du Commonwealth du ministère des Affaires extérieures du Canada. Cette préoccupation demeure encore dominante, comme en témoignent à la fois les programmes d'intervention du gouvernement et la position énoncée par l'ACDI dans son document «*Partageons notre avenir*»[28]. Mais des perspectives plus actuelles, épousées en particulier par le ministère des Affaires extérieures et le Secrétariat d'État, prennent progressivement forme. La position du gouvernement fédéral à l'égard des étudiants étrangers peut se résumer dans les visées suivantes:

---

27. Secrétariat d'État du Canada, *Les étudiants étrangers et l'enseignement postsecondaire au Canada*, Ottawa, mai 1989, partie II.

28. ACDI, *Partageons notre avenir: l'assistance canadienne au développement*, Ottawa, 1987.

- favoriser la coordination des politiques des gouvernements provinciaux et fédéral en matière d'étudiants étrangers, notamment au chapitre des droits de scolarité majorés;

- favoriser le développement de la recherche dans les universités, les entreprises et les laboratoires gouvernementaux canadiens;

- consolider les relations de coopération avec les pays en développement, en mettant davantage d'accent sur les impératifs d'ordre économique;

- favoriser la formation des étudiants étrangers pour faciliter les liens technologiques, scientifiques et économiques avec les pays industrialisés.

Certaines des positions du gouvernement fédéral rejoignent les visées internationales des universités et les objectifs des autres gouvernements. Il demeure, néanmoins, des points de divergence, dont le plus important touche aux politiques des provinces en matière de droits différentiels. Le gouvernement fédéral ne paraît pas souhaiter l'abandon du principe des droits différentiels, compte tenu des objectifs et des contraintes budgétaires des provinces. Il préconise plutôt l'harmonisation des politiques et, à la limite, des droits différentiels de niveau comparable, de manière à obtenir une position cohérente à l'échelle nationale. Mais les gouvernements provinciaux peuvent difficilement le suivre sur ce point, car ce serait nier leurs spécificités, leurs objectifs particuliers et leurs capacités budgétaires. Ce serait faire peu cas, également, de la force compétitive de leurs systèmes universitaires respectifs.

La capacité d'intervention du gouvernement fédéral est certes circonscrite par le fait que la juridiction en éducation appartient aux provinces. Aussi, a-t-il surtout recours à trois instruments pour réaliser ses objectifs: son pouvoir de persuasion (les consultations), sa capacité de dépenser (les bourses) et sa juridiction sur les conditions d'entrée et de séjour au pays.

1) **Les consultations** du gouvernement fédéral et des provinces pour coordonner leurs politiques respectives se tiennent au Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC), dont le secrétariat gère le Centre d'information sur la

reconnaissance des diplômes. Du côté de la fonction publique fédérale, le Secrétariat d'État du Canada se charge de la coordination entre le ministère des Affaires extérieures, l'ACDI, Emploi et Immigration Canada et le Centre de recherches pour le développement international (CRDI). De concert avec le Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI) et l'Association des Universités et Collèges du Canada (AUCC), deux acteurs importants en matière d'information, de services aux étudiants étrangers et de gestion de programmes de bourses, le Secrétariat d'État organise régulièrement des conférences où sont conviés les représentants des divers intervenants. On s'y informe des nouvelles orientations et des besoins, mais également des actions souhaitables.

2) **Les programmes de bourses d'études** constituent un instrument d'intervention privilégié. Ils viennent appuyer les programmes d'Aide publique au développement et sont destinés principalement aux étudiants provenant des pays en développement. En 1987, l'ACDI se proposait de doubler de 6 000 à 12 000 le nombre de boursiers et stagiaires étrangers dans les institutions canadiennes entre 1988 et 1993. L'ACDI créa ainsi les bourses à frais partagés ACDI-universités et, à la demande des pays de la Francophonie et des universités québécoises, les bourses de la Francophonie calquées sur le modèle des bourses du Commonwealth. Les plus récentes initiatives cherchent davantage à consolider les collaborations et les échanges avec les pays industrialisés: bourses du Canada, bourses postdoctorales, etc. Compte tenu des contraintes budgétaires, le gouvernement a accordé 7 000 bourses en 1990, notamment pour des études ou des stages de courte durée. Au Québec, 1 460 étudiants et 923 stagiaires en ont profité.

3) **Les règles d'entrée, de séjour et d'emploi** du ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada permettent d'exercer un certain contrôle sur la venue des étudiants étrangers. Les quatre principales mesures ont trait aux conditions d'obtention du statut de résident permanent, aux permis de séjour pour études, aux permis de travail et à l'autorisation d'occuper un emploi pendant douze mois après l'obtention du diplôme. Le gouvernement fédéral est ouvert à la

venue d'étudiants étrangers et assouplit graduellement les procédures administratives de manière à faciliter l'entrée et le séjour de ces étudiants.

Vue l'ampleur des instruments à sa disposition, le gouvernement fédéral exerce une forte influence sur l'accueil des étudiants étrangers. En concentrant l'essentiel de ses efforts sur les bourses, il ne dédouble pas de manière significative les efforts des provinces et des universités. Néanmoins, il n'a pas encore réussi à mobiliser ses ressources pour atteindre les nouveaux objectifs qu'il s'est donnés. Tandis qu'il préconise des relations de collaboration et de réciprocité avec les pays industrialisés, ses ressources vont, pour l'essentiel, aux programmes de coopération et de bourses pour les pays en développement. Malgré tout, il s'efforce de réduire graduellement le hiatus entre objectifs et instruments. Le ministère des Affaires extérieures, par exemple, entend mettre de l'avant des mesures de réciprocité avec les pays industrialisés et des mesures de contrepartie économique dans ses relations futures avec les pays en développement.

3.4 Les universités

Aux yeux des universités, la présence des étudiants étrangers est un avantage et une nécessité. Un avantage, car elle est une source d'enrichissement pour les étudiants québécois et une occasion pour les universités de nouer des collaborations à travers le monde. Une nécessité parce qu'elle permet d'assurer la vitalité des programmes d'études avancées et de recherche dans des domaines importants pour l'avenir scientifique et technologique du Québec. Aussi, les universités sont-elles unanimes à souhaiter la participation accrue des étudiants étrangers en leur accordant une place importante dans leurs plans de consolidation et de développement. Presque tous les établissements situent la question des étudiants étrangers dans une perspective d'ensemble d'ouverture sur le monde. Le terme d'«internationalisation» pour désigner leurs visées d'insertion dans les réseaux internationaux couvre au moins trois acceptions: la création de collaborations académiques, scientifiques et techniques avec les institutions et chercheurs étrangers; la formation et les échanges d'étudiants à travers le monde; l'adaptation du contenu de certains programmes de formation aux

besoins d'ouverture de la société et d'expansion internationale des entreprises et organismes québécois (cours de langues, d'administration, etc.).

Le Conseil a sollicité auprès des universités des informations sur leurs politiques et leurs activités relatives aux étudiants étrangers. Des informations reçues, certains objectifs semblent faire consensus:

- favoriser une présence accrue des étudiants étrangers, plus particulièrement au niveau des études avancées;

- consolider et développer la recherche en encourageant davantage les collaborations internationales et la participation aux réseaux scientifiques mondiaux;

- favoriser les échanges et les collaborations académiques et scientifiques avec les pays industrialisés, notamment avec les États-Unis, la Communauté européenne et le Japon;

- diversifier l'origine des étudiants des pays en développement et favoriser la coopération dans le domaine de l'enseignement et des services éducationnels.

Aucun établissement ne s'est fixé d'objectif quantitatif sur le degré de participation des étudiants étrangers, hormis l'Université McGill qui souhaite hausser leur nombre à 15% des effectifs totaux, comme à la fin des années 70, ou l'Université Laval qui projette de doubler leur nombre à 3 000 en 1997, soit à 8% des effectifs. Tout en souscrivant à des objectifs généraux qui concordent avec les vues des deux ordres de gouvernement, chaque université y apporte des différences d'accent et d'approche qui reflètent, en partie, son degré d'insertion dans les réseaux internationaux de coopération et d'échange.

Plusieurs établissements ont traduit leur position à l'égard des étudiants étrangers dans des énoncés de politique en matière de coopération internationale. L'Université Laval, par exemple, a entièrement révisé en 1989 sa politique définie depuis 1977. L'Université du Québec à Trois-Rivières vient de refondre, en 1991, sa politique de

1981. L'Université du Québec à Montréal s'apprête à adopter la sienne au cours de 1992. D'autres établissements, sans aller à ce niveau de formalisation, l'inscrivent comme priorité dans la planification de leurs activités, par exemple l'Université McGill, l'Université de Montréal, l'Université Concordia ou l'UQAC. D'autres établissements encore ne jugent pas opportun, pour le moment, de faire de l'accueil des étudiants étrangers une question distincte des autres préoccupations de nature institutionnelle (Bishop, INRS, IAF).

Si les établissements québécois ont une conscience grandissante de l'importance des relations avec les pays industrialisés, plusieurs continuent de concevoir la question des étudiants étrangers sous l'angle de la coopération et de l'aide au développement. Dans les faits, la majorité des ententes de coopération conclues par les établissements l'ont été avec des pays en développement, le plus souvent dans le cadre des programmes de l'ACDI (volet formation) ou du CRDI (volet recherche et formation). Presque tous les établissements entendent continuer, voire renforcer cette mission, autant les constituantes du réseau de l'Université du Québec, que l'Université de Sherbrooke, l'Université Laval, l'Université de Montréal, l'Université Concordia ou l'Université McGill. Les listes des ententes conclues par les universités, dont le Conseil a pris connaissance, confirment combien chaque établissement a pu nouer, au gré des initiatives des professeurs ou des institutions, des relations spécifiques avec certains pays, donnant forme aux réseaux et aux liens privilégiés que le Conseil a décrits au chapitre précédent (sections 2.3 et 2.4). La plupart des établissements souhaitent une diversification des pays d'origine, afin de profiter du dynamisme économique et technologique de certaines régions, notamment de l'Asie du Sud-Est et de l'Amérique latine, de multiplier les liens de coopération et d'enrichir les liens culturels. En même temps, il demeure essentiel, pour les universités francophones, de continuer à cultiver des relations étroites avec les pays de la Francophonie.

Le mouvement d'ouverture à l'endroit des pays développés va en s'accélérant depuis le milieu des années 80. Le Conseil constate qu'il est plus rapide dans les universités qui visent à devenir des centres de niveau international et qui privilégient des objectifs de développement des études avancées et de la recherche. Ce mouvement se traduit par une dynamique à deux paliers. Au niveau des études de premier cycle, les établissements recherchent des ententes à caractère institutionnel ou des protocoles

d'échange d'étudiants, à l'exemple de l'entente de jumelage de la CREPUQ. Au niveau des études avancées et de la recherche, on noue des relations de collaboration scientifique et technique qui comportent des volets d'échange d'étudiants, de stagiaires postdoctoraux ou de professeurs. Il s'agit, en fait, d'une intensification de la dynamique normale des collaborations internationales entre professeurs, équipes et centres de recherche qui sont stimulées et chapeautées, à l'occasion, par des ententes à caractère institutionnel (interuniversitaires ou interfacultaires). La volonté unanime des universités est de diversifier les liens actuels sur le plan des secteurs scientifiques et sur le plan des pays d'origine. Les pays visés en priorité sont les États-Unis, le Japon et les États de la Communauté européenne, en particulier la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, c'est-à-dire les pays les plus dynamiques en recherche et en formation supérieure et dont les chercheurs collaborent le plus étroitement avec les chercheurs québécois.

Pour atteindre leurs objectifs, les établissements disposent des principaux instruments suivants.

1) **Les services d'information, d'accueil et de dépannage** dont se sont dotés, à des degrés variables, la plupart des établissements, surtout ceux qui accueillent un fort contingent d'étudiants étrangers. Depuis le milieu des années 80, on a vu se multiplier les bureaux de coopération et les chargés de coopération pour coordonner et gérer le nombre grandissant d'ententes et de projets de coopération et d'échange. Les enquêtes des établissements, du BCEI et de l'AUCC révèlent qu'un nombre appréciable d'étudiants étrangers ignorent l'existence de ces services et que plus de la moitié ne les utilisent pas une fois arrivés au pays. On constate, également, que peu d'universités se chargent d'accueillir les étudiants étrangers à leur arrivée et de faciliter leur installation matérielle (logement, etc.). Un autre constat majeur est l'attitude réactive (plutôt que proactive) que démontrent la majorité des établissements au sujet du recrutement des étudiants étrangers, si l'on fait exception des initiatives des professeurs et des protocoles d'entente recherchés par les autorités.

2) **Les règles d'admission et de reconnaissance des études** pour satisfaire les normes de qualité de chaque établissement. L'étude de ces règles n'a pu être

approfondie faute d'informations suffisantes transmises au Conseil. Des établissements signalent, cependant, que les étudiants étrangers passent par les mêmes exigences que les étudiants nationaux et qu'ils ne sont soumis à aucune mesure de restriction, sauf dans les programmes contingentés. L'École Polytechnique, par exemple, s'est imposé la limite maximum de 200 étudiants étrangers au premier cycle. On mentionne également qu'un nombre non négligeable d'étudiants n'ont pas une formation de qualité suffisante et que plusieurs pays ne reconnaissent pas la valeur des diplômes délivrés par certains établissements québécois. On invite ainsi le gouvernement à revoir ses mécanismes de sélection et à inclure une condition de reconnaissance des diplômes québécois dans les ententes d'exemption des droits majorés.

3) **Les bourses institutionnelles** accordées aux étudiants étrangers et qui sont en nombre très limité. Les établissements les plus actifs à ce chapitre sont McGill et Concordia qui ne jouissent pas, comme les universités francophones, d'un nombre suffisant de «bourses» d'exemption. Les établissements francophones montrent, de leur côté, une sensibilité croissante à la nécessité d'accorder des bourses pour attirer ou retenir des étudiants étrangers. Plusieurs établissements consacrent aux étudiants étrangers une part appréciable des fonds destinés aux étudiants des cycles supérieurs.

4) **Les emplois au sein des universités**, notamment les emplois d'assistant de recherche ou d'assistant d'enseignement, constituent une importante source de soutien financier, surtout pour les étudiants étrangers des cycles supérieurs. Le Conseil a signalé dans la section 2.7 que près de la moitié des subventions de recherche du CRSNG consacrées aux étudiants du Québec en 1990-1991 furent allouées à des étudiants étrangers (4,8 millions $). L'Université Laval a versé 1,9 million $ en rémunération à 617 étudiants étrangers en 1990-1991, tandis que l'École Polytechnique leur a accordé 1,2 million $ sur un total de 1,8 million $. (Les autres établissements n'ont pas transmis d'estimation.) Il s'agit d'un incitatif important pour attirer et retenir les étudiants étrangers de deuxième et troisième cycles. Il pallie le faible nombre de bourses disponibles et le niveau des droits majorés.

5) **Les ententes et les protocoles** conclus entre scientifiques ou entre entités administratives sous forme d'ententes-cadres de coopération et d'échange. Le nombre d'ententes est en pleine expansion depuis le milieu des années 80 et l'on en compte plusieurs centaines. Leur réussite repose sur la capacité des universités de mobiliser leurs moyens d'action: reconnaissance des études, soutien financier et exemptions des droits de scolarité. C'est d'ailleurs sur de tels incitatifs que repose le succès de l'entente de jumelage de la CREPUQ.

6) **Les exemptions institutionnelles des droits majorés** allouées jusqu'à concurrence de 10% des inscriptions d'étudiants étrangers aux cycles supérieurs. Les établissements ont déclaré avoir dispensé 440 étudiants à l'automne 1990 (sous-estimés en raison d'erreurs de classification). En Ontario, les universités peuvent accorder jusqu'à 1 000 exemptions. Les établissements québécois, surtout anglophones, tiennent ces exonérations pour des instruments indispensables. Conçues pour stimuler les études avancées et la recherche, plus du tiers d'entre elles sont allouées à des étudiants de premier cycle.

Les établissements estiment que la question des étudiants étrangers devrait faire l'objet d'un effort concerté des intervenants. Le gouvernement du Québec, en particulier, devrait multiplier les occasions de consultation avec les établissements sur ses intentions, ses plans de développement et sur l'adaptation des instruments d'intervention. Tous souhaitent exercer de plus grandes responsabilités et disposer de moyens plus adéquats, notamment au chapitre des exemptions des droits majorés. Certains établissements estiment que les modalités d'attribution des exemptions devraient être moins discrétionnaires. Tous partagent le sentiment que les droits majorés ont atteint un niveau non compétitif comparé au niveau exigé dans les autres provinces. Plusieurs établissements aimeraient que le programme de bourses du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science soit bonifié afin qu'il serve d'instrument incitatif pour attirer des étudiants de talent.

Le Conseil a pu observer trois positions relatives à la dynamique conjuguée des droits majorés et des exemptions. Les établissements francophones souhaitent que la politique d'équilibre entre réseaux francophone et anglophone soit poursuivie, compte tenu de leur situation linguistique sur le continent nord-américain. Cela dit, deux

attitudes y prévalent. Certains proposent des modifications mineures aux mesures en vigueur, à tout le moins dans l'immédiat. Ils souhaitent que toute ouverture aux pays industrialisés (autres que la France), aux pays du Sud-est asiatique et aux pays de l'Amérique latine se fasse dans le respect de la formule de répartition linguistique actuelle, soit «80/20 pays par pays». D'autres sont plutôt favorables à une réduction des droits majorés, en particulier aux cycles supérieurs, et souhaitent l'élargissement des exemptions à d'autres pays, en modifiant, si nécessaire, la norme de répartition selon la situation de chaque pays et les besoins du Québec.

Les universités anglophones, pour leur part, reconnaissent le bien fondé des réseaux linguistiques, mais souhaiteraient un changement plus substantiel. L'ouverture aux pays industrialisés et aux pays en développement non francophones devrait s'appuyer sur une réduction sensible des droits majorés ou, à défaut, sur une multiplication des exemptions qui ne leur sont pas destinées, pour le moment. La répartition géographique des quotas d'exemption pourrait respecter l'importance scientifique et économique de ces pays pour le Québec, tandis que le calcul de la règle du «80/20» pourrait se faire sur une base régionale ou globale, plutôt que pays par pays.

En conclusion, le Conseil note que les universités partagent un corps de positions de base face aux défis qui les interpellent. Mais le plus souvent, elles ne tentent pas de les concilier dans une vision d'ensemble ou dans une stratégie d'action commune. Compte tenu de la situation particulière de chaque établissement et de son degré d'insertion dans les réseaux scientifiques et académiques internationaux, une approche unique n'est sans doute pas souhaitable. Les moyens à la disposition des universités, plus souvent sélectifs que proactifs, demeurent tout de même limités et les occasions de concertation avec le gouvernement sur les grandes orientations et les plans d'action gagneraient à être plus fréquentes.

3.8 Les étudiants étrangers

Le Conseil a pu recueillir plusieurs informations qui ont servi à former son opinion sur le point de vue des étudiants étrangers. Ces informations émanent d'enquêtes d'organismes comme le Secrétariat d'État ou le BCEI, d'études internes transmises par

des établissements, de prises de position communiquées par certains regroupements d'étudiants étrangers, ou encore d'entretiens informels avec des étudiants étrangers et des responsables universitaires ou gouvernementaux de services aux étudiants étrangers. La présentation qui suit se borne à résumer les points les plus susceptibles de relever de la responsabilité gouvernementale. Pour ce qui a trait aux autres points, le Conseil est d'avis que la responsabilité incombe aux établissements.

Les préoccupations des étudiants étrangers concernent essentiellement les questions d'accessibilité et d'ouverture des pays d'accueil. Elles varient, bien entendu, en fonction de la situation des pays d'origine et des liens établis avec le Québec. Ainsi les étudiants français ne portent guère attention aux questions de droits majorés et d'exemption, tout comme les étudiants qui jouissent de dispenses en vertu des programmes spéciaux et des ententes internationales. Mais au-delà de ces situations particulières, les préoccupations des étudiants se résument aux points suivants.

1) Ils souhaitent de meilleurs services d'information, d'accueil, d'orientation et de dépannage au sein des établissements d'accueil. On signale fréquemment l'état de désorientation de l'étudiant étranger à son entrée au pays d'accueil, surtout lorsqu'il provient d'un pays aux traditions très différentes. Une préoccupation majeure est la possibilité de se loger assez rapidement. En bref, les étudiants étrangers souhaitent de meilleurs services pour faciliter leur adaptation, leur insertion et leur séjour en sol étranger. Il importe de se rappeler que près du tiers d'entre eux demeurent moins d'un an au Québec.

2) Une autre requête des étudiants étrangers a trait à la possibilité d'occuper un emploi hors campus. Leur demande ne concerne pas tant l'ouverture du marché du travail que la lourdeur et le coût des procédures administratives pour obtenir les autorisations requises. Ils souhaitent entre autres: une meilleure coordination entre les deux paliers de gouvernement; la prolongation de 12 à 24 mois de la durée des emplois dans leur domaine d'expertise qu'il peuvent occuper après l'obtention du diplôme; la prolongation de la période de validité des certificats de travail au niveau provincial, de manière à la concilier avec la durée des études; la simplification des procédures pour les étudiants qui

viennent pour un court séjour d'études, à l'instar des procédures spéciales qui s'appliquent aux étudiants qui suivent des cours intensifs de langue.

3) La demande qui fait certes l'unanimité est celle relative aux droits de scolarité majorés. Bon nombre d'étudiants étrangers réclament l'abolition du régime spécial auquel ils sont assujettis, surtout aux cycles supérieurs. La plupart souhaitent, à tout le moins, une importante réduction du montant forfaitaire qu'ils doivent débourser. Ils rappellent que les droits majorés constituent désormais une part substantielle de leur budget et que des étudiants inscrits aux cycles supérieurs doivent, dans plusieurs cas, verser au-delà de 10 000 $ par année pour se conformer aux exigences académiques de certains établissements. La brusque augmentation de 20% en 1991-1992, sans clause d'antériorité (ou clause «grand-père»), en a mis plusieurs dans une situation difficile.

4) Une autre préoccupation importante, surtout pour les étudiants inscrits aux cycles supérieurs ou provenant de pays moins riches, est la possibilité d'obtenir un meilleur soutien financier, soit sous forme de bourses, soit sous une autre forme (assistanats, etc.). On rapporte également les difficultés suscitées par le retard dans le versement des allocations de la bourse ou par l'annulation des engagements financiers du pays d'origine.

5) Enfin, bon nombre d'étudiants étrangers souhaiteraient que le contenu de certains cours ou séminaires de deuxième et troisième cycles tienne compte des conditions et des préoccupations des pays en développement, là où le taux de participation le justifie, par exemple dans le domaine de l'agriculture, du génie civil, de la santé, de l'éducation et de l'économie.

Ce sont là les principales préoccupations des étudiants étrangers. Dans certains cas, les établissements et les gouvernements ont pris des mesures appropriées ou entendent le faire dans un avenir rapproché. Il importe de mentionner que l'attitude générale des étudiants étrangers est très positive à l'égard des établissements et du milieu d'accueil.

Le Conseil constate que plusieurs objectifs semblent faire consensus parmi les intervenants et traduisent des préoccupations communes, que ce soit la contribution des étudiants étrangers à la recherche et aux échanges internationaux, le besoin de favoriser les cycles avancés, la nécessité de multiplier les échanges avec les pays industrialisés ou l'importance de diversifier les pays d'origine. Compte tenu de leurs responsabilités et de leurs juridictions en matière de formation et de recherche, les divers intervenants jouent des rôles assez complémentaires.

Le Conseil ne peut, cependant, passer sous silence les divergences d'opinion et d'approche entre gouvernements, entre gouvernements et établissements et entre établissements. Celles-ci concernent certaines orientations du gouvernement prises à la lumière des contraintes budgétaires de l'État, certains objectifs à long terme comme l'ouverture dominante envers les pays de la Francophonie (qui devrait être mieux équilibrée dans l'avenir), le partage des responsabilités et la concertation sur les grandes orientations. Elles concernent également le fonctionnement des instruments d'interventions, comme par exemple les modes d'allocation des exemptions, le niveau des droits différentiels et le nombre limité de bourses. La section suivante vise précisément à faire le point sur ces instruments d'intervention.

4. LES INSTRUMENTS D'INTERVENTION

Le Québec a été l'un des premiers à mettre en oeuvre des mesures d'intervention pour orienter le flux des étudiants étrangers afin de tenir compte de ses besoins propres. Dans le chapitre précédent, le Conseil a fait état des mesures et mécanismes d'action dont disposent les gouvernements et les établissements. Dans cette section, il examinera quatre de ces instruments d'accueil dans l'ordre suivant: les règles d'admission et de séjour au pays, les droits de scolarité majorés, les exemptions des droits majorés et, enfin, les bourses d'études et les autres formes de soutien financier. Le Conseil aurait souhaité examiner en détail les mécanismes que les établissements utilisent pour évaluer et sélectionner les candidats étrangers: reconnaissance des études et des diplômes, procédures d'admission, examens de compétence linguistique, examens d'admission dans certains programmes, cours de propédeutique, etc. Ces mécanismes charnière permettent à chacun des établissements de s'assurer de la qualité des candidats et de répondre à ses propres besoins.

Quels sont les objectifs qui inspirent les instruments d'intervention en vigueur? Comment fonctionnent-ils? En quoi affectent-ils le pouvoir d'attraction des universités québécoises? Sauront-ils répondre aux défis de la présente décennie? Existe-t-il une cohérence d'ensemble des intentions et des actions? C'est à de telles interrogations que le Conseil consacre le présent chapitre. Il y décrit, notamment, le mode de fonctionnement et les effets les plus importants des principales mesures en vigueur, sans prétendre faire la preuve formelle de leurs impacts ou de leur efficacité.

4.1 Les règles d'entrée et de séjour

▸ *Les sources d'information*

Idéalement, l'on suppose qu'avant de soumettre sa demande d'inscription à un établissement, le candidat étranger aura pris connaissance d'une foule de renseignements sur les programmes d'études, la qualité de l'enseignement et de la recherche, les conditions d'admission, les droits de scolarité, les coûts et les conditions de subsistance, etc. Armé de ces informations, il devrait normalement peser les avantages comparatifs de l'établissement et du pays d'accueil et prendre une décision en

conséquence. Les ressortissants étrangers ont effectivement accès aux répertoires universitaires et aux informations sur les conditions de vie au Québec que les intervenants concernés mettent à leur disposition dans les bureaux à l'étranger (délégations et ambassades).[29] Les gouvernements, les universités et les organismes concernés ont d'ailleurs consenti des efforts appréciables pour diffuser les informations pertinentes. Les universités s'affairent-elles à promouvoir leurs avantages comparatifs? Sont-elles engagées dans le recrutement actif d'étudiants étrangers?

Les informations transmises au Conseil par les établissements, ainsi qu'une étude de l'AUCC[30] auprès de 71 de ses membres, nous apprennent que les responsables universitaires voient d'un bon oeil les efforts des gouvernements et des organismes d'éducation internationale à cet égard. Ils souhaitent que ces efforts soient plus intensifs et qu'on les consulte davantage sur la planification des activités. Mais de manière générale, les universités accordent beaucoup plus d'importance à leurs propres activités de promotion, menées par les professeurs eux-mêmes ou par les responsables institutionnels. On encourage les liens informels entre professeurs, les relations directes, les initiatives de coopération, les ententes de collaboration et d'échange interuniversitaires et interfacultaires. Dans plusieurs cas, les établissements peuvent compter sur l'appui des gouvernements ou des organismes concernés, bien qu'ils souhaiteraient un soutien plus généreux.

Pour les universités, il y a plusieurs avantages à procéder de la sorte. Les relations directes entre professeurs et les ententes interuniversitaires permettent de faire valoir les expertises et les points forts de l'université d'accueil et de rendre disponible l'information là où se trouvent les étudiants. Le soutien du corps professoral et de l'institution d'origine constituent également un atout majeur et une garantie crédible pour les candidats potentiels. En outre, les échanges peuvent se réaliser dans le cadre d'activités de collaboration qui facilitent le recrutement des étudiants, l'évaluation des capacités et des acquis, etc. L'on sait, d'après plusieurs enquêtes, dont celle du

---

29. Parmi ces intervenants, on compte les services aux étudiants étrangers des établissements, le Service québécois d'accueil des étudiants étrangers du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, le Bureau canadien de l'éducation internationale, l'Agence canadienne de développement international, l'Association des universités et des collèges du Canada et l'Unesco.

30. Association des universités et des collèges du Canada, *Les universités canadiennes et les étudiants étrangers: politiques, services et capacité d'accueil*, Ottawa, février 1990.

Secrétariat d'État déjà mentionnée, que les candidats étrangers fondent leurs choix sur la disponibilité des programmes d'études recherchés et sur la réputation de l'établissement d'accueil, en se fiant aux dires de leurs proches, d'anciens étudiants ou du milieu académique d'origine. Mais le plus crucial, aux yeux de tous, est que ces ententes facilitent la solution d'un problème épineux qui constitue le pivot des échanges internationaux: la reconnaissance mutuelle des études et des diplômes.

Mais d'après les informations disponibles, rares sont les établissements québécois qui se livrent à des activités proactives de recrutement ou de préparation adéquate des étudiants étrangers. Le Conseil constate également qu'il existe un hiatus entre, d'une part, les réseaux de collaboration scientifique des chercheurs québécois, qui se traduisent souvent dans les lieux de destination des étudiants québécois, et, d'autre part, le flux d'étudiants de deuxième et troisième cycles provenant des pays industrialisés. Or, si les établissements reconnaissent le besoin de corriger ce déséquilibre, peu d'entre eux mentionnent comme source de préoccupation la question de la préparation linguistique des étudiants étrangers. L'on admet, par exemple, les thèses rédigées en anglais, mais dans plusieurs cas, l'on s'attend à ce que les étudiants étrangers aient une connaissance préalable du français, ou l'acquièrent une fois admis au pays grâce à des cours intensifs.

▸ *Les permis de séjour et de travail*

Pour résider au Québec comme étudiant, le ressortissant étranger est tenu de détenir: 1) l'avis d'acceptation de l'université; 2) le certificat d'acceptation pour études du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec (MCCI); 3) le permis de séjour pour études (visa d'étudiant) de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada.[31] L'accord Canada-Québec sur l'immigration stipule que l'admission de tout étudiant étranger dans la province requiert le consentement du gouvernement du Québec signifié par le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration sous forme d'un certificat d'acceptation du Québec pour études (CAQ

31. Sont sujets à de telles procédures les ressortissants étrangers qui entrent comme étudiants. Les démarches peuvent être différentes pour ceux bénéficiant d'un autre statut: diplomates et dépendants, réfugiés, travailleurs temporaires, visiteurs, etc.

pour études).[32] Le CAQ est délivré aux étudiants inscrits à temps complet (12 crédits ou 180 heures par session à l'université), ou à des personnes inscrites à temps partiel lorsque cela est requis pour terminer les études.

Ne sont pas tenus d'obtenir un CAQ pour études:

- les boursiers des programmes canadiens d'assistance aux pays en développement, essentiellement les boursiers de l'ACDI;
- les personnes ayant un statut légal (visiteurs, travailleurs temporaires, personnes à charge, etc.) qui désirent étudier à temps partiel;
- les personnes à charge de diplomates et fonctionnaires internationaux;
- les personnes désireuses de suivre des cours intensifs de langue (français ou anglais) pendant une durée maximale de 12 semaines.

Le premier CAQ pour études est émis pour une durée maximale de 14 mois, les renouvellements pouvant atteindre une durée de 36 mois. Un nouveau CAQ est requis chaque fois que l'étudiant change de grade ou d'établissement. Cela fait, le requérant doit obtenir un permis de séjour pour études de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada qui le lui délivre, après les vérifications d'usage (santé et sécurité nationale), pour toute la durée des études. À l'échéance du permis, l'étudiant peut le renouveler ou regagner son pays d'origine. Des procédures similaires sont en vigueur dans les autres provinces canadiennes, mais appliquées par le gouvernement fédéral, et aux États-Unis (visas de type F, H, J et M).

Pour obtenir son certificat, le requérant est tenu de présenter une preuve de solvabilité sous forme de fonds propres ou de garantie d'une source de soutien. Le MCCI estime que le seuil de solvabilité se situe entre 11 000 $ et 20 000 $ par année, ce qui permet à un étudiant étranger d'acquitter (en 1991-1992):

---

32. *Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*, signé le 5 février 1991.

- les droits de scolarité et les frais afférents (1 500 $ s'il est exempté et 7 160 $ autrement);

- les frais de transport aller-retour pour lui-même et les personnes à charge, le cas échéant;

- les frais d'assurance-maladie et d'hospitalisation depuis le 1er janvier 1990 (400 $ par an), sauf s'il est ressortissant d'un pays signataire d'une entente de réciprocité qui le rend admissible à la Régie de l'assurance-maladie du Québec: Danemark, Suède, Norvège, Finlande et France;

- les frais de subsistance évalués à 7 200 $ par an (ou à 11 600 $ s'il a une personne à charge), sur la base de la valeur des bourses accordées par le MESS (7 800 $);

- les frais divers, notamment pour l'obtention ou le renouvellement des permis de séjour ou de travail (qui peuvent atteindre 400 $).

L'analyse financière a pour but de s'assurer que les étudiants étrangers disposent des fonds nécessaires pour poursuivre leurs études et subvenir à leurs besoins, sans avoir à rechercher un emploi. On compte minimiser ainsi les risques qu'ils abandonnent leurs études ou tombent à la charge du gouvernement ou de l'université d'accueil. Bien entendu, une telle vérification n'assure pas contre les aléas qui incitent les pays d'origine à interrompre leur soutien financier ou à retarder les paiements. Pour parer aux imprévus, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, ainsi que les établissements, se sont dotés de modestes «fonds de dépannage».

Tout étudiant étranger qui désire occuper un emploi au Québec doit, quelle qu'en soit la durée, suivre la procédure suivante: 1) obtenir un avis d'engagement de l'employeur, 2) un certificat d'acceptation pour travail du MCCI et 3) un permis de travail du ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada.

Depuis 1988, les deux paliers de gouvernement, conscients de la complexité des procédures et sensibles aux requêtes des parties concernées, ont apporté des correctifs

pour simplifier l'obtention des autorisations et faciliter le séjour des étudiants étrangers. L'analyse financière, par exemple, tient davantage compte de la situation particulière des étudiants. Les permis sont émis pour des périodes plus longues. Le gouvernement fédéral a introduit également deux séries de règlements.

1) Un étudiant étranger (ou son dépendant) peut obtenir un permis de travail sans être soumis, comme les autres visiteurs, à la condition de «la priorité aux Canadiens». Depuis 1989, l'étudiant peut travailler sur le campus selon les normes des universités. Depuis septembre 1991, le permis de travail émis par le gouvernement fédéral est renouvelable tous les ans plutôt qu'à chaque nouvel emploi. Toutefois, le CAQ pour travail du MCCI est encore émis pour la durée de l'emploi. D'après le MCCI, 1 253 étudiants détenteurs d'un visa ont occupé en 1991 des postes d'assistants d'enseignement et de recherche et 459 étudiants additionnels, des emplois sur les campus universitaires.

2) Depuis 1989, un étudiant étranger peut, une fois obtenu son diplôme et dans un délai de 60 jours, occuper hors campus un emploi d'une durée n'excédant pas douze mois pour autant que l'emploi soit dans le domaine de ses études.

Ces correctifs ont été accueillis favorablement dans les milieux concernés. Mais les étudiants étrangers souhaiteraient des simplifications additionnelles. L'absence de guichet unique, par exemple, entraîne des dépenses et des délais importants qui pourraient être évités. La validité du CAQ pour travail pour la durée de l'emploi oblige les étudiants à le renouveler fréquemment, puisque la plupart d'entre eux occupent des emplois temporaires de courte durée. De même, un CAQ pour études est requis même si l'étudiant réside au Québec pour une période inférieure à douze semaines, sauf s'il assiste à des cours de langue (français et d'anglais). Or, de nombreux étudiants s'inscrivent à des cours ou à des séminaires disciplinaires pour de courtes périodes, en particulier durant les sessions d'été.

Les étudiants souhaitent également que la durée de l'emploi après l'obtention du diplôme soit prolongée à deux ans. Mais le gouvernement fédéral semble peu enclin à introduire des modifications qui auraient pour effet, à son avis, de diminuer les chances de retour des étudiants dans leur pays d'origine. Dans le but de réduire les

possibilités d'immigration, le gouvernement fédéral exige que les demandes de résidence permanente soient déposées à l'extérieur du Canada.

4.2 Les droits de scolarité majorés

Les étudiants étrangers au Québec sont soumis au régime des droits de scolarité majorés depuis l'automne 1978. À l'automne 1990, 4 678 étudiants y étaient assujettis, soit 50,2% de tous les étudiants étrangers. Pour ceux inscrits à temps complet (12 crédits et plus), les droits exigés par trimestre ont suivi, en moyenne, le cours illustré au tableau 19. L'indexation de 6% en 1992-1993 devrait hausser les droits réguliers des étudiants canadiens à environ 657 $ par trimestre. Mais ils seront plus élevés puisqu'ils seront dorénavant calculés à l'unité. Dans certains établissements, ils pourront facilement dépasser 800 $ pour les étudiants inscrits à 15 crédits et plus par trimestre. En sus des droits réguliers, les étudiants étrangers assujettis aux droits majorés devront débourser un montant forfaitaire de 193 $ du crédit jusqu'à concurrence de 2 894 $ par trimestre. Ce montant sera de 175 $ par trimestre pour les étudiants en rédaction de thèse et de 2 894 $ pour trois trimestres pour les résidents en médecine.

Tableau 19: Évolution des droits de scolarité majorés au Québec

Année	Droits réguliers	Droits majorés	Hausse en %	Différence ÉÉ - ÉQ	Rapport ÉÉ/ÉQ
Avant 1978	270	270	-	0	1,0
1978-1979	270	750	177,8	480	2,8
1981-1982	270	2 175	190,0	1 905	8,1
1984-1985	270	2 900	33,3	2 630	10,7
1990-1991	445	2 900	0,0	2 455	6,5
1991-1992	620	3 480	20,0	2 860	5,6
1992-1993	657	3 551	2,0	2 894	5,4

Source: Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Les droits de scolarité majorés au Québec sont présentement parmi les plus élevés en Amérique du Nord. Les tableaux 20 et 21 permettent de les comparer aux droits exigés dans les autres universités canadiennes. Au Manitoba, en Saskatchewan (sauf à l'Université de Regina) et à Terre-Neuve, l'on n'exige pas de droits différentiels. La Colombie-Britannique exempte tous les étudiants étrangers des cycles supérieurs, alors que les Universités de Waterloo et de Western Ontario imposent des droits qui reflètent «le plein coût des études».

Le système ontarien reconnaît quatre groupes de cours pour tenir compte du coût des études. Les programmes de premier cycle exigent en moyenne 5 905 $ pour deux trimestres (en 1991-1992) dans un nombre limité de disciplines et 9 626 $ dans la plupart des disciplines (humanités, sciences pures, sciences appliquées, médecine, etc.). Aux cycles supérieurs, les droits sont en moyenne de 2 954 $ par trimestre dans les programmes de théologie et de 3 610 $ dans tous les autres programmes.

Tableau 20: Droits de scolarité dans les universités canadiennes par province, valeurs extrêmes pour deux trimestres en 1991-1992

	1er cycle		2e-3e cycles	
Province	**Canadiens**	**Étrangers**	**Canadiens**	**Étrangers**
Québec	1170/1594	6960/7060	1170/1650	6900/7060 (1)
Ontario	1767/2570	5905/10877	1171/4542	7056/11136 (2)
Alberta	1364/3203	2789/4535	1632/2083	3410/4535
Colombie-Britannique	1770/3190	2790/7975	1847/2262	(3)
Manitoba	1562/3097	(3)	2182/2340	(3)
Saskatchewan	1830/3203	(4)	1896/2228	(3)
Nouvelle-Écosse	1600/2835	3300/4535	2072/3399	3636/5949
Nouveau-Brunswick	1810/2355	3100/4055	1840/2760	2000/4460
Terre-Neuve	1544	(3)	1002-1224	(3)
Île-du-Prince-Édouard	2120/2332	3820	2416/2574	4274

(1) Concordia exige de 6 525 à 8 775 $ en moyenne.
(2) Waterloo exige 21 754 $ et Western Ontario 18 762 $.
(3) Pas de droits majorés pour les étudiants étrangers.
(4) L'Université de Regina exige 3 128 $ au premier cycle.
Source: Statistique Canada, *Frais de scolarité et de subsistance dans les universités canadiennes, 1991-1992*, cat. 81-219, tableaux 1 et 2.

Tableau 21: Droits de scolarité dans vingt universités canadiennes en arts, sciences et administration, valeurs extrêmes pour deux trimestres en 1991-1992

Université	1er cycle			2e-3e cycles		
	Canadiens	Étrangers	Différence	Canadiens	Étrangers	Différence
Toronto	1 770	6 674	4 904	2 220	10 198	7 978
McGill	1 397	6 960	5 563	1 397	6 960	5 563
Montréal (1)	1 374	6 960	5 586	1 386	6 960	5 574
Alberta	1 413	2 826	1 413	2 083	4 165	2 082
York	1 770	6 509	4 739	2 067	11 112	9 045
British Columbia	1860/2232	4650/5580	2790/3348	1 847	(2)	0
Laval	1 300	7 060	5 760	(3) 1 200	7 060	5 860
Manitoba	1756/1932	(2)	0	2 182	(2)	0
Simon Fraser	1 860	2790/3720	930/1860	1 854	(2)	0
Calgary	1 364	(2)	0	1 705	(2)	0
Western Ontario	1 770	6 673	4 903	3 540	21 754	18 214
Ottawa	1 770	6 496	4 726	1 776	7 154	5 378
Concordia	1 265	7 020	5 755	(3) 1 300	6525/8775	5225/7475
Carleton	1 769	6 673	4 904	1 776	7 877	6 101
Waterloo	1770/2418	6 674	4 904	4 542	18 762	14 220
Queen's	1 770	6 067	4 297	1171/2553	4894/9996	3723/7443
Windsor	1 770	6 614	4 844	1 408	7 050	5 642
McMaster	1 767	5 905	4 138	2 260	10 340	8 080
Saskatchewan	1 830	(2)	0	2 288	(2)	0
UQAM	1 320	6 960	5 640	1 320	6 900	5 580

(1) Y compris HEC et Polytechnique.
(2) Pas de droits majorés pour les étudiants étrangers.
(3) Pour 36 crédits.
Source: Statistique Canada, *Frais de scolarité et de subsistance dans les universités canadiennes, 1991-1992*, cat. 81-219, tableaux 1 et 2.

Aux États-Unis, rares sont les établissements publics qui exigent des droits différentiels supérieurs à ceux du Québec. Le Conseil a relevé les cas suivants. L'Université d'État de Californie et l'Université de Californie réclament des droits différentiels de plus de 10 000 $ US (13 158 $ C), l'Université du Michigan, plus de 13 000 $ US, l'Université d'État de l'Ohio, 7 000 $ US, l'Université d'État de la Pennsylvanie et l'Université d'État de Pittsburgh, plus de 9 000 $ US. Dans les autres établissements publics, les droits différentiels sont équivalents ou inférieurs à ceux exigés dans les universités québécoises.[33]

33. Voir *The Chronicle of Higher Education*, le 23 octobre 1991, tableau p. A31-A36.

Les droits majorés au Québec demeurent certes nettement inférieurs à ceux des universités privées américaines relativement prestigieuses, mais celles-ci les compensent par de généreux systèmes de bourses aux cycles supérieurs. Les universités québécoises ne peuvent donc plus se prévaloir d'un avantage comparatif de nature financière. Compte tenu de la situation linguistique du système universitaire québécois, l'on doit s'interroger sur les effets des droits majorés sur la capacité d'attraction des établissements québécois qui doivent, désormais, se mesurer sur le plan international aux universités canadiennes, aux universités américaines et aux universités francophones d'Europe.

▸ *Les effets des hausses des droits majorés*

Le Conseil convient qu'il est parfois malaisé d'évaluer les effets des droits majorés sur la venue des étudiants étrangers. Mais il tient à évoquer certains faits largement reconnus. L'impact conjoncturel dépend de l'ampleur des hausses imposées, tandis que les effets structurels dépendent principalement de la fraction du budget qu'ils mobilisent. En plus des droits majorés, le budget des étudiants étrangers inclut les frais de subsistance (logement, nourriture, etc.), les frais de voyage (aller-retour) et les autres frais (assurances-maladie, permis de séjour, etc.). L'enquête de 1988 du Secrétariat d'État auprès de 1 500 étudiants étrangers a estimé que les frais de subsistance s'élevaient en moyenne à 590 $ par mois en 1987-1988.[34] Le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration prévoit une plage de 8 000 $ à 11 600 $ par année dans son analyse de solvabilité, tout comme le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Pour les États-Unis, l'Institute of International Education les évalue à environ 840 $ US par mois (1 067 $ C) pour 1990, en se fondant sur le budget des ménages américains de revenu moyen.[35] Des estimés de même niveau ont été avancés pour les pays de la Communauté européenne.

Au Québec, les droits majorés peuvent ainsi absorber 30% à 45% du budget des dépenses des étudiants étrangers. L'effet structurel est de dissuader, ou de «détourner» vers d'autres pays, les étudiants les moins nantis ou ceux qui viennent des pays les

34. J. de Vries et S. Richer, *L'enquête de 1988 sur les étudiants étrangers dans les universités canadiennes*, Secrétariat d'État, Ottawa, 1989.

35. Institute of International Education, *Open Doors 1990-91*, New York, 1991, p. 88-90.

moins riches (toute chose étant égale par ailleurs).[36] Cet impact va de soi et il a été largement documenté dans plusieurs pays et en particulier au Royaume-Uni. L'enquête du Secrétariat d'État, par exemple, rapporte une forte représentation des enfants des familles les plus scolarisées et les plus fortunées, et les statistiques par pays d'origine montrent la sous-représentation des pays les moins riches. Cet effet structurel est d'autant plus compréhensible qu'une forte majorité d'étudiants étrangers doivent puiser principalement dans leurs fonds propres, ceux de leurs parents ou ceux du pays d'origine. Au Canada, 78% des étudiants étrangers interrogés dans l'enquête du Secrétariat d'État en 1988 se trouvaient dans cette situation, tandis qu'aux États-Unis, c'était le cas pour 88,8% des étudiants étrangers de premier cycle et 68,9% des étudiants de maîtrise et doctorat en 1990-1991 (voir notes 34 et 35). Le poids des droits majorés a aussi un effet négatif sur les boursiers, c'est-à-dire sur les étudiants les plus talentueux. Pour ces raisons, les pays d'accueil prévoient souvent diverses mesures de compensation: exemptions des droits différentiels, bourses d'études, etc.

L'effet dissuasif des droits différentiels se manifeste plus fortement au premier cycle, en raison de la plus grande sensibilité (élasticité) de la demande. La plupart des pays se sont dotés de systèmes d'enseignement de premier cycle diversifiés qui couvrent un large éventail de disciplines. Découragé par les coûts croissants, l'étudiant de premier cycle peut ainsi aisément trouver des solutions de rechange dans sa région d'origine. Mais aux cycles supérieurs, rares sont les pays (surtout ceux en développement) qui disposent de ressources pour offrir des programmes de formation dans une variété de disciplines ou pour appuyer des activités de recherche. Forcé de s'expatrier, l'étudiant le fait d'autant plus volontiers qu'il a accès à des sources de financement de rechange dans son pays d'origine ou dans le pays d'accueil (bourses, assistanats, charges de cours, etc.). Une enquête américaine rapporte que les fonds propres (épargne) et le soutien familial constituaient, en 1987, 90% du budget des étudiants étrangers de premier cycle et 35% du budget des étudiants aux cycles supérieurs; ces derniers recevaient 33,3% de leur soutien du pays d'origine et 30,7% de sources américaines.[37]

---

36. Seul un petit nombre de pays industrialisés disposent d'un PIB per capita supérieur à 20 000 $ par année en 1991. En Europe de l'Est et en Amérique latine, peu de pays atteignent 3 000 $, tandis qu'en Asie et en Afrique, la plupart se situent sous les 600 $.

37. A.P. Wagner, E.G. Barber, J. King et D.M. Windham, *Sponsorship and Leverage*, Institute of International Education, New York, 1989, tableau 6.

À cet égard, l'enquête du Secrétariat d'État révèle que les motivations les plus fréquemment citées pour étudier à l'étranger étaient, surtout pour les étudiants du Tiers-Monde, la qualité de l'enseignement supérieur à l'étranger (62%), le prestige du diplôme (58%), la non-disponibilité du programme dans le pays d'origine (48%) et la possibilité d'obtenir une bourse (36%). Alors que les étudiants de premier cycle étaient fortement préoccupés par le coût des études, les étudiants des cycles supérieurs étaient surtout motivés par la qualité de l'enseignement, la disponibilité des bourses d'études et l'accès à des sources additionnelles de financement.

Les augmentations successives des droits majorés au Québec ont eu des effets à la fois conjoncturels (lors des hausses) et structurels. Le graphique 5 illustre les effets conjoncturels sur l'évolution des inscriptions des étudiants étrangers soumis aux droits majorés. On notera le ressac de 41% du nombre d'étudiants de premier cycle entre 1982 et 1986, puis le regain du chemin perdu. Le Conseil est d'avis que cette chute résulte, en grande partie, des augmentations de 287% décrétées entre 1981 et 1984. Les hausses ont également fait diminuer les inscriptions aux cycles supérieurs qui, autrement, auraient continué de progresser. La chute passagère en 1987 résulte du transfert d'étudiants du statut d'assujetti au statut d'exempté lors de l'introduction des quotas institutionnels, en 1986. Les données disponibles semblent suggérer que les hausses agissent de manière assez uniforme sur les secteurs disciplinaires. Elles montrent, en outre, que la perturbation de chaque hausse s'étale sur deux ans au moins, après quoi, la tendance antérieure reprend son cours.

Il en va tout autrement dans les universités anglophones où les effets deviennent plus structurels pour la simple raison que peu d'étudiants étrangers y bénéficient de dispenses des droits majorés. La chute a certes affecté tous les établissements, mais elle a surtout été accusée par McGill et Concordia (voir le tableau 9 à la page 44). Ainsi, l'Université McGill vient-elle à peine de dépasser, en 1990, le nombre d'étudiants de premier cycle qu'elle accueillait en 1982, alors que l'Université Concordia se situe encore à 71% du niveau atteint en 1982. (C'est le cas également de l'Université de Sherbrooke qui atteint 80% de son niveau de 1982.)

Graphique 5
Étudiants étrangers soumis au régime des droits majorés, 1982-1990

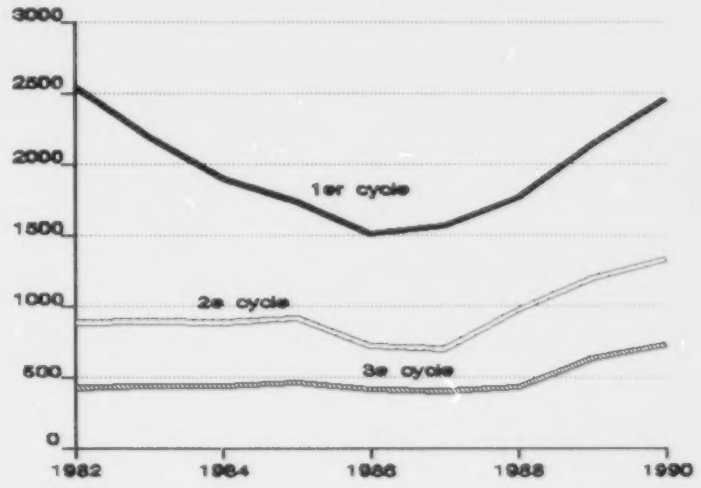

Source: Fichier RECU

Pour autant que le passé préfigure l'avenir, la hausse sans clause d'antériorité de 580 $ par trimestre en 1991 devrait provoquer des effets analogues si la demande extérieure demeure aussi forte. Elle pourrait affecter surtout les établissements anglophones car, comme on le verra à la section 4.2, 83,7% des étudiants de Bishop, 79% des étudiants de McGill et 63% des étudiants de Concordia étaient assujettis aux droits majorés à l'automne 1990, par rapport à 29,6% dans les établissements francophones. Afin d'en prévenir les effets dissuasifs éventuels, McGill a réduit de 600 $ les droits différentiels des étudiants étrangers qui reçoivent des subventions inférieures à 17 000 $, tandis que Concordia a maintenu les droits majorés à 195 $ du crédit aux cycles supérieurs et a créé 50 bourses de premier cycle de 600 $ à 1 200 $ chacune.

L'objectif initial des droits différentiels était d'équilibrer les inscriptions dans les universités francophones et anglophones et de contenir la venue des étudiants des pays en développement. Depuis, des préoccupations plus financières semblent avoir graduellement pris le dessus. Les hausses de 1981, 1984 et de 1991 sont surtout liées

à un objectif de diminution des pressions financières sur l'ensemble du système universitaire en période de contraintes budgétaires. Cette logique se reflète autant dans le désir d'éviter d'obérer le budget de l'État que dans la formule de répartition des subventions de fonctionnement aux universités.

▸ *Les coûts de formation des étudiants étrangers*

Le gouvernement estime que les revenus des droits différentiels ont totalisé 20 millions $ en 1990-1991 et se répartissaient comme suit: 9,9 millions $ provenaient de l'Université McGill, 2,9 millions $ de l'Université de Montréal (y compris HEC et Polytechnique), 2,7 millions $ de l'Université Concordia, 2 millions $ du réseau de l'Université du Québec, 1,6 million $ de l'Université Laval, 0,4 million $ de l'Université de Sherbrooke et 0,3 million $ de l'Université Bishop.[38] Ces revenus ont été «redistribués» aux établissements selon la formule historique de répartition des subventions de fonctionnement. La hausse de 20% en 1991-1992 devrait générer quelque 3,7 millions $ additionnels qui seront cette fois retenus par le trésor public. La croissance des revenus devrait atteindre plus de 6 millions $, compte tenu des clientèles. La formule prévue à partir de l'automne 1992 ne comptera plus les droits de scolarité réguliers dans les «revenus admissibles». Par contre, le montant forfaitaire des droits majorés continuera d'être redistribué dans chacune des universités. La formule de redistribution neutralise ainsi tout effet incitatif (ou «désincitatif») que pourrait avoir le différentiel des droits majorés sur le désir de certains établissements de recruter des étudiants étrangers, contrairement à ce qui se passe en Ontario, où les étudiants étrangers ne sont pas comptés dans la formule de financement.

Le Conseil n'ignore pas que la question des droits majorés s'inscrit dans un débat plus large, celui de savoir qui doit assumer les coûts croissants de l'éducation. On sait que le capital humain et son savoir-faire ont des effets multiplicateurs décisifs sur le développement et la compétitivité des sociétés, et cela au-delà des gains personnels qu'en retirent les diplômés. D'aucuns estiment que l'accès à l'enseignement supérieur peut être mieux servi par des mécanismes plus sélectifs que la simple gratuité scolaire. Aussi l'idée de faire assumer une fraction plus large des coûts par les personnes qui

38. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, *Calculs définitifs des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année 1990-1991*, Québec, mai 1991.

en bénéficient directement («utilisateur-payeur») a-t-elle acquis de la force au Québec. Appliqué à la question des étudiants étrangers, un tel raisonnement revient à se demander si le pays d'accueil doit assumer les coûts de leur formation, surtout quand plus du tiers de ces étudiants proviennent des pays développés. Inversement, l'on doit se demander si les autres sociétés doivent assumer les coûts de formation des quelque 5 000 Québécois qui y séjournent.

Quel est, pour le Québec, le bilan coûts-bénéfices de la présence des étudiants étrangers? Pour plusieurs observateurs, et certainement pour les universités, les bénéfices dépassent largement les désavantages sur le long terme, bien que tout soit question de dosage et d'équilibre. D'autres observateurs, par contre, se montrent pour le moins sceptiques. Plusieurs des coûts et des bénéfices sont importants mais intangibles aussi, rares sont ceux qui se sont risqués à en dresser le bilan. Des économistes ont réduit la question à sa dimension financière à court terme pour établir un bilan quantitatif: on estime les dépenses de formation du pays d'accueil d'un côté, et les effets multiplicateurs des dépenses des étudiants étrangers, de l'autre. Mais en dépit de son apparente simplicité, un tel exercice demeure très complexe sur le plan conceptuel et pratique. Une difficulté majeure réside dans la notion de «coût de formation». Faut-il retenir le «coût marginal» par étudiant, plus approprié lorsque les étudiants étrangers sont en nombre restreint comme au premier cycle, ou le «coût moyen» par étudiant, plus approprié aux cycles supérieurs? Le gouvernement du Québec utilise une méthode qui s'apparente au «coût moyen» dans sa formule de financement des clientèles additionnelles.

Une question aussi centrale mérite assurément une étude approfondie. Mais en l'absence d'un tel bilan coûts-bénéfices, le Conseil tient à relever certains points, sans se risquer à une démonstration formelle. Pour simplifier la présentation et quantifier l'exercice, l'on admettra l'hypothèse que le coût de formation moyen par étudiant est une mesure relativement acceptable et que les estimations utilisées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science pour financer les clientèles additionnelles constituent une «bonne approximation» de ces coûts moyens.[39] Le tableau 22

39. Ces estimations traduisent les pondérations et les priorités de développement que le gouvernement, de concert avec les universités, a jugé opportun de favoriser pour fin de subvention des clientèles additionnelles. Elles ne tiennent pas compte des autres formes de dépenses: immobilisations, recherche, prélèvements sur les fonds de dotation, etc.

reproduit les estimations du Ministère pour l'année 1990-1991. Le tableau 23, par contre, présente le niveau des subventions accordées par le gouvernement pour chaque étudiant additionnel pour la même année.

Tableau 22: Estimés des coûts de formation d'un étudiant (en équivalence temps complet) par secteur de financement et droits majorés, 1990-1991

	1er cycle		Coûts		Droits 2e-3e cycles*	
Secteur	**Coûts**	**Droits**	**2e cycle**	**3e cycle**	**Minimum**	**Maximum**
Médecine	8 877	5 800	13 316	15 979	5 800	8 700
Péri-médical	13 738	5 800	20 607	24 728	5 800	8 700
Para-médical	6 354	5 800	9 531	11 437	5 800	8 700
Sciences pures	6 728	5 800	16 820	23 548	5 800	8 700
Sciences appliquées	5 842	5 800	14 605	20 447	5 800	8 700
Sciences humaines	4 290	5 800	10 725	14 157	5 800	8 700
Sc. de l'éducation	5 072	5 800	10 651	14 202	5 800	8 700
Administration	3 237	5 800	6 798	9 064	5 800	8 700
Arts	6 220	5 800	13 062	17 416	5 800	8 700
Lettres	4 374	5 800	10 935	14 434	5 800	8 700
Droit	3 975	5 800	9 688	13 118	5 800	8 700
Coût du soutien	2 783		2 783	2 783		
Moyenne non pondérée	**9 029**	**5 800**	**15 214**	**19 013**	**5 800**	**8 700**

* Les droits majorés et les coûts associés (en équivalence temps complet) varient en fonction du rythme d'études de l'étudiant étranger et du type de programme.
Source: Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, *Calculs définitifs des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année 1990-1991*, mai 1991.

Le coût moyen de formation par étudiant, tous les cycles confondus, s'élevait à 9 132 $ en 1990-1991 (en excluant les autres dépenses indiquées à la note 39). La subvention de fonctionnement accordée par le gouvernement était de 8 973 $ par étudiant, tandis que la subvention ***pour chaque étudiant additionnel*** était de 5 538 $. Au premier cycle, le «coût moyen» par étudiant à été estimé à 9 029 $ en 1990-1991, alors que les droits majorés étaient en moyenne de 5 800 $ pour deux trimestres, soit 64% du coût moyen. Aux cycles supérieurs, les droits majorés représentent une fraction moindre du coût moyen des études, fraction qui varie entre un minimum de 41% et un maximum de 57%, selon que l'étudiant s'inscrit à deux ou trois sessions par année. Par ailleurs, l'augmentation de 20% en 1991-1992 rapproche d'autant les droits majorés des coûts moyens et des subventions de fonctionnement du gouvernement.

Tableau 23: Subvention de fonctionnement par étudiant additionnel accordée par le gouvernement et droits majorés, 1990-1991

Secteur	1er cycle		Subvention		Droits 2e-3e cycles*	
	Subv.	Droits	2e cycle	3e cycle	Minimum	Maximum
Médecine	5 830	5 800	8 049	9 381	5 800	8 700
Péri-médical	8 261	5 800	11 695	13 756	5 800	8 700
Para-médical	4 569	5 800	6 157	7 110	5 800	8 700
Sciences pures	6 658	5 800	13 722	18 432	5 800	8 700
Sciences appliquées	6 038	5 800	12 172	16 261	5 800	8 700
Sciences humaines	3 537	5 800	9 456	11 858	5 800	8 700
Sc. de l'éducation	3 928	5 800	6 717	8 492	5 800	8 700
Administration	4 214	5 800	6 706	8 239	5 800	8 700
Arts	4 502	5 800	7 923	10 100	5 800	8 700
Lettres	3 579	5 800	6 859	8 609	5 800	8 700
Droit	3 379	5 800	8 904	11 130	5 800	8 700
Moyenne non pondérée	**4 954**	**5 800**	**8 942**	**11 220**	**5 800**	**8 700**

* Les droits majorés et le financement associé (en équivalence temps complet) varient en fonction du rythme d'études de l'étudiant étranger et du type de programme.
Source: Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, *Calculs définitifs des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année 1990-1991*, mai 1991.

En fixant des droits majorés uniformes, le gouvernement en fait un incitatif aux études avancées et aux études dans les secteurs les plus dispendieux ou les plus prioritaires (lorsque ceux-ci ne sont pas contingentés). Ainsi, certains étudiants étrangers se trouvent dans la situation singulière de «payer» pour ceux de leurs collègues inscrits aux cycles supérieurs, ou dans les disciplines médicales ou péri-médicales.

Quel est le coût de formation des étudiants étrangers sur la base des données précédentes relatives aux coûts moyens? Le Conseil estime que les dépenses totales pour former 9 322 étudiants étrangers en 1990-1991 s'élevaient à environ 83 millions $ (voir la note 39). Par contre, si on tenait ces mêmes étudiants pour une «clientèle additionnelle», l'État aurait déboursé environ 53 millions $. Du côté des revenus, les droits majorés ont généré 20 millions $ en 1990-1991, auxquels s'ajoutent 5 millions $ provenant des droits réguliers des 4 644 étudiants étrangers exemptés. Le coût net pour le Québec aurait donc été de 58 millions $ en 1990-1991 (ou 28 millions $ sous l'angle des clientèles additionnelles). La hausse de 20% des droits majorés en 1991-1992 et l'augmentation de la clientèle devraient porter le total des droits payés par les

étudiants étrangers à plus de 31 millions $, diminuant ainsi le coût budgétaire à court terme pour le Québec.

Toutefois, un tel bilan demeure partiel, car il faut normalement inscrire au compte des revenus les autres dépenses des étudiants étrangers (sans tenir compte de leurs effets multiplicateurs sur l'économie du Québec). Si l'on accepte l'hypothèse qu'en sus des droits de scolarité majorés, les 9 322 étudiants (sans tenir compte des dépendants) ont déboursé individuellement 8 500 $ par année en moyenne, les dépenses additionnelles seraient de 79 millions $. En supposant que 15% à 20% de leurs dépenses totales de 104 millions $ provenaient de fonds canadiens (bourses, assistanats de recherche, emplois, etc.), les étudiants étrangers auraient apporté au Québec entre 83 et 88 millions $ en 1990-1991, toutes dépenses confondues. Le bilan financier à court terme pour le Québec serait ainsi proche de l'équilibre. Le Conseil est fort conscient qu'un tel exercice n'est pas une démonstration formelle, mais il lui permet de mettre en évidence combien les droits majorés ont atteint un niveau plus que suffisant du point de vue budgétaire du gouvernement.

Mais au-delà de cet intérêt pour les équilibres budgétaires, une des raisons d'être des droits différentiels, aux yeux du Conseil, est d'assurer l'efficacité des mesures d'exemption et des autres formes de soutien. Leur abolition sonnerait le glas des exemptions comme instrument d'intervention. Leur augmentation en renforce chaque fois le pouvoir sélectif. Ce pouvoir est-il orienté dans une perspective de développement des universités?

4.3 Les exemptions des droits majorés

Dès l'entrée en vigueur des droits majorés en 1978, le gouvernement du Québec a signé avec la France une entente prévoyant l'exemption de tous les étudiants français. D'autres ententes furent rapidement conclues avec plusieurs pays d'Afrique membres de la Francophonie. Le gouvernement en a ainsi fait le principal instrument d'intervention sélective, en diversifiant les pays d'origine et, au besoin, les objectifs. À l'automne 1990, 4 644 étudiants étaient dispensés des droits majorés, soit 49,8% du total (48,3% de ceux de premier cycle, 48,6% de ceux de deuxième cycle et 56,3% de

ceux de troisième cycle). Au taux des droits majorés de 1991-1992, le poids de ces exemptions serait d'environ 25 millions $.

À l'exemple du Québec, l'Ontario a élargi les dispenses à certaines catégories d'étudiants (boursiers, diplomates, travailleurs temporaires, réfugiés, etc.) et mis en vigueur en 1987 un système d'exemptions allouées au prorata des inscriptions dans les établissements et qui touche environ 1 000 étudiants des cycles supérieurs au coût de 5,7 millions $ (voir la section 3.1). Trois provinces n'ont pas introduit de droits différentiels et les autres les ont maintenus à un niveau compétitif. En Colombie-Britannique, les étudiants des cycles supérieurs sont dispensés. Par le fait même, le Québec et l'Ontario sont les deux seules provinces à disposer d'un système étendu d'exemption. L'annexe H reproduit les dispositions d'exemption du Québec en vigueur depuis septembre 1991 et l'annexe I, celles des autres provinces canadiennes.

Au Québec, sont dispensés des droits majorés:

- les agents diplomatiques et les employés d'organismes internationaux non gouvernementaux reconnus, ainsi que leurs dépendants;
- les réfugiés;
- les étudiants venus dans le cadre de programmes de coopération ou d'échange comportant des clauses d'exemption;
- les ressortissants des pays ayant signé une entente d'exemption de gouvernement à gouvernement avec le Québec, jusqu'à concurrence d'un quota (sauf pour la France);
- les étudiants étrangers inscrits à des programmes bénéficiant d'exemptions (langue et littérature française ou québécoise);
- les dépendants des personnes ayant un permis de travail temporaire;
- les étudiants étrangers exonérés par les universités jusqu'à concurrence des quotas institutionnels;
- les étudiants étrangers venus dans le cadre d'ententes interuniversitaires;
- les boursiers des organismes canadiens ou internationaux ayant conclu une entente à cet effet avec le gouvernement du Québec;
- des étudiants à la discrétion de la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Tableau 24: Répartition des étudiants étrangers exemptés selon les clauses d'exemption, automne 1990

Clauses d'exemption	1er cycle	2e cycle*	3e cycle	Total
Diplomates et dépendants	138	39	7	184
Ententes internationales (1)	1 105	849	503	2 457
Réfugiés	80	22	2	104
Programmes de français	388	74	79	541
Conjoints de travailleurs temporaires	52	44	15	111
Boursiers	77	103	88	268
Quotas institutionnels (2)	155	107	178	440
Clause non précisée	92	62	69	223
Programmes d'échange	178	38	0	216
Étudiants hors Québec	27	48	0	75
Total	**2 292**	**1 386**	**941**	**4 619**

* Excluant les résidents en médecine.
(1) Nombre sous-estimé en raison des possibilités de classement dans d'autres clauses d'exemption (boursiers, programmes de français et autres).
(2) Quotas sous-estimés en raison des méthodes de classement de l'Université de Montréal et de l'École Polytechnique qui les imputent à «clause non précisée».
Source: Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Le tableau 24 donne la répartition du nombre d'exemptions accordées en automne selon les clauses de dispense, alors que l'annexe J les présente selon les pays d'origine: 50% ont été accordées au premier cycle, 30% au deuxième cycle et 20 % au troisième cycle. Les clauses les plus importantes résultent des ententes internationales signées par le gouvernement (plus de 53% des exemptions), des programmes de langue et de littérature française et québécoise et des quotas institutionnels. Ces trois formes d'exemption correspondent à trois objectifs majeurs du gouvernement: 1) encourager la venue d'étudiants francophones; 2) assurer le rayonnement de la culture francophone; et 3) faciliter le développement des études avancées et de la recherche. Le graphique 6 illustre l'évolution du nombre d'exemptions depuis 1982. La diminution des exemptions de premier cycle résulte de la fixation de quotas pour les pays en développement à partir de 1983, tandis que la recrudescence à partir de 1986 repose sur l'introduction des quotas institutionnels, la croissance de la clientèle française, la signature de nouvelles ententes et l'augmentation des quotas de certains pays. On notera également le plafonnement du nombre d'exemptions amorcé en 1990 et qui pourrait se poursuivre dans le contexte des présentes politiques restrictives.

Graphique 6
Étudiants étrangers exemptés des droits majorés, 1982-1990

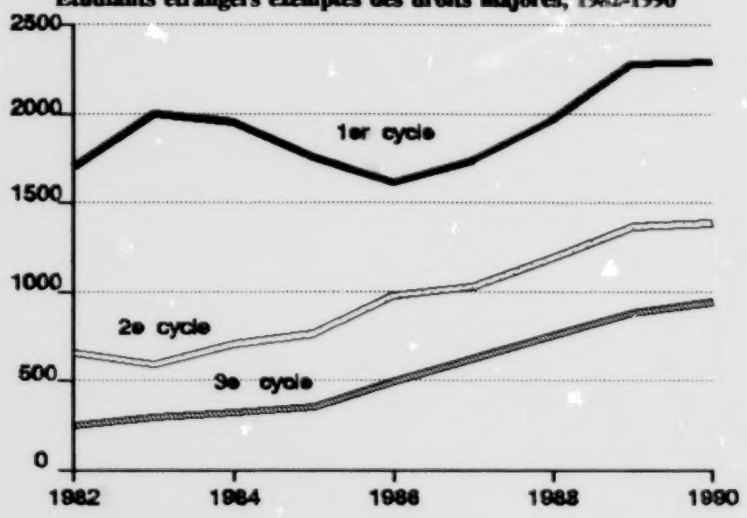

Source: Fichier RECU

Le système d'exemption demeure un instrument subordonné à la politique d'équilibre des réseaux linguistiques. On notera, au tableau 25, les fortes disparités dans la répartition des exemptions entre les établissements anglophones et francophones. Plus de 70% des étudiants étrangers inscrits dans les établissements francophones ne sont pas tenus de payer de droits majorés, alors que cette proportion est inférieure à 30% dans les établissements anglophones. Un autre résultat, que le Conseil tient pour révélateur de la manière dont sont utilisées les dispenses, est le niveau plus élevé des exemptions au premier cycle (77% de étudiants de ce niveau), comparativement à celui des cycles supérieurs (68% au deuxième cycle et 72% au troisième cycle). Ainsi, tandis que les droits majorés ont un effet plus dissuasif sur les étudiants de premier cycle, les exemptions jouent surtout, encore aujourd'hui, en faveur des étudiants de premier cycle.

Tableau 25: Répartition des étudiants étrangers exemptés par établissement et par cycle d'études, automne 1990

Établissement	1er cycle		2e cycle *		3e cycle		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Laval	419	82,3	294	66,8	295	76,8	1 008	75,6
Montréal	453	79,2	297	66,3	237	68,9	987	71,0
HEC	178	85,2	53	54,1	6	85,7	237	75,5
Polytechnique	115	71,0	114	56,7	85	69,1	314	64,6
Sherbrooke	64	70,3	108	60,2	43	62,3	215	65,0
UQAM	301	66,6	101	56,7	39	63,9	441	63,8
UQTR	96	78,0	55	61,1	3	50,0	154	70,3
UQAC	67	82,7	15	45,5	2	25,0	84	68,9
UQAR	7	46,7	15	36,6	6	66,7	28	43,1
UQAH	59	77,6	24	92,3	-	-	83	81,4
UQAT	2	40,0	1	33,3	-	-	3	37,5
ENAP	-	-	9	60,0	-	-	9	60,0
ETS	14	77,8	-	-	-	-	14	77,8
Téluq	8	80,0	-	-	-	-	8	80,0
INRS	-	-	6	54,5	30	93,8	36	83,7
IAF	-	-	2	66,7	8	88,9	10	83,3
McGill	288	16,2	225	26,3	138	28,2	651	20,8
Concordia	207	37,2	91	34,9	49	38,0	347	36,7
Bishop	14	15,4	1	100,0	-		15	16,3
Total	**2 292**	**48,3**	**1 411**	**48,6**	**941**	**56,3**	**4 644**	**49,8**

* Y compris les résidents en médecine.
Source: Fichier RECU.

▸ *Les ententes internationales*

Le Québec a signé des ententes avec 43 pays et 6 organismes de parrainage, comme on peut le constater au tableau 26.[40] Depuis 1983, les ententes prévoient des quotas maximums desquels est soustraite la France. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science fixe le total des exemptions, tandis que le ministère des Affaires internationales se charge des quotas par pays et signe les ententes. Le pays d'origine

40. Contrairement à l'Ontario, par exemple, le gouvernement du Québec n'a pas conclu d'entente avec l'ACDI qui finance, entre autres, les 316 bourses de la Francophonie administrées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

transmet la liste des candidats au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science qui s'assure du respect des quotas et de la répartition linguistique entre les établissements selon la formule «80/20» (le secteur anglophone comptait 22% des effectifs en 1990). Au taux de 1991-1992, les 2 030 exemptions représentent l'équivalent de 10 millions $, sans compter près de 7 millions $ pour les dispenses des étudiants français. Plusieurs pays ne remplissent pas leurs quotas et 230 exemptions ne furent pas réclamées en automne 1990.

L'objectif d'équilibrer la répartition des étudiants étrangers entre les deux réseaux linguistiques continue de produire les effets escomptés. La règle de répartition «80/20 pays par pays» aurait pu contribuer, en même temps, à décloisonner les deux secteurs linguistiques en encourageant les étudiants des pays anglophones à s'inscrire dans les universités francophones, et inversement. Mais la signature de la plupart des ententes d'exemption avec des pays de la Francophonie ne pouvait, au mieux, que favoriser le transfert des étudiants des pays francophones vers les universités anglophones. Aujourd'hui encore, le clivage linguistique demeure assez prononcé. Les nouvelles ententes conclues avec plusieurs pays d'Amérique latine, la Chine, la Corée du Sud ou l'Office allemand des échanges universitaires, par exemple, permettront d'élargir les liens scientifiques, académiques et économiques du Québec.

Dans l'énoncé de politique *Le Québec et l'interdépendance*, le ministère des Affaires internationales a précisé que les ententes internationales serviront désormais d'instrument pour établir, sur une base de réciprocité, des collaborations et des échanges avec les partenaires scientifiques et économiques du Québec, en particulier avec les pays industrialisés. Bien que le Ministère n'ait pas arrêté son approche ni les pays cibles, il se montre tout disposé à collaborer avec les universités. Il a ainsi facilité la signature d'ententes-cadres d'établissement à établissement avec des pays européens et le Japon. D'autres sont en voie de négociation, notamment avec la Belgique. La difficulté est que le gouvernement vient de geler le nombre des dispenses à leur niveau actuel (2 030), invitant le Ministère à y puiser s'il souhaite signer de nouvelles ententes. Pour le moment, le Ministère utilise les exemptions non réclamées, mais à terme, il devra sans doute revoir à la baisse les ententes en vigueur ou à réclamer de nouvelles dispenses, faute de quoi le hiatus entre intentions et moyens d'action risque de se creuser davantage.

Tableau 26: Dispenses accordées aux étudiants étrangers provenant des pays signataires d'une entente d'exemption, automne 1990

Pays d'origine	Quota	Dispenses réclamées	Étudiants exemptés	Pays d'origine	Quota	Dispenses réclamées	Étudiants exemptés
Algérie	150	137	216	Honduras	10	7	11
Argentine	10	10	35	Île Maurice	10	10	16
Bénin	20	18	19	Kenya	45	10	14
Bolivie	10	7	-	Liban	30	30	76
Brésil	50	49	93	Madagascar	10	10	12
Burkina Faso	25	23	20	Mali	20	20	26
Burundi	35	35	39	Maroc	125	120	250
Cameroun	163	157	159	Mauritanie	20	8	7
Chine	100	79	305	Mexique	60	47	82
Colombie	50	44	81	Niger	30	30	24
Comores	5	4	-	Panama	5	1	1
Congo	10	9	10	Pérou	10	10	23
Corée	30	25	23	R. Centrafricaine	10	8	6
Costa Rica	20	11	17	Rwanda	25	25	31
Côte D'Ivoire	225	221	195	Sénégal	130	128	149
Djibouti	5	5	-	Tchad	10	7	6
Équateur	15	4	-	Togo	45	40	27
France	-	-	1 294	Tunisie	200	179	208
Gabon	50	49	36	Uruguay	5	3	-
Groenland	5	-	-	Venezuela	60	27	36
Guinée	50	49	26	Zaïre	60	60	78
Haïti	20	20	32	Total	1 968	1 736	2 389*

* Excluant les étudiants français.

Organismes	Quota	Dispenses réclamées
Banque africaine de développement (BAD)	20	21
Office allemand d'échanges universitaires (DAAD)	12	8
Département de la coopération technique pour le développement (ONU)	5	4
Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP)	10	4
CONFEJES	10	9
Conseil de l'entente	5	10

Sources: Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et fichier RECU.

Si l'on parvient à surmonter ces obstacles, les nouvelles ententes pourraient avoir deux effets à long terme: 1) arrimer plus étroitement les réseaux d'échange d'étudiants avec les réseaux internationaux de coopération et de collaboration scientifiques; 2) réduire progressivement le cloisonnement entre les deux réseaux linguistiques, pour autant que l'on saura résoudre la question de la préparation linguistique des candidats. Par ailleurs, le ministère des Affaires internationales et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, de concert avec le Fonds FCAR, viennent de lancer un

programme de subventions et de bourses dans le but d'encourager les collaborations internationales entre centres et équipes de recherche, ainsi que la mobilité d'étudiants québécois associés à ces centres. Le budget serait de 3,7 millions $ en trois ans. La révision du programme de bourses pour étudiants étrangers du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science s'inscrit dans la même perspective.

▸ *Les quotas institutionnels*

En 1986, le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science autorisa les universités à accorder des exemptions jusqu'à un maximum de 10% des étudiants étrangers inscrits aux cycles supérieurs, cela afin d'encourager les études avancées et la recherche. L'effet fut immédiat: le nombre de dispenses augmenta de 28% aux cycles supérieurs, pris à même le bassin des étudiants étrangers non exemptés. La progression des exemptions de troisième cycle s'est poursuivie à un rythme plus modéré dans les années suivantes, passant de 12% à 20% du total des exemptions entre 1985 et 1990 (voir le graphique 6, p. 105). Cette mesure a permis d'augmenter le nombre d'exemptions et de rapprocher les procédures de sélection des normes de qualité qui prévalent dans chacun des établissements. Le Ministère a toutefois autorisé les établissements à offrir des dispenses aux étudiants de premier cycle. Même si les établissements font valoir que les exemptions seraient accordées de préférence aux étudiants de troisième cycle et à ceux qui viennent en vertu d'ententes interuniversitaires, le Conseil constate qu'environ 35% des exemptions furent allouées à des étudiants de premier cycle à l'automne 1990.

Depuis des années déjà, les universités multiplient les initiatives de coopération avec des établissements d'Europe, des États-Unis, d'Asie ou d'Afrique. Certaines de ces collaborations se nouent entre professeurs, d'autres prennent la forme d'ententes bilatérales de coopération et d'échange. L'AUCC, par exemple, en compte plus de 2 000 et il en existe plusieurs centaines au Québec, selon les informations transmises par les universités. Plusieurs de ces ententes prévoient, entre autres, des échanges d'étudiants et l'exemption des droits majorés. L'entente de jumelage, sous l'égide de la CREPUQ, prévoit des échanges d'étudiants avec 86 établissements français, un suisse, un britannique et 70 américains. Cette entente, qui s'inspire de la formule du programme Erasmus mais sans les bourses complémentaires, offre la possibilité à un

étudiant d'effectuer une partie de ses études (de 3 à 12 mois) dans une université signataire, tout en demeurant inscrit dans son établissement d'origine auquel il verse les droits de scolarité. En 1991-1992, 153 Québécois et 346 étudiants étrangers se sont prévalus de l'entente. Un autre exemple est le programme CIME (Cursus intégré pour la mobilité des étudiants) de l'UREF qui s'inspire à la fois du programme Erasmus et du programme Comett: 60 bourses de 900 $ par mois ont été offertes en 1991-1992, dont 7 à des Canadiens. Ces initiatives sont conçues pour favoriser les échanges de courte période au niveau du premier cycle, et non pour stimuler les échanges au niveau des études avancées et de la recherche.

Le système d'exemption québécois est certes un puissant mécanisme d'intervention qui touche présentement la moitié des étudiants étrangers. Dans le présent contexte, son utilité est indéniable. Mais le Conseil ne pense pas qu'il joue à son optimum comme instrument d'orientation et de sélection. Au fil des ans, il a accumulé les objectifs et multiplié les centres de décision. Les quotas prévus dans les ententes internationales ne correspondent plus nécessairement aux visées des universités qui sont entrées, pour la plupart, dans une phase de consolidation et de compétition internationale. Certains pays ne remplissent pas leurs quotas, d'autres les dépassent largement lorsqu'on compte toutes les sources d'exemption. Souvent, les exemptions sont consacrées aux études de premier cycle alors qu'elles pourraient servir à consolider les études avancées et la recherche. Les ententes internationales en vigueur ne jouissent pas de la flexibilité voulue pour répondre à la mouvance des liens scientifiques et académiques, ni pour satisfaire des objectifs précis. Pourra-t-on établir des échanges avec les pays de l'OCDE ou de l'Europe de l'Est? Les procédures de sélection permettent-elles d'accueillir les meilleurs étudiants étrangers?

4.4 Bourses d'études et autres formes de soutien

Les ressortissants étrangers désireux d'étudier au Québec ont accès, outre aux bourses des pays d'origine et d'organismes internationaux, aux bourses provenant principalement du gouvernement fédéral, du gouvernement du Québec et des universités, les sources privées accordant peu de bourses de manière directe. L'on ignore, pour le

moment, le nombre total de bourses allouées au Québec.[41] Le gouvernement fédéral a financé à lui seul 1 460 étudiants de niveau postsecondaire en 1990 et 923 stagiaires au Québec dans le cadre de l'Aide publique canadienne au développement. Voici une liste non exhaustive des programmes de bourses du gouvernement fédéral.

1) Les bourses du Commonwealth, accordées à 90% à des étudiants des cycles supérieurs, sont au nombre de 432 en 1991-1992, dont 43 détenues au Québec; Les bourses sont renouvelables jusqu'à cinq ans, couvrent toutes les dépenses et atteignent de 20 000 $ à 25 000 $ par année. Le programme, d'un budget de 10 millions $ en 1990-1991, est géré par l'AUCC pour le compte du ministère des Affaires extérieures du Canada.

2) Les bourses de la Francophonie de l'ACDI sont gérées par le MESS pour la partie Québec (300 bourses) et par l'AUCC pour la partie hors Québec (50 bourses). Les bourses sont offertes aux candidats des pays en développement, sont renouvelables jusqu'à cinq ans, couvrent toutes les dépenses et atteignent de 20 000 $ à 25 000 $ par année. Le budget était de 8,1 millions $ en 1990-1991. Une candidature sur les dix soumises par le pays d'origine est retenue.

3) Les bourses bilatérales de l'ACDI sont accordées en vertu d'ententes de coopération comportant un volet formation. Elles sont au nombre de 100 en 1992 et administrées par l'AUCC.

4) Les bourses «Afrique 2000» de l'ACDI sont offertes à des femmes poursuivant des études de premier et deuxième cycles. Ce programme de 80 bourses est géré par l'AUCC et se terminera en 1994.

5) Les 120 bourses du Canada offertes sur une base de réciprocité à des étudiants de divers pays, notamment européens.

6) Les bourses à frais partagés ACDI-universités font partie du Programme de la coopération institutionnelle et des services au développement. Le budget s'élevait à 3,4 millions $ en 1990.

---

41. Le Bureau canadien de l'éducation internationale publie une liste assez complète des bourses disponibles au Canada dans le document *Bourses pour étudier au Canada*.

7) Des bourses postdoctorales offertes par le CRSNG, le CRM, le CNRC et d'autres organismes gouvernementaux.

8) Des bourses pour études ou stages accordées dans le cadre de l'Aide publique canadienne au développement ou par divers organismes.

Le gouvernement fédéral dispose ainsi d'un système assez imposant de bourses qui sont accordées principalement aux étudiants des pays en développement. Par ailleurs, il importe de noter que les boursiers de l'ACDI ne sont pas dispensés des droits majorés au Québec, alors que certaines universités participent au programme de bourses à frais partagés de l'ACDI en puisant dans leurs quotas d'exemption.

Pour sa part, le gouvernement du Québec s'est doté, en 1979, d'un programme de bourses d'excellence pour étudiants étrangers. L'Ontario en accorde 60 d'une valeur de 11 300 $ chacune depuis quelques années. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science vient de modifier le programme afin de l'harmoniser avec les nouveaux objectifs en matière de formation internationale énoncés dans la politique du ministère des Affaires internationales: renforcer les relations de coopération et de collaboration avec les partenaires du Québec. Le programme comporte un volet pour les stages postdoctoraux et un volet pour les études de maîtrise et de doctorat. La bourse postdoctorale prévoit une allocation mensuelle de 2 000 $ par mois pour un maximum d'une année universitaire et le remboursement des frais de transport et des frais médicaux. La bourse pour études avancées offre une allocation de 800 $ par mois et des versements qui couvrent les autres frais (installation, transport, matériel scolaire, etc.). À mesure que les bourses de l'ancien programme seront libérées, elles seront offertes aux pays retenus par le ministère des Affaires internationales. Les boursiers seront sélectionnés par un comité du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science sur la base d'une bourse par trois candidatures soumises par le ministre de l'Éducation du pays d'origine.

Les universités, quant à elles, soutiennent les étudiants étrangers par le biais de deux mécanismes: 1) un nombre très limité de bourses puisées à même les bourses institutionnelles et plus rarement dans des fonds de dotation; 2) les assistanats de recherche, les charges de cours et les autres emplois sur le campus (qui comptaient pour 1,9 million $ à l'Université Laval, et 1,2 million $ à l'École Polytechnique). Une part

importante du soutien financier aux étudiants des cycles supérieurs provient des subventions et contrats de recherche accordés aux chercheurs. Faute de données adéquates sur les sources d'assistance financière, il est impossible de dresser un tableau d'ensemble. Mais le Conseil croit que les montants accordés aux étudiants étrangers par les établissements dépassent fort probablement les 10 millions $.

Les bourses et les autres formes de soutien financier offrent un instrument d'intervention dont l'ampleur se compare au système d'exemption. Elles touchent sans doute un plus petit nombre d'étudiants, mais elles sont plus sélectives et couvrent toutes les dépenses. Les procédures de mise en candidature et de sélection des boursiers soulèvent, dans bien des cas, des questions de qualité et de mérite. Bien entendu, il n'est pas toujours aisé d'évaluer le mérite d'étudiants formés dans des systèmes d'éducation différents dans des pays différents, mais il y a place pour l'amélioration. Quoique les bourses offertes au Québec demeurent, dans une large mesure, réservées aux étudiants des pays en développement, le Conseil note les modestes efforts pour répondre aux besoins croissants de collaboration et d'échange avec les pays industrialisés. L'essentiel de ces efforts s'appuie, pour le moment, sur la capacité des chercheurs de mobiliser les ressources financières pour attirer des étudiants étrangers et susciter des collaborations.

Pris ensemble, les divers instruments d'action confèrent au Québec un grand pouvoir d'intervention pour orienter le flux des étudiants étrangers. Certains des objectifs qu'il s'est donnés au cours des années 80 ont ainsi pu être entièrement ou partiellement atteints: la recherche d'un équilibre entre les réseaux linguistiques, le développement de la coopération internationale, la multiplication des échanges. Mais le Conseil est forcé de faire trois constats. Tout d'abord, certains objectifs poursuivis par le gouvernement s'inscrivent mal dans la dynamique d'échange des étudiants étrangers, comme par exemple le besoin de répondre à des visées conjoncturelles d'équilibres budgétaires. En deuxième lieu, s'il est vrai que les intervenants jouent des rôles relativement complémentaires avec des instruments qui leurs sont propres (bourses fédérales, droits majorés et exemptions du gouvernement du Québec, mécanismes d'admission des universités, subventions des chercheurs), il est vrai également qu'ils ont peine à investir dans une stratégie concertée qui puisse, à tout le moins, imprimer

une certaine économie d'ensemble à leurs actions. Enfin, les divers instruments n'ont pas évolué au même rythme que le système universitaire québécois et les enjeux de la compétition internationale, de sorte qu'ils ont perdu une partie de leur pertinence face aux défis des années 90. Le résultat est que les intervenants éprouvent des difficultés à se donner des moyens d'action à la mesure des nouveaux objectifs d'ouverture et de collaboration internationales qu'ils se sont fixés. Aux yeux du Conseil, la révision de la politique à l'égard des étudiants étrangers paraît importante et nécessaire. C'est à cet exercice que sera consacré le chapitre suivant.

5. ÉLÉMENTS D'UNE POLITIQUE

À la lumière des observations des sections précédentes, le Conseil propose, dans ce chapitre, des éléments constitutifs d'une politique à l'égard des étudiants étrangers. Dans un premier temps, il trace à grands traits une perspective qui situe les universités québécoises dans un contexte de compétition et d'intégration mondiales qui les incite à attirer les meilleures compétences et à participer aux vastes réseaux d'échange de personnes et de savoirs. Dans un deuxième temps, le Conseil propose des principes et des objectifs qui lui paraissent appropriés pour relever les défis de la présente décennie. Dans un troisième temps, il recommande une stratégie d'intervention qui vise à rehausser le potentiel compétitif des universités en proposant la bonification des mesures en vigueur, une meilleure allocation des responsabilités et la concertation des partenaires.

5.1 Une vision prospective

Le mouvement des étudiants universitaires étrangers procède d'une double dynamique. L'une répond aux besoins de développement et de formation de main-d'oeuvre des pays moins avancés et l'autre, à l'intégration des économies et des échanges scientifiques et culturels entre pays industrialisés, pour l'essentiel entre l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale. Alors que le premier courant obéit de manière prédominante à une logique de coopération et d'aide au développement, le deuxième s'inscrit dans une logique de collaboration et de réciprocité à la fois pour profiter mutuellement des avantages comparatifs de chacun et pour s'ouvrir à la culture de l'autre.

Le Québec fait partie des sociétés qui ont su passer, en l'espace de deux générations, d'une dynamique de développement à une dynamique d'échange et de coopération. Le Québec a tiré largement avantage de l'ouverture des systèmes d'enseignement des pays industrialisés en envoyant un nombre croissant de jeunes parfaire leur formation dans les meilleures universités américaines, françaises et du reste de l'Europe. L'on estime, aujourd'hui, qu'ils sont plus de 5 000 à séjourner à l'étranger, pour moitié inscrits aux études avancées. La contribution de ces jeunes à l'essor économique, social et culturel de la société québécoise n'est plus à démontrer.

Les universités québécoises continuent de bénéficier des réseaux internationaux d'échange et de collaboration. Selon la CREPUQ, 42% des professeurs universitaires québécois détiennent le plus haut diplôme d'une université de l'étranger, plus de 61% sont de naissance non canadienne dans les universités anglophones et près de 27% dans les universités francophones (en 1989), tandis que près de la moitié des stagiaires postdoctoraux sont d'origine étrangère. La production scientifique québécoise, qui atteint près de 1% de la recherche mondiale, est une des plus ouvertes aux collaborations internationales. D'après le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, plus du quart des articles en sciences naturelles, en génie et en sciences biomédicales publiés de 1980 à 1989 furent cosignés par des chercheurs étrangers, notamment des États-Unis, de France, du Royaume-Uni, d'Allemagne et d'Italie. C'est dire que le développement même des universités québécoises tient à leur intégration aux circuits académiques et scientifiques internationaux. Plusieurs de nos universités figurent au rang des cinquante premiers établissements en Amérique du Nord en termes d'effectifs, de ressources ou de volume de recherche.

L'ouverture et la maturité des universités québécoises se traduisent dans la présence grandissante d'étudiants étrangers. Elles ne peuvent, certes, rivaliser avec les établissements les plus prestigieux des États-Unis, de la France, du Royaume-Uni ou de l'Allemagne, mais elles en accueillent, toute proportion gardée, un nombre appréciable qui se compare à celui d'autres sociétés industrialisées. Plusieurs universités francophones, appuyées par des politiques gouvernementales depuis le tournant des années 80, ont progressivement atteint un niveau de participation comparable à celui des plus grandes universités canadiennes. Aux cycles supérieurs, le Québec reçoit presque le même nombre d'étudiants étrangers que l'Ontario.

Pour l'essentiel, la participation de ces étudiants répond à la dynamique des circuits d'échange et de coopération dans lesquels s'inscrivent les établissements. Les affinités linguistiques et historiques permettent de comprendre une grande partie du cloisonnement persistant entre les réseaux des universités anglophones et des universités francophones, les premières puisant principalement dans les pays du Commonwealth et les secondes, dans les pays de la Francophonie. Mais au-delà de ce clivage, que les politiques suivies au cours des années 80 ont à peine entamé, le Conseil a pu observer que le flux des étudiants étrangers se départage selon les grands axes qui distinguent

les pays en développement des pays industrialisés, et les études de premier cycle des études avancées.

Les étudiants étrangers représentent 2,3% des inscriptions au premier cycle dans les universités québécoises. Près de 2 300, soit 48% des étudiants étrangers de premier cycle, proviennent des pays industrialisés, à 75% des États-Unis et de France et le reste, d'Europe et du Japon. En contrepartie, plus de 2 500 Québécois vont étudier au premier cycle aux États-Unis, en France, en Grande-Bretagne, en Allemagne et dans d'autres pays européens, établissant ainsi une réciprocité de fait. Le Conseil note que les échanges avec ces pays sont loin de correspondre au potentiel qu'ils recèlent.

La majorité (70%) des étudiants de premier cycle des pays industrialisés s'inscrivent dans les programmes de sciences humaines, d'art et de lettres, plus du tiers quittent après un séjour de moins d'un an et un nombre croissant viennent dans le cadre d'ententes d'échange. Bien que les informations sur les motivations et les intérêts de ces étudiants soient rares, l'on est en droit de présumer qu'ils ne s'expatrient pas faute de programmes de formation de premier cycle qui leur conviennent dans leurs pays d'origine, mais plutôt pour des raisons d'enrichissement culturel, social et linguistique, en s'appuyant largement sur leurs ressources personnelles ou celles de leurs proches.

En revanche, les motivations des étudiants en provenance des pays en développement paraissent plus économiques et professionnelles. Certes, une fraction de ces étudiants sont mus par des motifs personnels, culturels ou linguistiques. Mais la plupart viennent acquérir ou parachever une formation absente ou insuffisante dans leurs pays d'origine, ou pour accéder à des méthodes et à des savoirs d'avant-garde. Le plus souvent, ils sont poussés par la carence des programmes d'études dans leurs pays d'origine, ou attirés par la qualité de l'enseignement et le prestige des diplômes des pays hôtes. Ainsi sont-ils portés à s'inscrire en proportion égale en sciences humaines, en arts, en lettres, en administration, en génie et en sciences appliquées. La plupart vivent sur leurs ressources personnelles et sont très sensibles aux disparités du coût de la vie ou à l'imposition de droits majorés, ce qui explique l'importance que prennent, à leurs yeux, des mesures incitatives comme les exemptions des droits majorés et les bourses d'études. Pour le moment, le Québec ne peut s'attendre à établir des échanges d'étudiants avec ces pays. C'est plutôt dans les projets de coopération et de formation

sur place que l'on peut espérer une certaine réciprocité, projets dans lesquels les universités québécoises sont des plus actives.

Aux cycles supérieurs, la dynamique des échanges internationaux obéit à une logique différente. Les étudiants étrangers jouent un rôle de plus en plus crucial au Québec, en particulier dans les études à caractère scientifique ou technologique comme les mathématiques, l'informatique, les spécialités du génie et les ressources naturelles. Plus de 35% des 269 programmes de doctorat comptent 30% et plus d'étudiants étrangers et 13% d'entre eux dépassent des taux de participation de 50% (voir la section 2.6). Plus de 54% des doctorats en informatique et 51% des doctorats en génie ont été accordés à des ressortissants étrangers entre 1988 et 1990. D'une certaine manière, le développement des programmes d'études avancées, notamment ceux de doctorat, et le renforcement des activités de recherche dans plusieurs disciplines, doivent beaucoup à la participation des étudiants étrangers. Les tendances actuelles laissent prévoir l'intensification de ce phénomène de concentration qui se manifeste encore plus fortement dans le reste du Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et au Japon.

Les universités québécoises, comme celles des autres pays industrialisés, s'appuient sur la participation grandissante des étudiants en provenance des pays en développement au niveau des études avancées et de la recherche. En 1990, ils composaient 72% des étudiants étrangers à la maîtrise et 79% de ceux de doctorat. En génie et en sciences appliquées, ils formaient 90% des étudiants étrangers et près de 45% des effectifs totaux de niveau doctoral. Chaque établissement semble, par ailleurs, recruter de préférence dans trois ou quatre pays en développement.

Par contre, le contingent d'étudiants en provenance des pays industrialisés est bien modeste (831 au niveau de maîtrise et 356 au doctorat). La moitié d'entre eux à la maîtrise et 43% au doctorat sont français. Le Québec accuse un solde négatif avec ces pays, et plus particulièrement avec les États-Unis. Il compte 230 inscrits américains, alors que l'on estime à plus de 1 500 les Québécois qui poursuivent des études avancées dans les universités américaines, surtout des États de New York, du Massachusetts et de Californie. Une telle absence de réciprocité est d'autant plus significative, aux yeux du Conseil, que les États-Unis et l'Europe occidentale sont les princi-

paux partenaires économiques et scientifiques du Québec. Près de 90% des exportations et 74% des importations du Québec se font avec ces pays. Quelque 43% des articles québécois en sciences naturelles et en génie, produits en collaboration entre 1980 et 1989, sont cosignés par des chercheurs américains, près de 20% par des chercheurs français et 11,5% par des chercheurs britanniques, allemands et italiens. Le Conseil comprend que le hiatus entre réseaux de collaboration scientifique et réseaux d'échange d'étudiants puisse préoccuper les universités et le gouvernement.

La forte présence des étudiants étrangers se reflète également dans les groupes de recherche, comme par exemple dans les groupes financés par le programme des *Actions structurantes*, où les ressortissants étrangers composent 31% des attachés de recherche, ou encore dans les groupes qui reçoivent des subventions du Conseil de recherches médicales et du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie. Or, c'est surtout en génie et en sciences biomédicales que les chercheurs québécois sont les plus compétitifs et reconnus sur le plan international.

Une présence aussi imposante suscite sans doute des interrogations légitimes. L'une a trait au bilan des coûts et des bénéfices que la société québécoise est en droit d'espérer. Bien que le Conseil ne connaisse aucune étude québécoise ayant fait un bilan systématique de cette nature, il ne doute pas que de telles préoccupations financières puissent apporter un éclairage constructif dans le contexte actuel de coûts croissants de l'éducation et de contraintes des finances publiques. Mais l'analyse du Conseil à la section 4.2, aussi préliminaire soit-elle, le porte à croire que les hausses récentes des droits de scolarité majorés assurent l'équilibre du bilan financier à court terme. Aussi, le Conseil est-il d'avis que les préoccupations financières devraient désormais passer à l'arrière-plan. Il lui paraît plus crucial, dans les années 90, d'inscrire la question des étudiants étrangers dans une perspective de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche. Une telle perspective lui paraît correspondre plus étroitement aux défis des universités, aux besoins scientifiques et technologiques du Québec et aux intérêts des étudiants étrangers.

Dans un contexte d'ouverture croissante de la société québécoise, on peut certes concevoir la présence des étudiants étrangers comme une source d'enrichissement humain et culturel, qui prépare la prochaine génération de Québécois aux défis

internationaux de demain. On peut également y voir, comme la plupart des universités, l'occasion de nouer des relations de coopération, de participer au développement des pays moins avancés et d'offrir des services académiques et éducatifs à travers le monde. Mais le Conseil y voit aussi et surtout la source d'un capital humain hautement qualifié qui contribue, au même titre que les étudiants québécois, à consolider des programmes d'études avancées importants pour l'avenir du Québec, à dynamiser une recherche compétitive sur le plan international et à stimuler l'intégration de la communauté universitaire québécoise aux réseaux internationaux.

On sait que le capital humain et son savoir-faire jouent un rôle essentiel dans la compétitivité et le développement des sociétés. Dans un contexte d'intégration mondiale des économies, de constitution de zones de libre-échange et de formation d'alliances stratégiques, ce rôle est même vital pour une société de la taille du Québec. La fonction première des universités est justement de former cette main-d'oeuvre de haut niveau possédant les compétences les plus à jour. L'accomplissement de cette mission repose sur leur capacité d'attirer des étudiants de qualité.

L'attrait des études avancées pour les Québécois dépend des possibilités que leur réserve la société. Or, ces possibilités sont devenues rares dans les universités depuis plus d'une décennie, tandis que le marché du travail québécois tarde à offrir les possibilités de haut niveau que l'on espérait. Aussi, les bacheliers québécois hésitent-ils à poursuivre des études avancées dans les disciplines scientifiques et techniques, préférant amorcer sans tarder leur carrière professionnelle, plus particulièrement dans des disciplines comme le génie et l'informatique. Dans la section 2.6, le Conseil signale que seuls 5 069 Québécois et résidents permanents étaient inscrits au troisième cycle, alors qu'ils étaient 193 624 au premier cycle. D'autres Québécois, soit un peu plus de 2 000, préfèrent continuer leurs études avancées aux États-Unis et en Europe occidentale. Le résultat est que 31% des programmes de doctorat offerts dans les universités québécoises comptent 50% et moins de Québécois. En génie et en sciences appliquées, ils représentent 50% des inscrits et 44% des diplômés (soit à peine 67 diplômés en 1990). On peut comprendre, alors, les inquiétudes au sujet de la capacité des universités de former une main-d'oeuvre scientifique et technique de haut niveau, à tout le moins dans certaines disciplines.

La consolidation des études avancées et la poursuivre d'une recherche compétitive sur le plan international obligent les universités québécoises à s'ouvrir sur le monde, à nouer des collaborations avec les meilleurs centres d'enseignement et de recherche et à attirer les meilleures compétences, d'où qu'elles viennent. Sans la présence d'étudiants étrangers, le système universitaire québécois ne saurait se prévaloir d'un aussi grand nombre de programmes d'études avancées, ni d'un niveau comparable de recherche de qualité, notamment en génie et en sciences appliquées. L'internationalisation des universités et leur intégration aux réseaux mondiaux sont ainsi devenues une question de survie scientifique, au Québec plus qu'ailleurs, étant donné la taille et la situation de son système universitaire.

Un tel point de vue fait aujourd'hui consensus parmi les principaux partenaires québécois. Les universités québécoises sont unanimes à souhaiter une participation accrue des étudiants étrangers. Tout en poursuivant leur mission de coopération et d'aide au développement, elles comptent multiplier et renforcer les relations scientifiques et académiques avec les principaux pays industrialisés. Le gouvernement du Québec demeurera un partenaire actif de la coopération avec les pays en développement et continuera de privilégier les relations avec les pays de la Francophonie. Mais il s'efforcera, dans les limites de ses possibilités, d'encourager les relations de réciprocité avec les principaux partenaires économiques du Québec et avec les régions à l'avant-garde de la recherche et de l'innovation technologique.

Ces mêmes objectifs de consolidation des études avancées et d'insertion dans les réseaux internationaux sont devenus des objectifs prioritaires dans la plupart des pays industrialisés, bien que l'on continue d'accorder beaucoup d'importance à la coopération internationale et l'aide au développement. Les principaux pays d'accueil se sont ainsi dotés, au cours des années 80, de politiques incitatives et sélectives qui font graduellement basculer les échanges de l'axe Sud-Nord à l'axe Est-Ouest, afin qu'ils s'harmonisent davantage avec les courants de collaboration scientifique et technique des pays industrialisés. Certains, comme le Royaume-Uni et l'Australie, préoccupés par des considérations plus financières, ont choisi de privilégier un système qui combine droits différentiels, mesures d'exemption et bourses. D'autres, comme les États-Unis et le Japon, font appel aux droits différentiels et aux bourses. La France et l'Allemagne ont recours à des bourses et à des mesures administratives de sélection

et de contingentement. Le Canada et le Québec constituent des cas intermédiaires par leur dosage de droits différentiels, d'exemptions et de bourses d'études.

Ce changement de perspective et de priorités survient alors que les universités occidentales amorcent, presque en synchronisme, une phase de renouvellement du corps professoral et vivent une croissance asymptotique des clientèles nationales. Un tel contexte exacerbe la concurrence entre universités et les incite à devenir plus compétitives. La seule capacité d'offrir des programmes d'études avancées ne suffit plus à recruter des étudiants de haut niveau. La compétitivité de l'université se mesure par le dynamisme de son corps professoral, la qualité de l'enseignement, la vitalité de la recherche. Elle se mesure aussi, et de manière accrue, par sa capacité d'investissement et par le soutien financier qu'elle offre aux étudiants, notamment aux étudiants étrangers. Il y a tout lieu de croire que l'effort matériel et financier du Québec est appréciable, mais certainement pas du même niveau que celui déployé par les universités américaines les plus prestigieuses, par exemple.

Ces défis commandent un renforcement du pouvoir d'attraction des universités québécoises sur les meilleurs étudiants. Le Conseil ne doute pas de la capacité des chercheurs et des établissements québécois de tenir une place de premier plan sur la scène internationale, même si plusieurs domaines scientifiques demeurent insuffisamment développés. Mais le Conseil est d'avis que le flux des étudiants étrangers dans le monde n'est pas un jeu de compétition entièrement libre. Aussi convient-il de l'aborder, à l'instar des autres sociétés industrialisées, avec des stratégies et des moyens d'action appropriés, de manière à mieux saisir les occasions et tirer parti du riche capital humain que nous apportent les étudiants étrangers.

Il est impératif de prévoir des mesures d'accueil et d'aide financière aptes à favoriser la mobilité internationale des étudiants, le développement des études avancées et de la recherche, ainsi que le renforcement de certains secteurs disciplinaires. Le Conseil a fait état, dans la section précédente, des mesures mises en oeuvre par les divers partenaires de l'enseignement supérieur au Québec depuis le tournant des années 80: exemptions généreuses des droits de scolarité majorés, bourses pour les ressortissants des pays en développement, emplois d'assistants, assouplissement des règles d'entrée et de séjour, ententes d'échange avec des établissements universitaires étrangers,

reconnaissance des diplômes, mais également imposition de droits majorés moins compétitifs à l'échelle nord-américaine. Le Conseil a pu noter que les divers intervenants jouent, sur ce plan, des rôles relativement complémentaires, compte tenu de leurs responsabilités en matière de formation et de recherche.

Les mesures d'intervention confèrent aux divers intervenants un grand pouvoir d'action pour encourager, ou au contraire contenir, la venue des étudiants étrangers. Elles se sont avérées relativement efficaces pour réaliser plusieurs des objectifs qui les guidaient au cours des années 80, notamment celui de l'équilibre des deux réseaux linguistiques. Mais le degré de maturité atteint par les universités québécoises et le nouveau contexte d'alliances et de compétition dans lequel elles doivent évoluer dorénavant, militent en faveur d'une révision du mode de fonctionnement et de l'adéquation des instruments d'intervention. Le Conseil estime que les visées nouvelles des intervenants, soit le besoin d'intensifier les échanges d'étudiants et de créer des réseaux de coopération et de collaboration internationales, ne se traduisent pas encore dans une stratégie concertée ni dans des moyens d'action à la mesure des enjeux. Les universités, par exemple, tardent à jouer dans le recrutement des étudiants le rôle actif qu'elles assument dans le domaine de la recherche; le gouvernement fédéral consacre l'essentiel de son aide financière aux programmes de coopération et de bourses pour les pays en développement; le gouvernement du Québec, contraint par ses marges budgétaires, doit retarder l'accomplissement des nouveaux objectifs qu'il s'est fixés. Le Conseil est d'avis qu'il faut reconsidérer le partage des responsabilités et réviser les instruments d'intervention de manière à les harmoniser avec les perspectives de développement des universités. Dans les lignes qui suivent, le Conseil propose les éléments d'une politique d'ouverture sélective à l'égard des étudiants étrangers afin de relever les défis des années 90.

Le Conseil est conscient, par ailleurs, que toute politique d'ouverture et de concurrence contient sa contrepartie dans la mobilité croissante des étudiants québécois et leur liberté de choisir les meilleurs centres de formation et de recherche dans le monde, mobilité qui doit également s'accroître à l'intérieur même des systèmes universitaires québécois et canadien. Par le fait même, il nous oblige à nous préoccuper de la capacité des universités québécoises de susciter l'intérêt des bacheliers québécois pour des études avancées dans des domaines scientifiques et technologiques décisifs

pour le développement du Québec. Le Conseil a confié à sa Commission de la recherche universitaire le mandat d'examiner ces questions importantes dans l'étude en cours sur les programmes de troisième cycle au Québec. Le Conseil suggère, dans le présent avis, une manière de lier l'accueil des étudiants étrangers à la capacité d'attirer des étudiants québécois aux cycles supérieurs.

5.2 Les principes

Afin de traduire les considérations précédentes, le Conseil propose ici cinq principes qui devraient présider à toute politique d'intervention à l'égard des étudiants étrangers. Le premier principe est le suivant:

- ***Les étudiants étrangers contribuent à l'enrichissement des universités québécoises, à la vitalité des études avancées et à la compétitivité de la recherche.***

De concert avec les universités et le gouvernement, le Conseil croit fermement que la présence des étudiants étrangers est un apport important et nécessaire à la société québécoise. Elle constitue un atout précieux qui lui permet d'élargir ses possibilités d'épanouissement sur les plans interne et international et d'établir des liens durables et mutuellement bénéfiques avec d'autres sociétés. Cette présence témoigne également de la volonté des Québécois de s'ouvrir sur le monde à un moment de leur histoire où ils sont appelés à oeuvrer de plus en plus sur la scène internationale, tant sur le plan culturel, qu'économique et politique. La présence de ces étudiants enrichit la société et la culture québécoises et constitue le pendant indispensable de la mobilité des Québécois à l'étranger. Le système universitaire québécois a maintenant atteint un niveau de développement et d'excellence qui lui permet de contribuer au progrès des pays moins avancés et à l'enrichissement social, culturel et linguistique des autres sociétés industrialisées.

Le Conseil est d'avis, cependant, que l'ouverture des universités à la venue d'étudiants étrangers doit respecter un certain équilibre entre les besoins et les capacités d'accueil des intervenants. Il importe que la progression des étudiants étrangers s'arrime au dynamisme de chacun des établissements, en suive le rythme d'évolution normale,

respecte les possibilités des programmes de formation et tienne compte de la capacité de l'État de soutenir ce développement. Il va de soi que la responsabilité première en matière de participation des étudiants étrangers incombe à chaque établissement, compte tenu des objectifs et des possibilités de chacun.

- ***Il faut distinguer, sans les opposer, les objectifs d'ouverture au premier cycle des objectifs de renforcement des études avancées et de la recherche.***

Le deuxième principe prend acte des modes de fonctionnement différents du premier cycle et des cycles supérieurs. Le Conseil n'ignore pas qu'il existe des rapports évidents entre la qualité et la pertinence des enseignements de premier cycle et les activités au niveau des cycles avancés. L'on peut même soutenir que le dynamisme des cycles supérieurs repose sur la vitalité des programmes de premier cycle qui offrent le bassin de recrutement pour les cycles supérieurs. En retour, le dynamisme déployé au niveau des études avancées et de la recherche est essentiel à la mise à jour des compétences et des enseignements transmis au premier cycle. Mais ce rapport normal entre cycles d'études pour les étudiants québécois ne se traduit pas de la même manière lorsqu'il s'agit de l'accueil ou de l'échange d'étudiants étrangers.

Les réseaux d'étudiants étrangers au premier cycle et aux cycles supérieurs obéissent à deux dynamiques différentes. Au premier cycle, les échanges servent, de manière générale, à deux finalités. D'une part, à l'enrichissement personnel, culturel ou linguistique des étudiants, plus particulièrement lorsqu'ils proviennent des pays industrialisés. Ces étudiants ne font qu'un court séjour ici, de plus en plus souvent dans le cadre d'ententes de jumelage interuniversitaires. D'autre part, à la formation professionnelle ou au perfectionnement des ressortissants des pays en développement, de manière à satisfaire les besoins en main-d'oeuvre qualifiée des pays d'origine. Il conviendrait de ranger dans cette catégorie la formation professionnelle de deuxième cycle, notamment en sciences appliquées et en administration, qui sert à des finalités similaires. Pour tenir compte de ces motivations différentes, les universités d'accueil recherchent des ententes de réciprocité dans le premier cas et des relations de coopération dans le deuxième cas.

En revanche, aux cycles supérieurs, et notamment au doctorat, la participation des étudiants étrangers est plus considérable et obéit à une logique exigeante de compétition internationale ou de collaboration scientifique et technique. Le rôle de ces étudiants est devenu vital au niveau des études avancées et de la recherche dans les universités d'accueil. Ils concourent à maintenir et à rehausser la qualité des programmes de formation scientifique et technique de deuxième et troisième cycles, et favorisent ainsi l'accomplissement de la mission des universités en matière de formation d'une main-d'oeuvre de haut niveau. Ils contribuent à renforcer la recherche dans des domaines clés pour l'avenir scientifique et technologique du Québec et permettent, enfin, d'établir et de consolider les liens de collaboration et d'échange internationaux essentiels au dynamisme de la recherche et de l'enseignement.

Alors que la venue des étudiants étrangers de premier cycle doit s'inscrire dans une perspective d'ouverture sociale, d'enrichissement culturel et de coopération internationale, l'accueil des étudiants de deuxième et troisième cycles doit répondre à une visée de développement des études avancées et de la recherche québécoises. De telles distinctions conduisent, comme on le verra plus loin, à des objectifs et à des stratégies d'intervention distincts. Le Conseil propose des mesures générales pour l'accueil des étudiants de premier cycle et des mesures focalisées pour l'accueil des étudiants des cycles supérieurs.

- ***Il faut miser sur la qualité des étudiants étrangers, d'où qu'ils viennent.***

Faut-il souligner qu'il est indispensable que les candidats qui viennent étudier au Québec soient parmi les meilleurs, compte tenu des normes de qualité des établissements? Certes, l'on se doit d'être sensibles aux besoins particuliers de certains pays d'origine, aux impératifs de développement et d'équilibre d'ensemble du système universitaire québécois, voire aux intérêts du Québec sur le plan international. Mais aussi légitimes et importants que puissent être de tels objectifs, le Conseil estime qu'ils ne sauraient seuls inspirer la politique d'accueil des étudiants étrangers, ni prévaloir sur les normes de qualité de chacun des établissements.

Le Conseil n'a pu examiner, comme il l'aurait souhaité, les procédures de mise en candidature et de sélection des étudiants étrangers en usage dans les établissements.

Le Conseil est bien conscient des difficultés à évaluer à leur juste mesure les acquis et le mérite d'étudiants formés dans des systèmes d'éducation différents, dans des pays aux traditions différentes. Mais il croit important de soutenir les professeurs et les établissements dans leurs efforts pour rehausser les critères de sélection et d'admission. Il en va de la qualité des enseignements et de la recherche dans les établissements québécois. Il en va, également, de l'économie des efforts des étudiants étrangers et des pays d'origine.

- ***Il faut élargir les responsabilités de décision des intervenants universitaires aux cycles supérieurs.***

Il existe des convergences de vues certaines sur les orientations générales parmi les divers intervenants. Mais l'on doit convenir, aussi, de la multiplication des centres décisionnels et des différences réelles dans les objectifs et les moyens mis en oeuvre. Le Conseil ne met nullement en cause la légitimité et la pertinence des politiques du gouvernement. Mais il lui paraît que les objectifs du gouvernement pourraient être mieux servis par des moyens plus appropriés. Aux yeux du Conseil, il est essentiel d'inscrire la question des étudiants étrangers dans une visée de développement de l'enseignement et de la recherche universitaires, de manière à ce que le dynamisme même des établissements régisse l'accueil des étudiants étrangers.

Le Conseil prend acte du fait que certaines mesures ont été mises de l'avant par le gouvernement pour assurer l'équilibre d'ensemble du système universitaire à un moment important de son histoire. Le Conseil estime, cependant, que les conditions qui primaient à ce moment ne correspondent plus à celles qui prévaudront dans les années 90. Les universités québécoises, et en particulier les universités francophones, ont acquis depuis une maturité et une stature de niveau international, tant sur plan de la formation que de la recherche. Elles peuvent et doivent ajuster leurs responsabilités à leurs besoins d'ouverture et de développement. Aussi, le Conseil estime-t-il plus approprié de lier la venue des étudiants étrangers au rythme d'évolution de chaque établissement, plutôt qu'à des équilibres d'ensemble.

Les politiques en vigueur font que les responsabilités concernant les étudiants étrangers sont inégalement partagées par les divers intervenants. Les universités et le

corps professoral constituant la clé de voûte de la dynamique d'ensemble des collaborations et des échanges internationaux, dynamique qui ne peut être régie ni planifiée d'autorité, mais qui doit plutôt être laissée aux forces et à l'ingéniosité de ses membres. Or, les moyens d'action dont ils disposent les confinent souvent à un rôle de second plan. Étant donné la nécessité pour les universités et les chercheurs d'évoluer dans un contexte de compétition à l'échelle internationale, le Conseil est d'avis que la réorganisation des responsabilités décisionnelles est devenue impérieuse au niveau des études avancées et de la recherche. Il importe, en effet, de laisser au milieu universitaire la latitude d'action qui lui permettra de miser sur ses avantages compétitifs. Le rôle du gouvernement, comme le souligne la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, est d'appuyer les initiatives des universités en veillant aux grands équilibres.

Le Conseil propose de confier à chaque établissement une plus grande responsabilité d'action au niveau des études avancées, en rendant ces établissements comptables de leurs décisions. Le Conseil est convaincu qu'il s'agit là de la meilleure formule pour garantir une sélection au mérite des candidats, simplifier et accélérer les interventions, augmenter l'efficacité des moyens d'action, inspirer les initiatives des intervenants directs et susciter des collaborations durables et fructueuses.

- ***Un esprit de concertation et de coordination doit présider à la planification des interventions des partenaires.***

Le Conseil est d'avis que le transfert d'une partie des responsabilités décisionnelles aux universités doit se doubler, en même temps, de mécanismes de coordination et de concertation entre partenaires, et cela sur tous les plans. Un tel esprit de coordination doit se manifester, tout d'abord, au niveau gouvernemental de manière à ce que les positions et les politiques des ministères soient cohérentes et bénéficient des fruits de la coopération interministérielle. Il importe, également, que cet esprit de concertation et de coopération inspire les positions et les actions des établissements, non seulement dans leurs relations avec le gouvernement, mais aussi dans leurs initiatives communes à l'endroit des étudiants étrangers. Enfin, le plus crucial, aux yeux du Conseil, est de voir se développer, dans un esprit de partenariat, des occasions de consultation et de concertation entre les établissements et le gouvernement, afin qu'ils s'informent

mutuellement de leurs intentions, enrichissent leurs objectifs respectifs et coordonnent leurs interventions. Un tel esprit de concertation ne doit certes pas servir à gommer les différences «positives», qui sont la source d'une saine émulation, mais servir plutôt à tirer profit de la synergie des intelligences et des efforts communs.

5.3 Les objectifs

Le Conseil propose cinq objectifs que devrait viser toute stratégie d'intervention en matière d'étudiants étrangers. Bien entendu, ces objectifs ne sauraient être tenus pour immuables ou uniformes. Ils doivent plutôt être adaptés aux circonstances, aux besoins et aux capacités d'action de chaque intervenant. Le Conseil fait sien le principe qui confère aux parties concernées les responsabilités et la latitude d'action voulues dans la poursuite des objectifs proposés. Le Conseil a cru utile, à l'occasion, de préciser plusieurs de ces objectifs en formulant des balises sous forme plus quantitative. À ce propos, il tient à souligner qu'en aucun cas de telles balises ne doivent être prises à la lettre. Il faut plutôt y voir les indications d'une tendance qu'il serait souhaitable de respecter à plus ou moins long terme. Les propositions du Conseil permettent d'atteindre un équilibre profitable aux divers partenaires, tout en respectant les prérogatives et les capacités d'action de chacun.

- ***Il faut encourager la venue d'étudiants étrangers de deuxième et troisième cycles afin de consolider les programmes d'études avancées et la recherche.***

Le Conseil a la ferme conviction qu'il s'agit là de l'objectif le plus important de toute la question des étudiants étrangers à ce moment du développement des établissements québécois. La poursuite de cet objectif doit non seulement être stimulée, mais faire l'objet d'une stratégie concertée des partenaires. Il faut s'assurer que les chercheurs québécois s'arment des avantages qui leur permettront d'attirer les meilleurs talents, de rivaliser avec succès avec leurs homologues d'outre-frontière et de nouer des collaborations fructueuses. La venue d'étudiants étrangers de deuxième et troisième cycles doit ainsi constituer une priorité et être activement encouragée.

Le Conseil a déjà noté que les étudiants étrangers jouent un rôle crucial dans un nombre appréciable de programmes de troisième cycle et en recherche. De l'avis du Conseil, la contribution de ces étudiants, compte tenu de l'intérêt actuel des étudiants québécois, permet de maintenir actifs des programmes qui jouent un rôle significatif dans le développement scientifique et technologique du Québec. En même temps, la vitalité de ces programmes sert à attirer des étudiants québécois, à stimuler les activités de recherche et à créer des collaborations internationales.

Faut-il en même temps fixer des seuils de participation des étudiants étrangers? Le Conseil estime qu'il convient de rechercher un équilibre raisonnable entre contraintes financières et objectifs de développement. Des taux de participation de 30% au troisième cycle dans un certain nombre de programmes paraissent tout à fait acceptables. Il peut même être justifié de compter à l'occasion des programmes dont les effectifs sont à plus de 50% des étudiants étrangers. Il paraît beaucoup moins justifiable, aux yeux du Conseil, de rechercher de tels taux de concentration sur une base permanente, à moins que ces programmes ne servent à appuyer des activités de recherche reconnues sur le plan international, ou à maintenir des domaines d'expertise importants pour le progrès de la société québécoise. Il en va de l'économie et de l'allocation des rares ressources disponibles pour le moment. Bien entendu, la meilleure manière de tendre vers un équilibre acceptable pour les divers partenaires n'est pas de dissuader les étudiants étrangers, mais de stimuler l'intérêt des étudiants québécois pour les études avancées.

- ***Il faut stimuler les relations de réciprocité avec les pays industrialisés, notamment aux cycles supérieurs, afin de faciliter l'intégration aux réseaux internationaux.***

Le Conseil est d'avis que les relations les plus efficaces et les plus profitables sont celles qui répondent à des avantages mutuels fondés sur un principe de réciprocité. Ces relations de réciprocité sont possibles et doivent être encouragées pour quatre raisons principales. La première est une question de compétitivité relative des universités québécoises. La situation géographique et linguistique des établissements québécois fait qu'ils doivent rivaliser avec les établissements américains et ontariens pour attirer les étudiants européens et japonais, et avec les établissements européens et ontariens pour attirer les étudiants américains. En ce qui concerne les étudiants des

pays en développement, les établissements québécois sont en compétition avec les universités des autres sociétés industrialisées, et notamment avec les universités françaises, belges et suisses d'un côté, et les universités britanniques, américaines et ontariennes, de l'autre. Par des ententes bilatérales, les parties, c'est-à-dire les États et les établissements, peuvent proposer des avantages mutuels et mieux se prévaloir de leur position concurrentielle.

La deuxième raison est que la qualité et la renommée d'un établissement d'accueil peuvent être investies d'une grande crédibilité si elles s'accompagnent de relations de confiance mutuelle et de collaboration entre les parties. La troisième est que, face à la diversité des systèmes d'enseignement et de formation, l'on peut plus facilement s'entendre sur une reconnaissance mutuelle des études et des diplômes dans des domaines mieux circonscrits. La dernière raison est éminemment pratique: de telles relations facilitent les ajustements réciproques des objectifs et des intérêts des parties. Les programmes de coopération et de mobilité de la Communauté européenne en sont les exemples les plus éloquents. Le Conseil constate que c'est la voie que comptent privilégier les établissements et le gouvernement du Québec.

La création d'alliances et de systèmes d'échange est devenue une nécessité pour qui veut survivre et s'intégrer aux réseaux scientifiques internationaux. Ces liens devraient s'inscrire dans une vision stratégique de développement à long terme des études avancées et de la recherche au Québec. Aux yeux du Conseil, une composante importante de cette vision est la volonté d'encourager la mobilité des étudiants québécois et, en même temps, d'éveiller l'intérêt des bacheliers québécois qui demeurent trop peu nombreux aux cycles supérieurs dans certains domaines scientifiques et techniques. Les meilleurs éléments sont d'ailleurs souvent attirés par les établissements étrangers ou par les entreprises.

Le Conseil est d'avis qu'une telle vision stratégique doit également être encouragée dans les relations avec les pays en développement. Le Conseil est conscient qu'il est plus difficile de concevoir, pour le moment, des collaborations et des échanges fondés sur la réciprocité avec ces pays. Il serait illusoire de croire que l'on puisse organiser des échanges d'étudiants ou des collaborations scientifiques sur une plus grande échelle, même si plusieurs de ces pays sont dotés d'institutions de grande qualité. Il

faut plutôt rechercher la contrepartie sur d'autres plans, et en particulier dans les projets de coopération. Le Conseil appuie ainsi les initiatives des établissements et des gouvernements en ce sens.

- ***Il faut encourager les échanges d'étudiants de premier cycle.***

Cet objectif s'inscrit dans la continuité des objectifs poursuivis par les divers intervenants depuis une décennie. La présence d'étudiants étrangers est une occasion unique d'ouverture de la société québécoise. Les échanges avec les pays industrialisés sont essentiels à l'intégration des Québécois aux réseaux internationaux, tandis que la formation des étudiants des pays en développement constitue notre modeste apport à la coopération internationale. Le Conseil a pu constater l'esprit de collaboration et les efforts importants déployés par les divers intervenants pour nouer des relations d'échange et de coopération fructueuses entre pays et entre établissements universitaires. Le Conseil souhaite vivement que ces initiatives se poursuivent.

Tout en croyant que les capacités d'accueil des établissements doivent s'ajuster aux possibilités d'intervention du gouvernement, le Conseil ne croit pas qu'il faille fixer des plafonds au niveau de participation des étudiants étrangers. Il lui paraît acceptable, par exemple, de voir un établissement afficher, parmi ses effectifs de premier cycle, entre 5% et 7% d'étudiants étrangers. Par ailleurs, le Conseil estime qu'un équilibre raisonnable doit être recherché. Il va sans dire que cette responsabilité incombe aux établissements. Le gouvernement peut certes utiliser les moyens à sa disposition, pour autant que ces mesures aient fait l'objet de concertation.

- ***Il faut encourager la coopération avec les pays en développement.***

Deux tiers des étudiants étrangers au Québec viennent des pays en développement, dans le but, notamment, de parachever une formation nécessaire au progrès de leur pays d'origine. À cet égard, le Québec jouit d'une tradition qu'il importe de poursuivre. De plus en plus souvent, il est appelé, dans le cadre de projets de coopération, à enrichir son rôle d'aide et de formation en dépêchant sur place des experts universitaires pour aider à la mise en valeur des ressources, des institutions et des entreprises de ces pays. L'expérience des Québécois en matière d'implantation et

de développement des institutions d'enseignement supérieur est d'ailleurs largement reconnue. La mission accomplie par le Québec est mutuellement bénéfique aux parties, tant sur le plan humain que matériel. Il est dans l'intérêt du Québec et des universités de maintenir et de consolider des relations de coopération avec les pays en développement. L'apport du Québec est de plus en plus nécessaire dans la mesure où le fossé entre pays riches et pays pauvres s'agrandit.

- ***Il faut diversifier la provenance des étudiants étrangers, en préservant les liens linguistiques et culturels du Québec.***

Le Conseil reconnaît la nécessité d'entretenir des liens privilégiés avec les pays membres de la Francophonie, afin de renforcer la position culturelle et linguistique du Québec. Il appuie volontiers les actions entreprises visant à élargir ces liens avec les institutions des autres pays de la Francophonie, et en particulier de la Belgique et de la Suisse. Il encourage également les initiatives d'ouverture auprès de pays connus pour leurs affinités avec la culture et la langue françaises, comme certains pays d'Europe centrale et orientale (Roumanie, etc.).

Toutefois, le Conseil estime que ces liens privilégiés ne doivent pas servir de substituts à des réseaux d'échange diversifiés, mais plutôt de compléments. Les impératifs du développement des études avancées et de la recherche commandent que l'on suive les filières d'échange et de coopération scientifiques et technologiques, filières qui ne se distribuent pas au gré des affinités linguistiques. Les étudiants et les stagiaires postdoctoraux québécois vont parachever leur formation dans les centres les plus avancés des États-Unis, de la France, du Royaume-Uni et de l'Allemagne et les chercheurs québécois collaborent principalement avec les chercheurs de ces pays. Le Conseil croit que le recrutement des étudiants étrangers doit pouvoir suivre la dynamique propre des études avancées et de la recherche et s'arrimer davantage avec les pôles d'innovation et de développement technologique dans le monde.

Le Conseil préconise trois types d'équilibres. Le premier, entre les ressortissants des pays en développement et ceux des pays industrialisés, équilibre déjà atteint au premier cycle puisqu'environ 48% des étudiants étrangers proviennent des pays industrialisés et que cette proportion va en s'accroissant. La question se pose plutôt aux

cycles supérieurs où les ressortissants des pays industrialisés représentent 28,6% des étudiants étrangers à la maîtrise et 21,3% au doctorat. Sans fixer de balises quantitatives, le Conseil estime que la proportion d'étudiants provenant des pays industrialisés devrait être augmentée aux cycles supérieurs.

Le deuxième équilibre est celui devant exister entre les divers pays industrialisés, plus particulièrement au niveau des études avancées. Le Conseil a déjà signalé le fait que les étudiants européens, autres que français, sont peu présents à tous les cycles d'études, tandis que les étudiants américains sont peu nombreux aux cycles supérieurs. Le Conseil est d'avis qu'il faut accentuer les efforts pour attirer des étudiants de ces pays, compte tenu des liens que les chercheurs québécois entretiennent avec les chercheurs de ces pays. Une attention particulière doit également être portée aux pays de l'Europe de l'Est.

Le troisième équilibre, enfin, est celui devant exister entre les pays d'Afrique francophone, d'où proviennent 30% des étudiants étrangers, et les pays d'Amérique latine et d'Asie, qui pourvoient ensemble 31% des étudiants étrangers. Le Conseil estime que l'on devrait rechercher une plus grande présence des étudiants des pays de l'Amérique latine et de l'Asie du Sud-Est. La diversification des sources, notamment au niveau des études avancées, doit pouvoir suivre les pôles de développement économique, scientifique et technologique dans le monde.

La réorganisation des réseaux d'échange préférentiels équivaut, pour le Québec, à une plus grande ouverture aux pays de culture et de langue non francophones. Pour réussir, elle doit s'inscrire dans une visée de décloisonnement des réseaux francophone et anglophone. Le Conseil a déjà signalé que les politiques suivies depuis le tournant des années 80 ont permis d'équilibrer le nombre d'étudiants étrangers présents dans les deux réseaux. Mais elles n'ont pu entamer les barrières entre les filières linguistiques. Tout au plus, les ententes d'exemption avec les pays de la Francophonie ont-elles encouragé les étudiants francophones à s'inscrire dans les établissements anglophones. L'ouverture à l'endroit des pays non francophones devrait contribuer à multiplier les passerelles entre les deux réseaux.

Le Conseil est bien conscient que le décloisonnement des deux réseaux linguistiques commande plus que la simple signature de nouvelles ententes d'échange et d'exemption. De fait, la dualité linguistique du système universitaire québécois doit être conçue comme un atout unique devant servir à multiplier les possibilités d'échange avec les autres pays. Il faut, pour cela, que les partenaires québécois adoptent une stratégie concertée et proactive destinée à renforcer le pouvoir d'attraction des universités québécoises et à faire valoir leurs avantages à l'étranger.

5.4 Une stratégie d'intervention

Le Conseil présente ici une stratégie d'intervention qui vise à faciliter la réalisation des cinq objectifs énoncés précédemment. Cette stratégie repose principalement sur trois instruments: les droits de scolarité majorés, les exemptions des droits majorés et les bourses d'études du gouvernement du Québec. Le Conseil propose de bonifier les mesures déjà en vigueur et d'en améliorer l'économie d'ensemble. Pour ce qui est des mesures des établissements en matière de sélection et de reconnaissance des études, le Conseil ne dispose pas des informations nécessaires pour se prononcer en toute connaissance de cause. Le Conseil souhaite vivement que les établissements adoptent une position concertée et des procédures cohérentes propres à stimuler la venue d'étudiants étrangers de qualité.

La stratégie d'intervention que recommande le Conseil repose sur les propositions suivantes:

- éviter les hausses soudaines et importantes des droits de scolarité majorés exigés des étudiants étrangers;

- maintenir les droits de scolarité majorés à un niveau qui soit compétitif à l'échelle nord-américaine, surtout aux cycles supérieurs;

- augmenter les quotas d'exemption des universités, les fixer au prorata des effectifs aux cycles supérieurs et les accorder aux étudiants étrangers de deuxième et troisième cycles;

- accorder des exemptions des droits majorés aux boursiers de trois programmes fédéraux: Bourses de la Francophonie, Bourses du Commonwealth et Bourses du Canada;

- augmenter le budget du nouveau programme de bourses d'excellence du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et en confier la gestion au Fonds FCAR.

▸ *Des droits majorés compétitifs*

De manière générale, environ 50% des étudiants étrangers sont assujettis au régime des droits de scolarité majorés. Le plus souvent, ces étudiants viennent des pays européens autres que la France, des États-Unis ou d'Asie, et sont inscrits en majorité dans les établissements anglophones (voir le tableau 25 et l'annexe J). Les droits majorés ont été augmentés à trois reprises depuis leur introduction en 1978, toujours de manière soudaine et importante: 1 425 $ par trimestre en 1981 (190%) pour un étudiant à temps complet, 725 $ en 1984 (33%) et 580 $ en 1991 (20%).

Dans son avis sur le financement des universités en 1991-1992, le Conseil reconnaissait la nécessité d'ajuster les droits de scolarité à l'enchérissement des coûts de formation. Il s'interrogeait, cependant, sur la manière d'effectuer ces ajustements. Des hausses subites et substantielles, en escalier en quelque sorte, ont des effets dissuasifs importants sur la venue des étudiants de tous les cycles. Ils déstabilisent les programmes d'études avancées et la recherche et ont des conséquences beaucoup plus durables, en particulier dans les universités anglophones (voir la section 4.2).

En décembre 1991, le Conseil des ministres décidait de procéder dorénavant à un ajustement continu des droits réguliers et de maintenir fixe le montant forfaitaire réclamé des étudiants étrangers. L'augmentation des droits majorés sera ainsi d'environ 2% en 1992-1993 et l'on peut espérer que cette tendance se poursuive. Une telle politique d'indexation continue permet d'introduire un cadre de stabilité qui rehausse l'image du Québec à l'étranger, facilite la planification des activités et permet d'harmoniser l'application des divers instruments d'intervention. ***Le Conseil appuie la décision du Conseil des ministres à cet effet.***

Si la formule d'indexation ne subit aucune altération dans les années à venir, le rapport entre les droits majorés et les droits réguliers ira en décroissant. De 5,4 qu'il est aujourd'hui (7 114 $/1 314 $), ce rapport pourrait passer à moins de 4 dans une dizaine d'années. Il s'agit là d'une tendance positive qui va dans le sens de l'ouverture accrue des universités québécoises. Le Conseil ne voudrait pas, cependant, qu'une telle diminution serve, dans l'avenir, à justifier de brusques hausses des droits majorés. Si des ajustements s'avéraient nécessaires, le Conseil est d'avis qu'ils devraient être introduits de manière graduelle, pour éviter tout effet déstabilisant.

Recommandation 1:

Le Conseil recommande que l'indexation des droits de scolarité majorés soit réalisée de manière graduelle afin d'éviter tout effet déstabilisant sur la venue des étudiants étrangers.

Il reste que les droits de scolarité majorés exigés au Québec sont parmi les plus élevés en Amérique du Nord. Au premier cycle, ils ont atteint le niveau de la plupart des établissements publics américains tout en demeurant en deçà des droits exigés en Ontario (7 114 $ contre 9 626 $ pour deux trimestres). Le Conseil reconnaît le bien-fondé des droits majorés. Il souscrit au principe d'exiger des étudiants qu'ils paient une fraction du coût de leur formation, mais à la condition que des mesures d'incitation facilitent l'accès des plus méritants et des moins nantis d'entre eux aux études supérieures. Il est aussi partisan du principe des droits majorés, pour autant qu'il soit appliqué avec discernement, de manière à tenir compte de la position des universités québécoises sur l'échiquier mondial.

Or, le niveau atteint par les droits majorés place les universités québécoises dans une position moins concurrentielle face aux universités ontariennes, américaines et européennes (notamment de la France, de la Belgique et de la Suisse). Une telle politique paraît donc difficilement conciliable avec la volonté d'élargir les relations d'échange avec les États-Unis, l'Europe et l'Asie. La majorité des ressortissants de ces pays sont assujettis au régime des droits majorés: 79% des étudiants américains, 68% des étudiants allemands, 74% des étudiants japonais et une large majorité des étudiants provenant d'Asie.

Il est vrai que le gouvernement tient compte du «coût moyen» de formation avant de fixer le niveau des droits majorés. En 1990-1991, le coût moyen en équivalence temps complet fut estimé à quelque 9 000 $ par année au premier cycle, 15 200 $ au deuxième cycle et 19 000 $ au troisième cycle. La subvention de fonctionnement de l'État s'élevait à 10 000 $ pour chaque étudiant inscrit à temps complet (tous cycles confondus) et à 55 % du coût lorsque l'étudiant est considéré comme «clientèle additionnelle». Le Conseil est d'avis que la fixation des droits majorés de premier cycle devrait suivre deux principes: 1) le niveau des droits majorés ne devrait pas excéder la subvention de fonctionnement de l'État pour la formation d'un étudiant; 2) le niveau des droits majorés doit servir à renforcer la position concurrentielle des universités québécoises, à tout le moins sur le continent américain.

Recommandation 2:

Le Conseil recommande que les droits majorés au premier cycle demeurent compétitifs à l'échelle nord-américaine et qu'ils n'excèdent pas la subvention de fonctionnement du gouvernement.

Bien que le Conseil souscrive au principe voulant que le montant des droits majorés soit modulé en fonction des «coûts de formation» et des priorités que la société désire se donner, il reconnaît la nécessité de conserver les droits majorés dans le cadre de la politique d'ensemble des droits de scolarité réguliers. Si cette politique devait un jour incorporer un tel principe de modulation, le Conseil croit qu'il devrait s'appliquer également au montant forfaitaire exigé des étudiants étrangers.

Malgré cela, le Conseil estime impératif d'introduire au plus tôt une distinction entre les études de premier cycle et les études avancées. Ainsi que souligné dans les pages précédentes, les études avancées et la recherche obéissent à une dynamique très différente de celle du premier cycle, car elles évoluent dans un contexte d'alliances et de compétition internationales. Les rivales des universités québécoises ne sont pas seulement les universités ontariennes, mais également les universités américaines avec leurs généreux programmes de soutien financier, et les universités européennes qui n'exigent, pour la plupart, aucun droit différentiel. Le dynamisme des études avancées et de la recherche québécoises repose sur la capacité concurrentielle des chercheurs

d'attirer de jeunes chercheurs de talent, peu importe leur lieu de provenance. Aussi, est-il impératif de rehausser le potentiel d'attraction des universités québécoises au niveau des études avancées.

Le Conseil ne croit pas opportun de renoncer au régime des droits de scolarité majorés, dans le présent contexte. Par ailleurs, le système d'exemption québécois demeure assez généreux, à tout le moins dans les universités francophones. Malgré tout, l'on ne peut éluder la nécessité de miser sur des droits majorés compétitifs pour rehausser la capacité d'attraction des chercheurs et des établissements québécois.

Les droits majorés au Québec devraient, à tout le moins, se comparer favorablement à ceux exigés dans les autres établissements nord-américains, c'est-à-dire les établissements qui sont les concurrents les plus immédiats. En Ontario, les droits différentiels aux cycles supérieurs atteignent en moyenne 7 220 $ pour deux trimestres en 1991-1992. Au Québec, les étudiants inscrits aux cycles supérieurs seront tenus de verser au minimum 7 100 $ en 1992-1993 pour deux trimestres et 10 653 $ lorsqu'ils sont inscrits à trois sessions par année, pratique assez courante dans certains établissements. Le Conseil est d'avis que les droits majorés aux cycles supérieurs devraient être maintenus à un niveau nettement inférieur à celui de l'Ontario. Pour qu'une telle différence soit significative, elle devrait être de 1 000 $ par année, au minimum. Des réductions de même ampleur viennent d'être consenties par les autorités respectives de l'Université McGill et de l'Université Concordia.

Recommandation 3:

Le Conseil recommande que les droits majorés exigés des étudiants étrangers aux cycles supérieurs soient réduits à environ 3 000 $ par trimestre et qu'ils demeurent compétitifs à l'échelle nord-américaine.

- *Des responsabilités accrues pour les universités*

À l'automne 1990, près de 50% des étudiants étrangers se voyaient dispensés, 79,2% d'entre eux étant inscrits dans les établissements francophones. En 1986, le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science autorisa les universités à accorder des

exemptions jusqu'à un maximum de 10% des étudiants étrangers inscrits aux cycles supérieurs. Le Conseil souscrit sans réserve à ce transfert de responsabilité qui confirme l'autonomie des établissements au niveau des études avancées et de la recherche. Il le considère même comme indispensable et en fait un des cinq principes directeurs de toute politique à l'égard des étudiants étrangers.

Les exemptions des droits majorés constituent de puissants incitatifs pour attirer des étudiants étrangers, car elles équivalent à des bourses de 5 800 $ par année. Mais la latitude d'action dont disposent les établissements québécois (ils accordent quelque 10% du total des exemptions) les confine à un rôle pour le moins secondaire, alors qu'ils sont au coeur du développement des études avancées et de la recherche. Les établissements doivent pouvoir jouir d'une capacité d'initiative à la mesure des défis auxquels ils seront confrontés au cours des années 90. Ils pourront alors arrimer les exemptions à leur propre rythme d'évolution, répondre à leurs propres besoins, développer des collaborations internationales selon leurs priorités, sélectionner les étudiants selon leurs propres normes de qualité.

Pour que les universités québécoises jouent pleinement leur rôle, il faut que leur capacité d'initiative aux cycles supérieurs soit élargie de manière significative. Le Conseil propose de porter à terme les quotas d'exemption des établissements à un niveau équivalent à 25% des étudiants étrangers inscrits aux cycles supérieurs. L'augmentation de ces quotas pourrait se réaliser en deux temps: une première hausse les porterait à 20%, et une deuxième à 25%. Les exemptions accordées par les universités atteindraient environ 1 150 par année, soit quelque 900 exemptions en équivalence temps complet (ETC). On se rappellera que les établissements ontariens peuvent accorder 1 000 exemptions au niveau des cycles supérieurs. Avec une telle capacité d'action, doublée de droits majorés compétitifs, les chercheurs et les établissements québécois disposeront de moyens plus efficaces pour attirer des étudiants de talent et diversifier les relations de collaboration académique et scientifique.

Le Conseil propose en même temps de modifier la manière de calculer et de répartir les quotas institutionnels. Présentement, les exemptions sont fixées au prorata du nombre d'étudiants étrangers inscrits aux cycles supérieurs. Ce mode d'allocation constitue un incitatif aux établissements qui réussissent à attirer le plus grand nombre

d'étudiants étrangers, indépendamment de toute autre considération. Dans certains cas, la viabilité même de plusieurs programmes de doctorat repose sur la présence d'étudiants étrangers. Pour le Conseil, l'objectif premier doit demeurer le renforcement des études avancées et de la recherche, en encourageant la participation d'étudiants de talent, d'où qu'ils viennent. Le Conseil est très favorable à la participation des étudiants étrangers, mais il estime tout aussi important de stimuler l'intérêt des étudiants québécois pour les études avancées et la recherche, notamment dans le domaine des sciences naturelles et du génie.

Pour concilier ces deux objectifs, le Conseil propose de lier les quotas institutionnels au dynamisme des établissements au niveau des études avancées et de la recherche. Il recommande donc de calculer le nombre d'exemptions institutionnelles ***au prorata des effectifs totaux de deuxième et troisième cycles***, et non plus en fonction des effectifs étrangers. Sur la base des inscriptions en 1990, les quotas d'exemption institutionnels représentent environ 1,5 % des effectifs totaux aux cycles supérieurs (en équivalence temps complet). Selon cette nouvelle méthode de répartition, la proposition du Conseil de multiplier les quotas institutionnels par un facteur de 2,5 revient à porter ce pourcentage à 3,75% des inscriptions totales aux cycles supérieurs.

Recommandation 4:

Le Conseil recommande que les quotas d'exemption des universités soient fixés au prorata des effectifs totaux des cycles supérieurs et que ce prorata soit augmenté, en deux étapes, d'un facteur de 2,5.

Le Conseil a noté que certains établissements allouent une forte proportion de ces exemptions à des étudiants de premier cycle (35% à l'automne 1990), avec le consentement du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Le Conseil estime qu'une telle pratique altère les objectifs d'une mesure destinée initialement à encourager les études avancées et la recherche. En moyenne, plus de 48% des étudiants étrangers de premier cycle sont exonérés, proportion qui dépasse 80% dans plusieurs établissements francophones. Leur sont également destinées 45% des exemptions accordées en vertu des ententes internationales. Ces mêmes étudiants bénéficient de programmes conçus pour eux et appelés à connaître de l'expansion, comme les

programmes de langue et de littérature française et québécoise et les programmes d'échange interuniversitaire. Le résultat est que les étudiants étrangers de premier cycle obtiennent 50% des dispenses accordées à tous les cycles d'études.

Pour le Conseil, l'objectif premier et prioritaire de la politique d'accueil des étudiants étrangers doit être le renforcement des études avancées et de la recherche. Il est donc impératif de consacrer les quotas institutionnels à élargir exclusivement les possibilités d'action des établissements au niveau des cycles supérieurs.

Recommandation 5:

Le Conseil recommande que les exemptions accordées par les établissements soient exclusivement destinées aux étudiants étrangers de deuxième et troisième cycles.

Le gouvernement du Québec a signé des ententes avec six organismes de parrainage, dont l'Office allemand des échanges universitaires, afin que leurs boursiers soient dispensés des droits majorés. Une raison majeure de procéder ainsi est d'inciter des étudiants étrangers reconnus pour leur mérite à s'inscrire dans une université québécoise. Par ailleurs, aucune entente de même nature n'a été conclue avec l'ACDI, bien que plusieurs provinces canadiennes, dont l'Ontario, aient signé de telles ententes. Une telle situation prive, par exemple, les 300 boursiers de la Francophonie inscrits au Québec des avantages dont bénéficient les autres boursiers. Or, ce programme est administré par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

L'un des principes de base de toute politique à l'égard des étudiants étrangers est d'attirer des étudiants de qualité. L'on est en droit de croire que les boursiers des programmes fédéraux ont été sélectionnés pour leur mérite, sinon tous, du moins une forte majorité. En les excluant du système d'exemption, on les incite à choisir les établissements des autres provinces et en particulier l'Université d'Ottawa, privant ainsi les établissements québécois. Il convient de noter que des établissements québécois utilisent leurs propres quotas d'exemption pour dispenser des boursiers du programme à frais partagés ACDI-universités.

Il va de soi que l'on ne peut exempter les 1 460 boursiers et les 923 stagiaires parrainés par les programmes de l'Aide publique canadienne au développement. La majorité d'entre eux ne sont ici que pour un court séjour et ne reçoivent que des bourses partielles. Mais il paraît légitime de dispenser les boursiers de programmes qui ont été spécialement conçus pour les universités québécoises ou qui peuvent contribuer au développement de collaborations avec les pays industrialisés. Le Conseil estime que trois programmes sont particulièrement intéressants à cet égard: le programme des bourses de la Francophonie, dont 300 sont réservées à des étudiants inscrits dans les établissements québécois, le programme des bourses du Commonwealth, dont cinquante sont destinées au Québec, et le programme des bourses du Canada, au nombre de 120 pour l'ensemble du pays. L'admissibilité des boursiers de ces trois programmes fédéraux aurait pour effet d'ajouter quelque 400 dispenses par année aux exemptions actuelles. Le Conseil incite le gouvernement à rechercher dès que possible une entente avec les autorités fédérales.

Recommandation 6:

Le Conseil recommande que soient exemptés des droits de scolarité majorés les boursiers de la Francophonie, du Commonwealth et du Canada inscrits dans les établissements universitaires québécois.

▸ *Un programme de bourses d'études avancées*

Les étudiants étrangers désireux d'étudier au Québec ont accès à des bourses du gouvernement fédéral et à un nombre limité de bourses du gouvernement du Québec et des universités. La presque totalité de ces bourses sont octroyées à des étudiants originaires des pays en développement. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science administre un programme de bourses d'excellence destiné, jusqu'à récemment, à une centaine d'étudiants étrangers, surtout de deuxième et troisième cycles. Afin d'harmoniser le programme avec les nouveaux objectifs qu'il s'est donnés et afin d'éviter de dédoubler les objectifs poursuivis par le programme des bourses de la Francophonie, le Ministère a proposé une révision substantielle qui vient d'être sanctionnée par le Conseil des ministres. Le nouveau programme mettra l'accent sur les études avancées et la recherche, en accordant des bourses postdoctorales et des

bourses de cycles supérieurs plus généreuses, de préférence aux ressortissants des pays industrialisés. Il devrait ainsi contribuer à renforcer les réseaux de collaboration avec les pays les plus actifs sur les plans scientifique et technologique. ***Le Conseil est en accord avec la révision du programme de bourses du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science décidée par le Conseil des ministres.***

Le Conseil estime, toutefois, que la révision du programme devrait être bonifiée sur deux plans, celui du budget et celui de l'administration. Le budget du nouveau programme est demeuré, en effet, au même niveau que dans le programme précédent (930 000 $), alors que les montants des allocations et des autres frais qui composent la bourse ont été substantiellement augmentés. La conséquence prévisible sera une diminution appréciable du nombre de boursiers ou de la durée pendant laquelle les boursiers pourront en bénéficier.

Les bourses ont un pouvoir incitatif bien plus considérable que les autres mesures d'incitation parce qu'elles couvrent toutes les dépenses. Un système de bourses adéquat peut donc constituer un instrument privilégié pour renforcer la position compétitive des chercheurs et des établissements québécois. Mais, hormis les programmes fédéraux, il n'existe pas de programme de bourses d'envergure au Québec. Les établissements québécois, par exemple, ne disposent pas des infrastructures et des généreux programmes de bourses sur lesquels peuvent tabler les prestigieuses universités privées américaines. Or, le programme du Ministère avait justement été conçu dans le but de compenser partiellement pour cette lacune. Mais le programme actuel n'a pas la dimension qui permettrait aux universités québécoises de rivaliser avec les universités américaines ou européennes. Pour attirer des candidats de talent, les chercheurs québécois ont le plus souvent recours à des postes d'assistants de recherche en puisant dans leurs subventions de recherche, diminuant ainsi les fonds destinés aux étudiants québécois.

Comme les programmes de bourses fédéraux, notamment le programme de bourses de la Francophonie, sont presque exclusivement destinés aux étudiants des pays en développement, le nouveau programme du gouvernement du Québec pourrait être consacré en priorité aux étudiants des pays industrialisés, tel que prévu dans les objectifs du programme révisé. Cela est d'autant plus nécessaire que le nombre

d'étudiants des cycles supérieurs provenant de ces pays demeure très modeste, alors que les chercheurs québécois privilégient les collaborations avec les chercheurs de ces pays. Mais pour que le programme de bourses soit efficace et crédible, il faudrait que le budget soit autrement plus important qu'il ne l'est présentement. Le Conseil est certes sensible à la situation contraignante des finances publiques, mais il croit que le gouvernement devrait consentir un effort additionnel, compte tenu de la situation linguistique et matérielle des universités et du niveau des droits majorés. Le budget du programme de bourses pourrait être augmenté, par exemple, en puisant dans les revenus générés par les droits de scolarité majorés qui viennent d'être substantiellement augmentés. Le gouvernement pourrait ainsi accélérer l'accomplissement des nouveaux objectifs du programme.

Recommandation 7:

Le Conseil recommande que le gouvernement porte le budget du programme de bourses d'excellence du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science à l'équivalent de 200 bourses d'études par année.

Sur le plan administratif, les modalités de sélection des boursiers demeurent également inchangées dans le programme révisé. Comme dans l'ancien programme, les bourses seront réparties selon un quota par pays, déterminé par le ministère des Affaires internationales à partir des considérations qu'il jugera appropriées. Le ministre de l'Éducation du pays d'origine sera invité par la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science à soumettre trois candidatures pour chaque bourse disponible, à la suite de quoi, un comité du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science fera la sélection des bénéficiaires.

Le Conseil estime que de tels mécanismes de sélection ne sont pas suffisamment rigoureux. Ils risquent d'être sujets à des décisions qui ne tiendront pas compte du mérite de tous les candidats, ni des priorités des universités. Le Conseil est fortement partisan d'un programme de bourses dont les concours mettraient en compétition tous les candidats, les uns contre les autres, quel que soit leur pays d'origine. Un programme de bourses, donc, calqué sur le modèle des programmes de bourses des Fonds subventionnaires québécois (Fonds FCAR et FRSQ) ou des Conseils subven-

tionnaires fédéraux. Par ailleurs, afin que le programme jouisse de toute la neutralité désirée, le Conseil est d'avis qu'il faudrait en confier l'administration au Fonds FCAR. Cet organisme québécois, reconnu pour sa compétence, possède une grande expertise dans la gestion des programmes de bourses. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et le ministère des Affaires internationales viennent de le charger de la gestion de leur programme conjoint de coopération internationale.

Recommandation 8:

Le Conseil recommande que l'administration du programme de bourses d'excellence du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science soit confiée au Fonds FCAR et que son fonctionnement soit modelé sur celui des programmes de bourses de cet organisme.

▸ *L'appui aux initiatives des universités*

Les universités québécoises jouent un rôle crucial dans le domaine des étudiants étrangers. Leur volonté de multiplier les échanges et les collaborations avec des établissements étrangers est assez marquée et elles disposent, pour cela, d'un certain nombre de mécanismes pour réaliser leurs objectifs d'internationalisation. Depuis le milieu des années 80, elles se distinguent par une série d'initiatives dont les plus notables sont: la signature d'ententes ou de protocoles de coopération et d'échange fondés sur la réciprocité; la signature d'ententes de reconnaissance des études et des diplômes; la mise sur pied de services d'information, d'accueil et de dépannage pour les étudiants étrangers.

Ces initiatives ont permis d'accroître l'efficacité des actions des universités. Il n'en demeure pas moins que le pouvoir d'action des établissements est, pour l'essentiel, purement sélectif. Les initiatives pour attirer ou recruter de nouveaux étudiants sont assez récentes et limitées par des moyens d'action modestes. Les bourses institutionnelles destinées aux étudiants étrangers de deuxième et troisième cycles sont rares. Par ailleurs, les établissements ne paraissent pas encore disposés à déployer des efforts suffisants pour résoudre les questions de recrutement actif et de préparation linguistique des candidats étrangers.

Le nouveau partage des responsabilités entre les universités et le gouvernement, ainsi que la révision des instruments d'intervention, élargiront certes la capacité d'action des établissements, qui pourront ainsi poursuivre leurs objectifs propres. Mais l'on ne peut espérer que les actions individuelles des universités atteignent l'envergure et l'efficacité voulues pour faire face aux défis de l'internationalisation académique et scientifique. Le Conseil souhaite que les établissements, dans un esprit de partenariat, élaborent une stratégie d'intervention concertée et fondée sur des objectifs communs, de manière à imprimer une certaine cohérence à leurs actions individuelles.

Une telle stratégie devrait également viser à décloisonner les deux réseaux linguistiques et à favoriser des collaborations interuniversitaires, à tout le moins au niveau des cycles supérieurs. Elle pourrait comporter des mesures comme les suivantes: 1) le développement concerté de cours de langues intensifs offerts aux étudiants déjà entrés au pays et aux candidats potentiels dans leurs pays d'origine (les ententes d'échange interuniversitaire, par exemple, pourraient comporter de telles clauses); 2) la multiplication des programmes conjoints de formation et de recherche; 3) des échanges d'étudiants étrangers entre établissements québécois des deux réseaux linguistiques. Les partenaires pourraient également créer un fonds de soutien aux initiatives des universités et des professeurs dans le domaine des échanges des étudiants étrangers, en puisant une partie des fonds dans les revenus engendrés par les droits majorés, par exemple.

Recommandation 9:

Le Conseil recommande que les partenaires élaborent une stratégie d'action concertée afin d'appuyer les initiatives d'échange et d'accueil des étudiants étrangers.

Le Conseil estime, cependant, que la formule «80/20 pays par pays», utilisée pour répartir les exemptions prévues dans les ententes internationales signées par le gouvernement du Québec, est trop restrictive au niveau des cycles supérieurs. Elle contraint chaque pays signataire à prévoir deux contingents d'étudiants, l'un pour le réseau francophone et l'autre pour le réseau anglophone. Plus important encore, elle s'harmonise mal avec la fluidité des échanges et des collaborations scientifiques qui

se construisent non pas à partir d'affinités linguistiques, mais plutôt à partir d'intérêts et d'objectifs communs, en misant sur le dynamisme des partenaires. L'un des objectifs prioritaires de la politique à l'égard des étudiants étrangers doit être de stimuler et diversifier les échanges et les collaborations avec les États-Unis, l'Europe, l'Asie du Sud-Est et l'Amérique latine. Mais pour cela, il faut lever les contraintes d'une formule de répartition, certes utile au premier cycle, mais peu appropriée au niveau des études avancées et de la recherche. Compte tenu de la maturité des universités québécoises, le Conseil propose d'abolir la formule de répartition «80/20» au niveau des cycles supérieurs, ou de l'assouplir considérablement.

Recommandation 10:

Le Conseil recommande que la formule de répartition des exemptions «80/20» pays par pays, prévue dans les ententes internationales, soit abolie au niveau des cycles supérieurs ou, à tout le moins, substantiellement assouplie.

▸ *Simplifier les règles de séjour et d'emploi*

Le Conseil a fait état, dans la section 4.1, des règles qui régissent l'entrée et le séjour des étudiants étrangers et des efforts consentis par les deux paliers de gouvernement pour faciliter leurs études au Québec. Malgré tout, le Conseil estime qu'il y a encore place à l'amélioration, en particulier dans les procédures d'obtention des certificats d'acceptation du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, ainsi que dans la durée maximale de l'emploi au Canada que les étudiants étrangers peuvent occuper après l'obtention de leur diplôme.

Les certificats d'acceptation pour fin de travail, émis par le MCCI, ne sont valides que pour la durée de l'emploi. Le gouvernement fédéral délivre depuis peu des permis de travail qui sont renouvelables à tous les ans. Le Conseil partage l'opinion des intervenants qui préconisent de réduire au minimum des procédures de plus en plus dispendieuses. Le Conseil croit préférable de faire concorder la période de validité du certificat de travail avec la durée du programme d'étude ou du permis de séjour.

Dans le même ordre d'idée, tout étudiant qui demeure moins de douze semaines au Québec est tenu d'obtenir un CAQ pour études, sauf s'il assiste à des cours de français et d'anglais. Une telle règle affecte surtout les étudiants étrangers qui effectuent un bref séjour au Québec pour assister à des cours ou à des séminaires intensifs, durant la session d'été par exemple. Le Conseil estime que, pour ces étudiants, le MCCI pourrait envisager des dispenses conçues sur le modèle des dispenses accordées aux étudiants inscrits à des cours intensifs de langue, dispenses qu'il accorderait à la demande expresse et justifiée des établissements.

Recommandation 11:

Le Conseil recommande que le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec simplifie les procédures d'obtention des certificats d'acceptation pour travail et pour les études de courte durée.

Les étudiants étrangers peuvent occuper un emploi au Canada pendant un an après l'obtention de leur diplôme. Ils souhaitent que la durée maximum de l'emploi soit prolongée à deux ans. Le Conseil appuie une telle requête parce qu'elle contribue à enrichir l'expérience des diplômés tout en profitant aux organismes québécois. Un tel emploi doit être conçu comme un stage postdoctoral en entreprise ou à l'université. Le Conseil ne croit pas que la prolongation d'une telle autorisation diminue les chances de retour des étudiants au pays d'origine: seuls quelque 120 diplômés se prévalent de cette mesure chaque année.

Recommandation 12:

Le Conseil recommande que le ministère de l'Immigration et de l'Emploi du Canada porte à deux ans la durée maximale des emplois que peuvent occuper les étudiants étrangers après l'obtention de leur diplôme.

Les éléments de politique proposés par le Conseil visent à appuyer les initiatives d'ouverture et d'internationalisation des universités québécoises, plus particulièrement au niveau des études avancées et de la recherche. Le succès d'une telle politique repose sur une stratégie d'intervention qui appelle la concertation des partenaires, la réorganisation des responsabilités décisionnelles et l'élargissement de la portée des instruments en vigueur. Cette stratégie s'appuie principalement sur la combinaison de trois instruments: des droits majorés compétitifs, l'augmentation des quotas d'exemption institutionnels et un programme de bourses au mérite. Les propositions du Conseil ont l'intérêt de lever certaines barrières, d'améliorer la cohérence d'ensemble des mesures d'intervention et de stimuler une dynamique d'ouverture et d'échange qui mise sur la force compétitive et le rythme de développement de chacun des établissements. Une telle politique permettra de mieux situer les responsabilités et la contribution de chacun et de concilier les objectifs des universités, les capacités d'action du gouvernement et les besoins des étudiants étrangers et des pays d'origine.

Les recommandations du Conseil pourraient se traduire par une expansion de l'actuel système d'exemption et de bourses d'études, si aucune autre mesure ne vient en compenser les effets. Elles requièrent l'ajout d'environ 1 000 dispenses aux exemptions actuelles des droits majorés, l'augmentation du budget du programme de bourses du gouvernement et la diminution des revenus générés par les droits majorés. Le Conseil estime que les «coûts» découlant de ces recommandations pourraient atteindre environ 10 millions $. Par ailleurs, le Conseil ne souhaite pas que la mise en oeuvre des recommandations se traduise par la réduction des ressources normalement allouées aux universités.

Il revient au gouvernement, en consultation avec les universités, de mettre en oeuvre des solutions appropriées pour donner suite aux recommandations du Conseil dans un contexte de contraintes financières. Pour sa part, le Conseil s'est cru justifié de suggérer certaines pistes de réflexion afin d'atteindre les objectifs proposés sans trop obérer le budget de l'État. Une solution serait de diminuer de 1 000 le nombre d'exemptions prévues par les ententes internationales et par les programmes d'exemption spéciaux, en réduisant principalement les dispenses accordées aux étudiants étrangers inscrits dans les programmes de premier cycle et dans les programmes de maîtrise professionnelle. Pour effectuer de tels ajustements, l'on pourrait, dans un

premier temps, compter les nouvelles exemptions au nombre des exemptions accordées en vertu des ententes internationales et des programmes spéciaux puis, dans un deuxième temps, envisager de revoir les ententes internationales afin de réduire les quotas d'exemption qu'elles prévoient. Une autre solution serait d'accorder des dispenses partielles des droits majorés. Ce sont là des exemples parmi les diverses solutions envisageables pour minimiser les charges financières que pourrait occasionner la mise en application des recommandations du Conseil.

La présence d'étudiants étrangers témoigne de l'ouverture du Québec sur le monde, mais également de l'internationalisation croissante des universités québécoises et de leur volonté de s'inscrire dans une perspective d'intégration et de compétition mondiales, à l'instar des grandes universités américaines et européennes. C'est là un juste retour des choses dans la mesure où le Québec continue de tirer avantage de l'ouverture des autres sociétés industrialisées. Ce mouvement d'internationalisation, commun à la plupart des pays industrialisés, oblige à définir une vision stratégique qui puisse favoriser le développement des universités d'accueil et contribuer au progrès des pays moins avancés, aussi modestement que peut le faire une société de petite taille comme la nôtre. Le Conseil a pu apprécier combien les établissements universitaires et le gouvernement se situent désormais dans cette nouvelle perspective d'ouverture et de coopération.

La venue des étudiants étrangers constitue un enjeu important car elle est essentielle non seulement à l'enrichissement culturel et social de la société, mais à la qualité et au dynamisme de la recherche et des programmes d'études avancées. Le Conseil a mesuré l'importance que revêt la participation de ces étudiants dans les groupes les plus actifs en recherche et dans les programmes d'études avancées de nature scientifique ou technique. Le Conseil est persuadé que, dans plusieurs cas, c'est la viabilité même des programmes d'enseignement et des activités de recherche qui en dépend. Or, que l'on réussisse ou non à stimuler l'intérêt des bacheliers québécois pour les études avancées, la participation des étudiants étrangers est vouée à s'accroître plutôt qu'à s'amenuiser. Les étudiants étrangers constituent, d'ailleurs, un des facteurs clés de la capacité de chercheurs et des établissements québécois de soutenir la compétition sur la scène internationale et de s'intégrer aux réseaux internationaux.

Au cours des années 80, le Québec a mis en oeuvre des mesures d'incitation et d'accueil qui se comparent favorablement avec ce qui se fait dans le reste du Canada ou ailleurs. Elles témoignent, en tout cas, de l'importance qu'y accordent les divers partenaires de l'enseignement supérieur. Le Conseil a constaté, cependant, que la structure et le dosage des divers instruments en vigueur reflètent davantage les enjeux des années 80 que les défis des années 90. Les bourses fédérales et la majorité des

ententes interuniversitaires, par exemple, sont destinées aux ressortissants des pays en développement, tandis que les mesures d'exemption des droits majorés visent principalement à équilibrer les deux réseaux linguistiques. Par le fait même, les instruments d'intervention ont peine à corriger un certain nombre de déséquilibres au regard des nouveaux objectifs que les partenaires conviennent de poursuivre: clivage entre réseaux linguistiques, déséquilibre entre cycles d'études, hiatus entre les réseaux de collaborations scientifiques avec les pays industrialisés et les réseaux de provenance des étudiants étrangers. Qui plus est, l'état présent des finances publiques incite le gouvernement à modérer les mesures d'exemption et à porter les droits de scolarité majorés à un niveau qui risque d'amoindrir la capacité d'attraction des universités québécoises face aux établissements de l'Ontario, des États-Unis, voire des pays européens comme la France, la Belgique ou le Royaume-Uni.

Fort de tels constats, le Conseil propose les éléments d'une politique à l'égard des étudiants étrangers mieux à même de corriger les déséquilibres actuels et d'appuyer les initiatives internationales des établissements et des chercheurs québécois. L'orientation majeure de cette politique est de faire des réseaux d'échange d'étudiants étrangers un instrument clé du renforcement des études avancées, de la recherche et de la coopération internationale. Mais pour réussir, une telle politique doit s'appuyer sur des mesures d'intervention mieux proportionnées aux nouveaux défis que devront relever les universités québécoises.

La stratégie d'intervention préconisée par le Conseil recommande la concertation des partenaires, la réorganisation des responsabilités décisionnelles et la bonification des mécanismes d'intervention en vigueur, de manière à rehausser le pouvoir d'attraction des universités québécoises. Elle mise, notamment, sur des droits majorés compétitifs, des exemptions institutionnelles plus généreuses et un programme plus robuste de bourses d'études avancées. Aux yeux du Conseil, cette stratégie introduit une nouvelle dynamique d'ouverture, de collaboration et d'émulation mieux arrimée aux besoins et au rythme de développement actuels de chacun des établissements. Elle est non pas optimale, mais «satisfaisante» au regard des objectifs poursuivis, car elle tient compte des limites d'intervention des partenaires concernés. Pour éviter d'obérer outre mesure les ressources disponibles et, en particulier, la capacité financière du gouvernement, il serait opportun de revoir l'économie d'ensemble des mesures en vigueur.

Le Conseil est persuadé que la politique proposée dans le présent avis stimulera les initiatives d'intégration des universités aux réseaux académiques et scientifiques internationaux et leur permettra de mieux relever les défis de la présente décennie. Les universités pourront ainsi continuer de jouer un rôle de premier plan dans le projet du Québec d'oeuvrer dans le monde sur les plans académique, scientifique, culturel et économique.

En ce qui concerne les étudiants étrangers dans les universités québécoises, le Conseil recommande:

1: *que l'indexation des droits de scolarité majorés soit réalisée de manière graduelle afin d'éviter tout effet déstabilisant sur la venue des étudiants étrangers.*

2: *que les droits majorés au premier cycle demeurent concurrentiels à l'échelle nord-américaine et qu'ils n'excèdent pas la subvention de fonctionnement du gouvernement.*

3: *que les droits majorés exigés des étudiants étrangers aux cycles supérieurs soient réduits à environ 3 000 $ par trimestre et qu'ils demeurent compétitifs à l'échelle nord-américaine.*

4: *que les quotas d'exemption des universités soient fixés au prorata des effectifs totaux des cycles supérieurs et que ce prorata soit augmenté, en deux étapes, d'un facteur de 2,5.*

5: *que les exemptions accordées par les établissements soient exclusivement destinées aux étudiants étrangers de deuxième et troisième cycles.*

6: *que soient exemptés des droits de scolarité majorés les boursiers de la Francophonie, du Commonwealth et du Canada inscrits dans les établissements universitaires québécois.*

7: que le gouvernement porte le budget du programme de bourses d'excellence du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science à l'équivalent de 200 bourses d'études par année.

8: que l'administration du programme de bourses d'excellence du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science soit confiée au Fonds FCAR et que son fonctionnement soit modelé sur celui des programmes de bourses de cet organisme.

9: que les partenaires élaborent une stratégie d'action concertée afin d'appuyer les initiatives d'échange et d'accueil des étudiants étrangers.

10: que la formule de répartition des exemptions «80/20» pays par pays, prévue dans les ententes internationales, soit abolie au niveau des cycles supérieurs ou, à tout le moins, substantiellement assouplie.

11: que le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec simplifie les procédures d'obtention des certificats d'acceptation pour travail et pour les études de courte durée.

12: que le ministère de l'Immigration et de l'Emploi du Canada porte à deux ans la durée maximale des emplois que peuvent occuper les étudiants étrangers après l'obtention de leur diplôme.

ANNEXE A

Étudiants étrangers au Canada par pays d'origine et par province, 1990-1991*

*Source: Statistique Canada, *Universités: Inscriptions et grades décernés, 1990*, annuel.

Table 13. Enrolment of Foreign Students by Level,[1] Province, Country of Citizenship and Sex, 1990-91

No.	Country of citizenship	Newfoundland / Terre-Neuve: Undergraduate / 1er cycle	Newfoundland / Terre-Neuve: Graduate / 2e-3e cycle	Prince Edward Island / Île-du-Prince-Édouard: Undergraduate / 1er cycle	Prince Edward Island / Île-du-Prince-Édouard: Graduate / 2e-3e cycle	Nova Scotia / Nouvelle-Écosse: Undergraduate / 1er cycle	Nova Scotia / Nouvelle-Écosse: Graduate / 2e-3e cycle	New Brunswick / Nouveau-Brunswick: Undergraduate / 1er cycle	New Brunswick / Nouveau-Brunswick: Graduate / 2e-3e cycle	Quebec / Québec: Undergraduate / 1er cycle	Quebec / Québec: Graduate / 2e-3e cycle	Ontario: Undergraduate / 1er cycle	Ontario: Graduate / 2e-3e cycle	Manitoba: Undergraduate / 1er cycle	Manitoba: Graduate / 2e-3e cycle
1	TOTAL FOREIGN STUDENT ENROLMENT	390	251	40	9	1,293	376	463	384	4,080	4,833	8,084	4,807	1,270	511
2	Africa	12	49	1	3	182	104	83	58	1,270	1,793	686	781	119	87
3	Algeria	-	1	-	-	-	-	4	6	35	270	9	33	-	2
4	Cameroon	-	-	-	-	5	2	13	-	130	116	83	5	-	-
5	Egypt	2	8	-	-	5	4	1	7	8	26	13	60	-	4
6	Ghana	2	6	1	-	16	17	1	2	10	15	74	109	2	14
7	Ivory Coast	-	-	-	-	1	-	-	-	134	86	6	-	-	-
8	Kenya	1	2	-	2	47	18	7	7	22	30	114	101	22	15
9	Libya	1	1	-	-	27	4	-	-	3	11	56	70	21	9
10	Morocco	-	-	-	-	-	1	10	2	139	271	6	8	3	-
11	Nigeria	-	6	-	-	7	17	-	5	11	24	49	56	10	7
12	Rwanda	-	-	-	-	-	-	1	1	86	81	3	2	-	-
13	Senegal	-	-	-	-	-	-	3	-	193	60	2	4	1	-
14	South Africa	1	3	-	-	13	6	2	4	2	13	55	26	2	4
15	Tanzania	-	-	-	-	10	6	3	3	7	9	50	38	3	2
16	Tunisia	-	-	-	-	-	-	4	6	138	177	16	42	-	1
17	Zaire	-	-	-	-	1	-	3	-	90	60	14	7	4	-
18	Other	5	14	-	1	85	26	41	10	816	387	231	196	22	29
19	Asia	101	133	6	8	530	217	176	188	753	1,248	5,843	2,463	934	943
20	Bangladesh	4	3	-	-	5	9	1	4	9	26	16	25	-	11
21	China	12	64	4	1	20	183	3	67	75	564	136	1,119	25	124
22	Hong Kong	49	5	1	-	120	13	41	2	107	26	3,401	191	603	63
23	India	7	49	-	1	25	44	9	17	30	139	60	233	6	38
24	Indonesia	5	10	-	1	5	23	3	28	17	38	67	68	11	51
25	Iran	-	1	-	-	2	4	-	6	57	88	253	62	1	7
26	Japan	-	-	-	-	18	4	1	3	61	31	146	105	1	3
27	Korea, South	2	-	-	-	-	-	-	3	12	28	43	46	5	4
28	Lebanon	-	-	-	-	18	1	3	3	107	88	102	23	-	6
29	Malaysia	52	3	1	-	109	3	67	7	106	9	448	58	131	9
30	Pakistan	-	5	-	-	2	2	-	1	23	21	64	56	3	-
31	Philippines	-	-	-	-	5	8	-	-	5	12	46	56	-	2
32	Saudi Arabia	-	-	-	-	5	10	-	1	6	40	3	66	-	10
33	Singapore	15	2	-	-	71	4	62	1	7	9	293	44	60	3
34	Sri Lanka	3	6	-	-	7	7	1	2	17	9	215	48	6	6
35	Taiwan	-	2	-	-	1	1	1	6	10	7	138	35	7	1
36	Thailand	-	-	-	-	4	10	-	11	2	31	17	48	-	13
37	Turkey	-	2	-	-	2	7	-	14	4	23	14	40	-	-
38	Other	2	1	-	-	50	8	8	7	61	50	135	115	17	8
39	Europe	26	43	3	0	74	86	27	28	1,139	965	676	685	72	80
40	France	3	1	-	-	1	4	17	4	786	573	67	40	7	2
41	Germany	1	2	1	1	10	12	3	3	23	37	97	78	36	5
42	Greece	-	1	-	-	4	2	-	1	46	46	48	62	2	3
43	Netherlands	-	2	-	-	2	2	2	3	11	11	26	21	1	-
44	Norway	-	-	-	-	5	1	-	-	31	7	25	9	2	1
45	United Kingdom	11	15	1	1	20	14	8	14	67	47	293	183	6	3
46	Other	5	21	1	-	14	21	6	3	166	182	226	225	10	10
47	North America	14	15	30	1	446	58	69	18	1,183	878	1,183	707	85	28
48	Bahama Islands	-	-	-	-	67	2	-	-	13	4	105	4	-	-
49	Barbados	-	-	-	-	7	-	2	-	53	3	73	24	3	1
50	Bermuda	2	-	-	-	109	1	10	-	5	2	61	5	1	-
51	Haiti	-	-	-	-	-	-	2	1	66	22	14	9	-	-
52	Jamaica	-	-	2	-	8	4	-	2	10	6	76	17	2	2
53	Mexico	-	-	-	-	1	6	-	2	36	71	23	65	2	-
54	Trinidad and Tobago	3	-	2	-	15	6	7	5	10	11	307	44	43	10
55	United States	5	15	24	1	85	37	53	-	942	223	389	482	35	7
56	Other	4	-	2	-	80	7	14	-	55	38	144	67	9	-
57	Oceania	2	5	-	-	1	8	-	1	13	14	64	101	6	9
58	Australia	1	-	-	-	1	3	-	1	10	9	26	65	5	9
59	Other	1	1	-	-	-	5	-	-	3	5	10	26	-	1
60	South America	1	-	-	-	4	28	1	5	115	280	190	176	11	11
61	Brazil	-	-	-	-	-	0	-	2	17	110	20	80	3	2
62	Colombia	1	-	-	-	1	1	1	-	26	67	8	21	3	1
63	Other	-	-	-	-	3	22	-	3	72	87	101	77	5	9
64	Not reported	-	-	-	-	6	4	6	-	97	28	97	22	47	-

1 See "Level Descriptions and Inclusions" on page 6.

Tableau 13. Inscriptions des étudiants étrangers selon le niveau,[1] la province, le pays de citoyenneté et le sexe, 1990-91

Saskatchewan		Alberta		British Columbia – Colombie-Britannique		Canada							
Undergraduate – 1er cycle	Graduate – 2e/3e cycle	Undergraduate – 1er cycle	Graduate – 2e/3e cycle	Undergraduate – 1er cycle	Graduate – 2e/3e cycle	Undergraduate - 1er cycle: Male – Hommes	Female – Femmes	Total	Graduate - 2e et 3e cycle: Male – Hommes	Female – Femmes	Total	Pays de citoyenneté	no
464	544	1,010	1,283	1,812	1,807	11,200	9,130	20,130	10,784	4,073	14,857	INSCRIPTIONS TOTALES DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS	1
15	64	89	163	79	147	1,747	883	2,648	2,617	624	3,241	Afrique	2
-	-	-	2	-	1	30	10	40	279	36	315	Algérie	3
3	-	1	-	-	-	137	48	185	95	30	125	Cameroun	4
1	4	1	20	3	10	24	8	32	159	22	181	Égypte	5
2	10	6	40	-	42	91	23	114	231	36	267	Ghana	6
-	-	-	1	-	1	104	37	141	79	19	98	Côte d'Ivoire	7
2	9	34	25	17	10	133	128	261	175	54	229	Kenya	8
-	8	5	2	10	6	130	12	142	106	3	109	Libye	9
-	-	2	-	-	-	108	55	163	284	60	344	Maroc	10
2	10	4	23	4	12	80	17	97	143	20	163	Nigéria	11
-	-	-	-	-	-	23	17	40	54	30	84	Rwanda	12
-	-	1	-	-	-	127	83	210	73	24	97	Sénégal	13
-	2	2	4	1	13	30	19	49	64	24	88	Afrique du Sud	14
1	1	11	12	2	7	39	31	70	62	20	82	Tanzanie	15
-	-	-	2	-	1	128	27	155	201	28	229	Tunisie	16
-	-	-	1	-	1	72	40	112	58	11	69	Zaïre	17
8	10	21	33	52	34	477	274	751	567	167	734	Autres	18
387	400	1,601	849	1,699	863	6,313	4,878	11,191	5,087	1,796	6,883	Asie	19
-	7	3	18	-	3	26	12	38	105	17	122	Bangladesh	20
17	225	36	401	45	504	216	107	323	2,476	866	3,342	Chine	21
294	28	816	56	404	67	3,200	2,601	5,801	285	116	401	Hong Kong	22
5	88	21	119	25	95	149	61	210	877	107	984	Inde	23
-	14	26	15	52	21	136	75	211	195	93	288	Indonésie	24
4	9	5	7	17	17	252	88	340	205	24	229	Iran	25
6	1	16	16	40	36	88	202	290	113	85	198	Japon	26
1	8	7	33	9	6	43	36	79	98	22	120	Corée du Sud	27
1	-	3	1	2	1	173	81	254	77	24	101	Liban	28
35	6	285	9	140	21	715	690	1,405	89	15	104	Malaisie	29
1	4	3	6	5	8	72	23	95	63	8	71	Pakistan	30
9	1	6	8	8	6	25	43	68	57	29	86	Philippines	31
-	9	-	28	1	6	14	6	20	161	14	175	Arabie Saoudite	32
8	-	346	14	285	25	575	496	1,071	62	28	90	Singapour	33
1	7	9	14	6	26	170	99	269	93	38	131	Sri Lanka	34
9	4	5	4	25	16	95	67	162	57	22	79	Taïwan	35
-	-	4	25	7	32	17	15	32	97	67	164	Thaïlande	36
2	2	4	16	2	6	16	10	26	87	25	112	Turquie	37
1	-	91	29	71	40	219	96	315	229	52	281	Autres	38
83	40	107	386	181	268	1,303	1,243	2,546	1,369	814	2,183	Europe	39
2	1	2	19	1	7	431	465	896	545	355	900	France	40
3	1	20	24	33	21	136	125	261	126	67	193	Allemagne	41
4	7	5	6	4	12	81	32	113	103	38	141	Grèce	42
-	1	8	12	12	7	21	46	67	45	13	58	Pays-Bas	43
1	2	6	6	17	8	48	37	85	23	11	34	Norvège	44
6	17	40	77	84	123	326	262	588	341	133	474	Royaume-Uni	45
9	11	26	89	43	80	359	276	635	384	247	631	Autres	46
26	10	88	87	363	289	1,016	1,413	2,429	481	612	1,093	Amérique du Nord	47
-	-	-	1	1	1	67	149	216	5	7	12	Bahamas	48
-	-	6	1	1	2	56	67	123	20	11	31	Barbade	49
-	-	1	-	2	-	114	156	270	5	4	9	Bermudes	50
-	-	-	-	-	-	47	37	84	25	6	31	Haïti	51
1	1	6	1	-	-	34	69	103	13	17	30	Jamaïque	52
-	1	3	11	6	25	32	38	70	101	52	153	Mexique	53
1	1	25	2	8	5	202	205	407	47	28	75	Trinité et Tobago	54
20	10	60	75	240	241	603	1,032	1,635	667	450	1,117	États-Unis	55
4	1	6	6	9	6	120	146	266	98	47	145	Autres	56
2	2	11	25	24	72	50	62	112	165	90	255	Océanie	57
2	-	8	19	10	39	31	42	73	113	53	166	Australie	58
-	-	7	6	14	33	19	20	39	52	37	89	Autres	59
6	8	11	30	16	46	141	153	294	360	213	573	Amérique du Sud	60
1	4	1	13	7	12	21	25	46	131	89	220	Brésil	61
-	-	2	2	-	7	22	21	43	69	30	99	Colombie	62
4	4	8	15	9	21	98	104	202	169	76	245	Autres	63
2	1	5	-	3	5	132	79	211	45	15	60	Non déclaré	64

1 Voir "Description des niveaux et inclusions" à la page 9

ANNEXE B

Étudiants étrangers aux États-Unis par établissement et par secteur, 1990-1991*

*Source: *The Chronicle of Higher Education*, 23 octobre 1991, p. A41.

FACT FILE: Foreign Students in U.S. Institutions, 1990-91

Institutions with largest enrollments

Distribution by field of study

Where they come from

Number of foreign students by state

ANNEXE C

Étudiants étrangers au Québec
par pays d'origine et par établissement,
automne 1990

Étudiants étrangers au Québec par pays d'origine et par établissement universitaire
automne 1990 *

Pays d'origine	Laval	UdeM	HEC	Poly.	Sherb.	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQAH	UQAT	ENAP	ETS	IAF	INRS	Télug.	McGill	Conc.	Bishop	Total
France	213	350	109	65	71	194	11	6	6	6	-	-	4	1	11	-	198	62	9	1 316
États-Unis	76	34	4	-	6	5	1	10	-	-	-	-	-	-	1	-	954	89	9	1 189
Chine populaire	65	67	3	38	10	11	9	11	1	-	-	2	-	1	6	1	239	134	-	594
Maroc	129	130	20	70	36	74	17	20	5	3	1	-	-	2	3	-	6	1	2	509
Tunisie	87	45	15	41	20	54	9	5	-	4	-	-	3	-	2	-	10	8	-	311
Algérie	89	58	18	62	33	14	7	1	-	-	-	-	-	-	3	-	13	3	-	301
Sénégal	65	42	29	22	16	50	22	11	11	9	-	-	-	-	-	-	4	1	1	283
Cameroun	34	59	23	38	12	43	7	4	4	11	1	1	6	-	1	-	5	2	1	248
Côte-d'Ivoire	65	37	6	17	7	26	51	5	4	9	2	-	2	-	-	-	3	-	-	234
Haïti	1	4	-	4	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	4	-	90	67	1	173
Liban	6	28	4	15	14	8	1	2	-	2	-	-	-	-	1	-	52	37	2	172
Iran	7	6	-	8	0	3	-	2	-	-	-	-	-	-	1	-	93	32	-	152
Zaïre	48	39	8	3	7	24	-	9	1	6	-	1	1	-	-	-	1	1	-	149
Japon	12	15	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	91	30	3	144
Mexique	45	21	-	3	1	-	1	1	-	-	-	-	-	1	3	2	58	6	1	143
Brésil	22	18	1	10	3	5	6	1	2	20	-	-	-	2	2	-	34	12	-	138
Royaume-Uni	7	6	-	-	-	1	4	2	-	-	-	-	-	-	-	-	89	22	-	131
Hong Kong	0	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	75	50	2	129
Malaisie	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	34	49	32	117
Rwanda	42	13	2	2	13	16	8	8	3	6	-	-	-	-	-	-	3	-	-	116
Autres pays	329	421	74	88	66	161	62	23	28	26	4	11	4	5	5	7	1 070	350	29	2 763
Total (195 pays)	1 333	1 395	314	486	331	691	219	122	65	102	8	15	18	12	43	10	3 122	946	92	9 322

* Tous les cycles, y compris les résidents en médecine.
Source: Fichier RECU

ANNEXE D

Diplômés étrangers au Québec
par établissement et par secteur,
automne 1990

Répartition des diplômés étrangers au Québec par établissement, 1988-1990

Établissement	1er cycle		2e cycle *		3e cycle		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Laval	211	11,6	294	18,2	107	22,1	612	15,6
Montréal	121	6,6	261	16,1	57	11,8	439	11,2
HEC	60	3,3	24	1,5	1	0,2	85	2,2
Polytechnique	69	3,8	101	6,2	30	6,2	200	5,1
Sherbrooke	42	2,3	128	7,9	24	5,0	194	4,9
UQAM	221	12,1	96	5,9	5	1,0	322	8,2
UQTR	73	4,0	34	2,1	1	0,2	108	2,6
UQAC	24	1,3	14	0,9	0	0,0	38	1,0
UQAR	4	0,2	21	1,3	0	0,0	25	0,6
UQAH	26	1,4	4	0,2	-	-	30	0,8
UQAT	0	0,0	1	0,1	-	-	1	0,0
ETS	10	0,5	-	-	-	-	10	0,3
ENAP	-	-	16	1,0	-	-	16	0,4
INRS	-	-	0	0,0	3	0,6	3	0,1
IAF	-	-	2	0,1	1	0,2	3	0,1
Téluq	1	0,1	-	-	-	-	1	0,0
McGill	653	35,8	500	30,9	215	44,4	1 368	34,9
Concordia	271	14,9	123	7,6	40	8,3	434	11,1
Bishop	36	2,0	0	0,0	-	-	36	0,9
Total	**1 822**	**100,0**	**1 619**	**100,0**	**434**	**100,0**	**3 925**	**100,0**

Proportion de diplômés étrangers au Québec par établissement, 1988-1990

Établissement	1er cycle		2e cycle *		3e cycle		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Laval	211	1,6	294	11,1	107	23,1	612	3,7
Montréal	121	1,2	261	8,3	57	11,0	439	2,2
HEC	60	3,2	24	5,1	1	20,0	85	2,6
Polytechnique	69	2,7	101	24,4	30	37,5	200	8,5
Sherbrooke	42	0,9	128	12,2	24	25,5	194	3,6
UQAM	221	1,9	96	7,1	5	7,8	322	2,5
UQTR	73	2,4	34	8,1	1	3,0	108	3,1
UQAC	24	1,3	14	9,0	0	0,0	38	1,8
UQAR	4	0,5	21	21,2	0	0,0	25	2,7
UQAH	26	2,3	4	6,6	0	0,0	30	2,5
UQAT	0	0,0	1	5,3	-	-	1	0,2
ETS	10	1,7	-	-	-	-	10	1,7
ENAP	-	-	16	5,9	-	-	16	5,9
INRS	-	-	0	0,0	3	18,7	3	3,7
IAF	-	-	2	4,5	1	20,0	3	6,1
Téluq	1	3,4	-	-	-	-	1	3,4
McGill	653	5,9	500	16,7	215	35,5	1 368	9,5
Concordia	271	2,9	123	10,8	40	33,1	434	4,1
Bishop	36	3,0	0	0,0	-	-	36	3,0
Total	1 822	2,4	1 619	11,2	434	24,8	3 925	4,2

* Y compris les résidents en médecine.
Source: Fichier RECU.

Répartition des diplômés étrangers selon les secteurs disciplinaires, 1988-1990

Secteur disciplinaire	1er cycle		2e cycle *		3e cycle		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Sciences de la santé	120	6,6	75	4,6	22	4,5	217	5,5
Sciences biologiques	95	5,2	77	4,8	48	9,9	220	5,6
Mathématiques	75	4,1	40	2,5	18	3,7	133	3,4
Sciences physiques	92	2,9	78	4,8	52	10,7	182	4,6
Autres sciences pures	2	0,1	0	0,0	0	0,0	2	0,1
Ressources naturelles	43	2,4	62	3,8	25	5,2	130	3,3
Design environnement	32	1,8	34	2,1	0	0,0	66	1,7
Informatique	56	3,1	30	1,9	19	3,9	105	2,7
Génie	355	19,5	312	19,3	156	32,2	823	21,0
Autres sciences appliquées	0	0,0	2	0,1	0	0,0	2	0,1
Études géopolitiques	12	0,7	9	0,5	2	0,4	22	0,6
Communications	30	1,6	18	1,1	2	0,4	50	1,3
Sciences domestiques	1	0,1	3	0,2	2	0,4	6	0,2
Psychologie	44	2,4	4	0,2	13	2,7	61	1,6
Sciences sociales	294	16,1	121	7,5	39	8,1	454	11,6
Théologie	4	0,2	2	0,1	1	0,2	7	0,2
Philos. et sc. religieuses	26	1,4	5	0,3	7	1,4	38	1,0
Autres sciences humaines	15	0,8	12	0,7	0	0,0	27	0,7
Langues	39	2,1	33	2,0	0	0,0	72	1,8
Lettres	141	7,7	55	3,4	24	5,0	220	5,6
Droit	10	0,5	49	3,0	3	0,6	62	1,6
Éducation	25	1,4	132	8,2	33	6,8	190	4,8
Éducation physique	4	0,2	28	1,7	2	0,4	34	0,9
Administration des affaires	260	15,8	281	17,4	12	2,5	581	14,8
Bibliothéconomie	1	0,1	17	1,1	0	0,0	18	0,5
Autres administration	0	0,0	23	1,4	0	0,0	23	0,6
Beaux-arts	32	1,8	15	0,9	0	0,0	47	1,2
Études pharmaceutiques	19	1,0	11	0,7	1	0,2	31	0,8
Autres	7	0,4	92	5,7	3	0,6	102	2,6
Total	**1 822**	**100,0**	**1 619**	**100,0**	**484**	**100,0**	**3 925**	**100,0**

* Y compris les résidents en médecine.
Source: Fichier RECU.

Proportion de diplômés étrangers selon les secteurs disciplinaires, 1988-1990

Secteur disciplinaire	1er cycle		2e cycle *		3e cycle		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Sciences de la santé	120	1,8	75	9,5	22	16,5	217	2,9
Sciences biologiques	95	2,7	77	11,9	48	18,8	220	5,0
Mathématiques	75	5,4	40	26,3	18	35,3	133	8,3
Sciences physiques	52	3,8	78	13,6	52	21,8	182	8,3
Autres sciences pures	2	6,5	0	0,0	0	0,0	2	6,5
Ressources naturelles	43	3,7	62	23,7	25	36,8	130	8,7
Design environnement	52	2,9	34	23,4	0	0,0	66	5,3
Informatique	56	2,5	30	16,6	19	54,3	105	4,3
Génie	355	5,3	312	27,5	156	51,3	823	10,1
Autres sciences appliquées	0	0,0	2	12,5	0	0,0	2	4,9
Études géopolitiques	12	0,8	8	21,1	2	66,7	22	10,1
Communications	30	2,2	18	13,1	2	18,2	50	3,4
Sciences domestiques	1	0,2	3	9,1	2	10,7	6	1,2
Psychologie	44	1,1	4	0,4	13	8,2	61	1,2
Sciences sociales	294	4,1	121	9,1	39	18,8	454	5,2
Théologie	6	0,8	2	1,1	1	8,3	7	1,0
Philos. et sc. religieuses	26	6,1	5	3,1	7	14,3	36	6,0
Autres sciences humaines	15	0,7	12	4,0	0	0,0	27	1,1
Langues	30	3,3	33	15,6	0	0,0	72	5,1
Lettres	141	4,5	55	10,7	24	19,2	220	5,9
Droit	10	0,3	49	30,4	3	37,5	62	1,9
Éducation	25	0,4	132	7,9	33	19,5	190	2,3
Éducation physique	4	0,3	28	17,4	2	11,8	34	2,1
Administration des affaires	288	1,9	281	9,8	12	32,4	581	3,2
Bibliothéconomie	1	2,1	17	4,8	0	0,0	18	4,5
Autres administration	0	0,0	23	6,6	0	0,0	23	6,0
Beaux-arts	32	1,0	15	3,0	0	0,0	47	1,3
Études plurisectorielles	19	2,5	11	9,8	1	6,3	31	3,5
Autres	7	3,9	92	17,0	3	50,0	102	14,0
Total	**1 832**	**2,4**	**1 619**	**11,2**	**484**	**34,8**	**3 925**	**4,3**

* Y compris les résidents en médecine.
Source: Fichier RECU.

ANNEXE E

Étudiants étrangers au Québec
par pays d'origine et par secteur,
automne 1990

Répartition des étudiants étrangers par grand secteur disciplinaire selon le pays d'origine, automne 1990

Premier cycle

Pays d'origine	Sciences pures	Sciences appliquées	Sciences humaines	Arts	Lettres	Droit	Éducation	Administration	Pluridisciplinaire	Autres	Total
États-Unis	67	67	33	250	30	253	3	9	47	198	1	958
France	15	39	99	126	31	78	10	16	148	150	27	739
Maroc	2	15	36	10	1	40	-	-	32	3	1	140
Chine	1	4	6	3	2	26	1	2	8	11	4	70
Tunisie	1	9	42	21	1	14	-	-	40	6	2	136
Cameroun	2	12	44	19	1	4	1	2	34	10	1	130
Sénégal	5	16	32	36	-	7	-	3	68	5	1	193
Algérie	-	4	9	4	-	7	1	-	8	3	-	36
Côte d'Ivoire	2	15	32	18	-	4	2	3	31	8	2	137
Gabon	-	6	7	9	-	14	-	1	3	6	-	46
Inde	2	4	14	5	-	3	-	-	3	2	-	33
Royaume-Uni	3	6	6	13	6	12	3	9	7	11	4	80
Zaïre	1	5	22	22	-	5	1	-	26	5	1	88
Japon	-	1	3	7	4	70	-	1	6	22	-	114
Liban	2	19	28	17	4	10	-	1	13	11	-	105
Autres pays	36	116	328	246	37	389	6	40	333	283	11	1 745
Tous les pays	139	339	783	836	117	976	28	87	807	654	55	4 750

Source: Fichier RECU.

Répartition des étudiants étrangers par grand secteur disciplinaire selon le pays d'origine, automne 1990

Deuxième cycle

Pays d'origine	Sciences santé	Sciences pures	Sciences appliquées	Sciences humaines	Arts	Lettres	Droit	Éducation	Adminis-tration	Philoso-phie et théologie	Autres	Total
États-Unis	10	3	14	35	4	20	4	7	14	2	-	113
France	28	33	62	64	13	17	20	12	94	49	23	415
Maroc	1	42	64	17	-	13	-	10	32	12	2	193
Chine	3	62	90	19	1	15	3	13	15	4	-	231
Tunisie	1	8	82	5	-	-	-	5	16	3	-	120
Cameroun	-	4	25	8	-	15	-	5	21	4	-	82
Sénégal	1	4	17	8	-	1	1	3	30	2	-	57
Algérie	3	34	117	9	-	1	-	1	7	2	-	174
Côte d'Ivoire	1	1	12	6	1	-	1	30	0	2	-	62
Gabon	3	2	6	2	-	1	1	1	8	1	-	25
Inde	2	7	40	5	-	1	-	2	17	2	-	76
Royaume-Uni	6	5	4	5	1	4	3	1	4	1	-	32
Zaïre	2	1	11	8	-	1	-	3	13	1	1	41
Japon	1	-	3	4	2	2	1	1	6	-	-	20
Liban	2	8	30	6	-	-	-	1	5	3	-	55
Autres pays	50	82	293	146	18	42	39	91	236	41	1	1 039
Tous les pays	112	296	836	347	40	133	73	186	496	129	27	2 715

Source: Fichier RECU.

Répartition des étudiants étrangers par grand secteur disciplinaire selon le pays d'origine, automne 1990

Résidents en métropole

Pays d'origine	Sciences de la santé	Études pluri-sectorielles	Total
États-Unis	49	1	50
France	4	4	8
Tunisie	-	1	1
Cameroun	1	-	1
Cote d'Ivoire	2	3	5
Gabon	2	-	2
Inde	1	-	1
Royaume-Uni	3	-	3
Zaire	-	1	1
Japon	1	-	1
Liban	2	-	2
Autres	105	7	112
Total	170	17	187

Source: Fichier RECU.

Répartition des étudiants étrangers par grand secteur disciplinaire selon le pays d'origine, automne 1990

Troisième cycle

Pays d'origine	Sciences pures	Sciences appliquées	Sciences humaines	Arts	Lettres	Droit	Éducation	Administration	Philosophie	Autres	Total
États-Unis	5	12	3	26	2	17	-	1	2	-	-	68
France	12	31	32	34	1	15	2	4	5	14	3	153
Maroc	3	62	36	11	-	12	2	26	2	2	-	176
Chine	24	95	134	17	-	11	1	2	12	9	-	305
Tunisie	5	9	23	10	-	-	-	1	6	-	-	54
Cameroun	-	2	7	11	-	7	1	5	1	-	-	34
Sénégal	1	4	6	12	-	-	-	7	1	2	-	33
Algérie	1	29	43	9	-	3	3	2	1	1	-	91
Côte d'Ivoire	1	2	4	9	-	1	-	13	-	-	-	30
Gabon	1	5	8	-	1	-	1	3	-	-	-	19
Inde	1	9	43	5	-	-	-	-	3	3	-	63
Royaume-Uni	2	5	1	5	-	1	-	2	-	-	-	16
Zaïre	1	3	2	9	-	1	-	3	-	-	-	19
Japon	1	1	1	4	-	1	1	-	-	-	-	9
Liban	-	3	6	1	-	-	-	-	-	-	-	10
Autres pays	41	113	103	112	2	46	5	59	7	20	4	502
Tous les pays	99	365	555	278	6	115	16	138	40	53	7	1 670

Source: Fichier BECU.

ANNEXE F

Liste des programmes de doctorat comptant 30% et plus d'étudiants étrangers au Québec, automne 1990

Programmes de doctorat comportant 30% et plus d'étudiants étrangers
Automne 1990

Université Laval						
Programme	Québécois		Étrangers		Total *	
	N	%	N	%	N	%
Études anciennes	2	66,7	1	33,3	3	100,0
Linguistique	19	45,2	18	42,9	42	100,0
Géologie	11	61,1	7	38,9	18	100,0
Mathématiques	5	21,7	16	69,6	23	100,0
Génie chimique	0	0,0	15	75,0	20	100,0
Génie métallurgique	10	58,8	7	41,2	17	100,0
Génie minier	2	40,0	2	40,0	5	100,0
Génie électrique	19	54,3	13	37,1	35	100,0
Génie mécanique	11	40,7	12	44,4	27	100,0
Génie civil	15	45,4	15	45,4	33	100,0
Sols	4	28,6	8	57,1	14	100,0
Zootechnie	6	54,6	4	36,3	11	100,0
Sc. et technol. alimentaire	11	47,8	11	47,8	23	100,0
Biologie végétale	19	50,0	18	47,4	38	100,0
Sciences géodésiques	2	33,3	4	66,7	6	100,0
Sciences forestières	18	52,9	11	38,2	34	100,0
Sciences du bois	2	16,7	7	58,3	12	100,0
Activité physique	12	50,0	12	50,0	24	100,0
Nutrition	5	50,0	5	50,0	10	100,0
Anthropologie	19	47,5	12	30,0	40	100,0
Économique	7	28,0	14	56,0	25	100,0
Droit	14	53,9	9	34,6	26	100,0
Administration	12	42,9	12	42,9	28	100,0
Didactique	16	53,3	12	40,0	30	100,0
Administ. et polit. scolaire	13	44,8	13	44,8	29	100,0

Université de Montréal						
Programme	Québécois		Étrangers		Total *	
	N	%	N	%	N	%
Démographie	8	38,1	11	52,4	21	100,0
Informatique	28	50,0	22	39,3	56	100,0
Linguistique	40	51,9	24	31,2	77	100,0
Mathématiques	16	36,4	25	57,3	44	100,0
Sciences économiques	15	37,5	22	55,0	40	100,0
Nutrition	4	44,4	3	33,3	9	100,0
Santé communautaire	24	61,5	12	30,8	39	100,0
Virologie	2	50,0	2	50,0	4	100,0
Éducation comparée	10	50,0	8	40,0	20	100,0

* Incluant les résidents permanents et les autres étudiants canadiens.

École Polytechnique						
Programme	Québécois		Étrangers		Total *	
	N	%	N	%	N	%
Génie biomédical	7	63,6	4	36,4	11	100,0
Génie minéral	7	53,8	6	46,2	13	100,0
Génie auxiliaire	8	57,1	5	35,7	14	100,0
Génie civil	5	19,2	86	63,5	26	100,0
Génie mécanique	6	19,4	18	58,1	31	100,0
Génie électrique	18	34,6	18	34,6	52	100,0
Génie chimique	11	37,9	13	44,8	29	100,0
Génie métallurgique	11	32,3	16	47,1	34	100,0
Génie physique	9	37,5	12	50,0	24	100,0
Mathématiques	12	36,4	15	45,5	33	100,0

Université de Sherbrooke						
Programme	Québécois		Étrangers		Total *	
	N	%	N	%	N	%
Biologie cellulaire	3	50,0	3	50,0	6	100,0
Chimie	13	56,5	9	39,1	23	100,0
Génie chimique	6	33,3	7	38,9	18	100,0
Génie civil	5	23,8	13	61,9	21	100,0
Génie électrique	1	16,7	4	66,7	6	100,0
Génie mécanique	6	40,0	7	46,7	15	100,0
Mathématiques	2	20,0	6	60,0	10	100,0
Physiologie	2	33,3	4	66,7	6	100,0
Sciences cliniques	4	44,4	4	44,4	9	100,0
Télédétection	3	60,0	2	40,0	5	100,0

Université du Québec						
Programme	Québécois		Étrangers		Total *	
	N	%	N	%	N	%
UQAM						
Ressources minérales	6	50,0	5	41,7	12	100,0
Linguistique	17	53,1	10	31,2	32	100,0
UQAC						
Ressources minérales	15	68,2	7	31,8	22	100,0
UQAR						
Océanographie	12	57,1	8	38,1	21	100,0

* Incluent les résidents permanents et les autres étudiants canadiens.

Université McGill						
Programme	Québécois		Étrangers		Total *	
	N	%	N	%	N	%
Agricultural Engineering	6	31,6	8	42,1	19	100,0
Airspace Law	0	0,0	3	75,0	4	100,0
Anatomy	3	17,6	8	47,1	17	100,0
Animal Sciences	5	41,7	5	41,7	12	100,0
Dietetics & Human Nutrition	4	44,4	3	33,3	9	100,0
Anthropology	10	38,5	8	30,8	26	100,0
Chemical Engineering	15	31,9	17	36,2	47	100,0
Civil Engineering	9	10,8	19	59,4	32	100,0
Renewable Resource	10	52,6	9	31,6	19	100,0
Economics	7	28,0	10	40,0	25	100,0
Electrical Engineering	30	40,9	35	39,8	66	100,0
Entomology	7	53,8	6	46,1	13	100,0
Experimental Medicine	42	53,8	25	32,0	78	100,0
Experimental Surgery	2	16,7	6	50,0	12	100,0
Food Sc. & Agric. Chemistry	5	27,3	6	54,6	11	100,0
Geography	8	42,1	9	42,2	19	100,0
Geology	11	42,3	10	38,5	26	100,0
Islamics	4	17,4	13	56,5	23	100,0
Linguistics	11	45,8	9	37,5	24	100,0
Mathematics	6	20,7	13	44,8	29	100,0
Mechanical Engineering	16	41,0	19	48,7	39	100,0
Mining & Metall. Engineering	8	14,5	33	60,0	55	100,0
Parasitology	6	42,9	7	50,0	14	100,0
Occup. Health Science	3	42,9	4	57,1	7	100,0
Pathology	1	12,5	4	50,0	8	100,0
Pharmacology	14	60,9	7	30,4	23	100,0
Philosophy	8	36,3	11	52,4	21	100,0
Physics	20	36,9	19	34,5	55	100,0
Political Science	7	25,0	12	42,9	28	100,0

Université Concordia						
Programme	Québécois		Étrangers		Total *	
	N	%	N	%	N	%
Economics	2	11,8	7	41,2	17	100,0
Physics	2	25,0	5	62,5	8	100,0
Pure Science	6	46,1	5	38,5	13	100,0
Building Science	3	15,8	12	63,2	19	100,0
Civil Engineering	6	26,1	13	56,5	23	100,0
Electrical Engineering	5	11,6	32	74,4	43	100,0
Mechanical engineering	17	38,6	21	47,7	44	100,0
Computer Science	10	33,3	17	56,7	30	100,0

* Incluant les résidents permanents et les autres étudiants canadiens.

ANNEXE G

Étudiants étrangers aux États-Unis
en sciences et en génie
(maîtrise et doctorat confondus),
1989*

*Source : National Science Foundation, *Academic Science and Engineering: Graduate Enrollment and Support, Fall 1989*, Tableau A3.

Étudiants inscrits aux 2e et 3e cycles en sciences et en génie dans les universités américaines, par discipline et nationalité, 1989

Discipline	Total	É. Ētr.	%É.É.
Toutes les disciplines	**440 983**	**101 415**	23,1
Génie	**104 922**	**36 665**	35,0
Aérospatial	3 505	1 098	31,3
Agricole	1 031	546	53,0
Biomédical	1 919	636	33,1
Chimique	6 411	2 768	43,2
Civil	15 075	5 876	39,0
Électrique	33 306	11 008	33,1
Général	2 092	644	30,8
Industriel	11 750	2 978	25,3
Mécanique	16 164	5 756	35,6
Métallurgique/matériaux	4 546	1 927	42,4
Minier	445	219	49,9
Nucléaire	1 323	515	38,9
Pétrolier	645	324	49,7
Autres génie	6 668	2 366	35,5
Sciences physiques	**33 384**	**11 707**	35,1
Astronomie	789	164	20,8
Chimie	18 806	6 086	32,4
Physique	13 427	5 416	40,4
Autres sc. phys.	362	49	13,5
Sciences de la Terre	**13 812**	**2 500**	18,8
Atmosphère	912	248	27,2
Géosciences	8 043	1 398	17,4
Océanographie	2 316	555	23,3
Autres sc. Terre	2 650	389	14,6
Mathématiques	**19 475**	**6 625**	34,0
Informatique	**32 924**	**9 668**	29,4
Agriculture	**11 039**	**2 813**	25,5

Discipline	Total	É. Ētr.	%É.É.
Sciences biologiques	**49 662**	**10 433**	21,0
Anatomie	1 109	227	20,5
Biochimie	5 244	1 547	29,5
Biologie	12 986	1 952	15,0
Épidémiologie	1 477	333	22,2
Biophysique	655	209	31,8
Botanique	1 998	563	31,5
Biologie cellulaire	2 215	481	21,7
Écologie	1 109	147	13,3
Entomologie/parasitologie	1 181	325	27,5
Génétique	1 365	307	22,5
Microbiologie	4 857	1 116	23,0
Nutrition	4 277	1 138	26,6
Pathologie	1 412	309	21,9
Pharmacologie	2 349	535	22,8
Physiologie	2 206	553	25,1
Zoologie	2 089	302	14,5
Autres sciences biol.	1 936	389	19,7
Psychologie	**49 248**	**1 442**	3,0
Sciences sociales	**74 953**	**15 263**	20,4
Économie agricole	2 276	988	43,4
Anthropologie	6 154	756	12,3
Économique	12 293	5 164	42,2
Géographie	3 568	492	14,0
Histoire	314	44	14,0
Linguistique	3 333	1 177	35,3
Science politique	29 323	3 549	12,1
Sociologie	7 352	1 641	22,3
Sociologie/anthropologie	1 022	163	16,0
Autres sciences sociales	9 364	1 275	13,6
Sciences de la santé	**54 336**	**3 919**	7,2
Sciences dentaires	1 157	184	15,9
Neurologie	690	105	15,2
Sciences infirmières	19 882	275	1,4
Pharmacie	2 775	998	36,0
Santé communautaire	7 744	1 052	13,6
Orthophonie/audiologie	8 269	340	4,1
Sciences vétérinaires	801	200	25,0
Médecine clinique	1 862	276	14,8
Autres sciences santé	11 180	485	4,3

ANNEXE II

Dispositions du Québec relatives
aux droits de scolarité majorés,
1997-1998

POLITIQUE RELATIVE AUX DROITS DE SCOLARITÉ EXIGÉS DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS PAR LES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

DGERU - Direction de la coopération
Septembre 1991

DEFINITIONS

1. Pour les fins de la présente politique:

   a) Est considéré comme "étudiant étranger", l'étudiant* qui n'est pas citoyen canadien, ni résident permanent au sens de la loi concernant l'immigration au Canada (S.C. 25-26 El.II, ch. 52) et des règlements adoptés sous son autorité.

   b) Le régime (temps complet, temps partiel) et le statut (régulier, libre, auditeur) de l'étudiant sont tels que définis par l'établissement universitaire. Il en est de même pour le "trimestre" et pour les termes "en résidence" et "en rédaction de thèse".

   c) Un "programme d'études" est un ensemble de cours ou d'activités reconnus par un établissement universitaire et conduisant à l'obtention d'un certificat, d'un diplôme, d'un baccalauréat, d'une maîtrise ou d'un doctorat.

   d) Un programme "d'échange" ou de "coopération" est défini comme l'ensemble des projets contenus dans une entente spécifique intervenue entre le gouvernement du Québec et un gouvernement étranger, une organisation internationale ou un organisme de ce gouvernement ou de cette organisation.

   e) Un "établissement universitaire" désigne un établissement d'enseignement du Québec de niveau universitaire (se référer à la Loi sur les établissements d'enseignement universitaire, Loi 128).

   f) Une "personne parrainée par une organisation canadienne ou internationale" est définie comme un boursier de cette organisation, que la bourse soit complète ou partielle.

---

*La forme masculine, utilisée ici pour alléger le texte, désigne tout aussi bien les femmes que les hommes.

APPLICATION

2. À l'exception des personnes mentionnées à l'article 3, la présente politique s'applique à tous les étudiants étrangers inscrits à un programme d'études ou à des cours dispensés au Québec par un établissement universitaire.

3. Ne sont pas visées par la présente politique les personnes suivantes:

   a) Tout agent diplomatique, fonctionnaire consulaire, représentant ou fonctionnaire, dûment accrédité, d'un pays étranger ou des Nations Unies ou d'un de leurs organismes, ou d'un organisme intergouvernemental dont le Canada fait partie, ou tout membre du personnel accompagnant cet agent diplomatique, ce fonctionnaire consulaire, ce représentant ou ce fonctionnaire qui entre ou se trouve au Canada pour y exercer ses fonctions officielles.

   b) Tout conjoint, fils ou fille non marié, d'une des personnes mentionnées au paragraphe a) du présent article.

   c) Toute personne inscrite dans un établissement universitaire, venue au Québec dans le cadre d'un programme d'échange ou de coopération comportant une exemption pour les bénéficiaires de cette entente.

   d) Toute personne inscrite dans un établissement universitaire, venue au Québec dans le cadre d'une entente en matière de droits de scolarité intervenue entre le gouvernement de son pays de citoyenneté et le gouvernement du Québec.

   e) Toute personne inscrite dans un établissement universitaire dont le statut de réfugié a été reconnu et qui est en attente du droit d'établissement.

f) Toute personne inscrite dans un établissement universitaire à un programme d'études qui fait l'objet d'une exemption spécifique de la part du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science du Québec.

g) Tout conjoint, fils ou fille non marié, d'une personne ayant un permis de travail temporaire au Québec; cette exemption n'est valide que pour la durée du permis de travail.

h) Dans la limite du quota d'exemptions attribué par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science à chaque université, les étudiants venus au Québec dans le cadre d'une entente interuniversitaire approuvée par le gouvernement du Québec ou déposée pour information auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et du ministère des Affaires internationales.

i) Toute personne qui travaille dans une organisation internationale non gouvernementale reconnue par le gouvernement du Québec en vertu du décret 1779-88 du 30 novembre 1988 concernant les critères de reconnaissance et les domaines d'activités des organisations internationales non gouvernementales aux fins d'octroi d'exemptions fiscales et d'avantages, son conjoint et son enfant non marié et ce, pour la durée de cet emploi."

4. Nonobstant l'article 3, toute personne parrainée par une organisation canadienne ou internationale qui n'a pas conclu d'entente en matière de droits de scolarité avec le gouvernement du Québec est soumise à l'application de la présente politique.

DROITS DE SCOLARITÉ

5. Les droits de scolarité de l'étudiant étranger sont les suivants:

   - 3 480 $ par trimestre, dans le cas d'un étudiant à temps complet;

   - 234 $ par crédit, dans le cas d'un étudiant à temps partiel;

   - 3 480 $ par année universitaire dans le cas des médecins résidents;

   - 210 $ par trimestre dans le cas des étudiants en rédaction de thèse.

AUTRES DISPOSITIONS

6. Les droits de scolarité des étudiants étrangers soumis à des régimes d'études particuliers sont établis proportionnellement aux droits de scolarité exigés des étudiants québécois.

7. Les droits de scolarité des étudiants étrangers n'incluent pas les frais spéciaux qui peuvent être exigés des étudiants par un établissement universitaire en vertu de règlements adoptés et approuvés à cette fin.

RÉGIME BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

8. Tout établissement universitaire doit comptabiliser, conformément aux termes du régime budgétaire et financier en vigueur, les droits de scolarité perçus des étudiants étrangers, ces droits devant contribuer à réduire le montant de la subvention d'équilibre budgétaire. Les universités qui n'appliqueraient pas l'un ou l'autre des articles de cette politique sont tenues d'en informer immédiatement le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

ENTRÉE EN VIGUEUR

9. La présente politique remplace celle de 1986 relative aux droits de scolarité exigés des étudiants étrangers par les universités du Québec. Elle entre en vigueur à compter du début de l'année universitaire 1991-1992.

TABLEAU 1

LES DROITS DE SCOLARITÉ DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

1992-1993

	DROITS DE SCOLARITÉ CANADIENS	+	FORFAITAIRE
. Réguliers	Droits institutionnels		193 $ / crédit max: 2 894 $/trimestre
. Résidents en médecine	Droits institutionnels		2 894 $ pour trois trimestres
. 2e + 3e cycles			
Programme de recherche			
- Résidence	Droits institutionnels		2 894 $ / trimestre
- Rédaction de thèse	Droits institutionnels		175 $ / trimestre

DGERU-DRMF
1992-03-30

ANNEXE I

Dispositions des provinces canadiennes relatives
aux droits de scolarité majorés,
1991-1992

COUNCIL OF MINISTERS OF EDUCATION, CANADA
CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA)

DISPOSITIONS PROVINCIALES DE DISPENSE DES DROITS POUR DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS AU NIVEAU POSTSECONDAIRE

Ce document a été rédigé à partir d'un document préparé par le Bureau canadien de l'éducation internationale

Note : La plupart des provinces éliminent les droits différentiels dans les échanges entre gouvernements.

Colombie-Britannique	Pas de droits différentiels pour les diplômés étrangers. Un nombre limité d'étudiantes et d'étudiants des 1er et 2e cycles inscrits dans des collèges, instituts ou universités de Colombie-Britannique aux termes d'accords d'échanges inter-établissements précis sont aussi exemptés des droits différentiels.
Alberta	21 bourses pour certains pays (couvrant toutes les dépenses). Trois de ces bourses sont pour des études en collège communautaire, 18 pour des études de 2e et 3e cycles universitaires.
Saskatchewan	La province ne perçoit pas de droits différentiels (L'université de Regina en perçoit aux 1er et 2e cycles). Les étudiantes et étudiants étrangers peuvent faire les concours d'obtention des bourses d'études universitaires.
Manitoba	Pas de droits différentiels. En outre, deux bourses annuelles sont accordées à des ressortissants français pour des recherches de 2e ou 3e cycle ou postuniversitaires à l'Université du Manitoba. Ce sont des bourses complètes.
Ontario	i) Dispense des droits aux 2e et 3e cycles En vertu de ce régime d'exemption mis en place en 1987, le ministère fournit à peu près 5,7 millions de dollars chaque année pour exempter environ

1000 étudiantes et étudiants étrangers de niveau exceptionnel des droits différentiels perçus par les universités de l'Ontario. Cette exemption est valable pour deux ou trois semestres (selon le programme suivi).

ii) Bourses d'études supérieures de l'Ontario

Chaque année, le ministre réserve 60 des 1200 bourses d'études supérieures de l'Ontario à des étudiantes et étudiants étrangers. En 1991-1992, ces bourses étaient de 3953 $ par semestre.

iii) Étudiantes et étudiants parrainés par l'Agence canadienne de développement international (ACDI)

Les étudiantes et étudiants étrangers faisant leurs études dans un établissement postsecondaire de l'Ontario sous le parrainage de l'ACDI sont exemptés du droit différentiel.

iv) Autres catégories

D'autres catégories d'étudiantes et étudiants étrangers sont également exemptées des droits différentiels : ceux qui ont des bourses du Commonwealth, ceux qui sont parrainés et financés par la Banque mondiale, les banques internationales de développement régional, par les programmes d'aide des Nations Unies ou de ses agences et par des organismes de charité reconnus. Les personnes ayant demandé le statut de réfugié avant le 1er janvier 1989, leur conjoint et les personnes à leur charge sont aussi exempts des droits différentiels.

Québec

i) Dispense des droits de scolarité majorés

- L'exemption des droits majorés est accordée à un nombre déterminé (quota) d'étudiants provenant de 43 pays ou parrainés par 6 organisations internationales; tous les étudiants français bénéficient de l'exemption.

- Tous les étudiants étrangers inscrits à l'un des 130 programmes reconnus de langue ou de littérature

française ou québécoise bénéficient automatiquement de l'exemption.

- L'exemption est également accordée aux conjoints et dépendants de diplomates, aux réfugiés ainsi qu'aux conjoints et dépendants de travailleurs temporaires.

- Les universités disposent d'un quota d'exemptions égal à 10 % du nombre d'étudiants étrangers inscrits à des études de 2e ou de 3e cycle.

ii) Bourses d'excellence

Le Québec offre une centaine de bourses d'études (droits de scolarité, frais de séjour et de subsistance, transport, etc.) à une centaine d'étudiants étrangers.

Nouveau-Brunswick[1]

À un programme de bourses aux termes d'un accord de coopération avec la France, qui permet chaque année à un maximum de 15 étudiantes et étudiants français inscrits dans l'une des quatre universités de la province d'être exemptés des droits différentiels. L'ANNEXE A fournit une liste complète des exemptions.

Nouvelle-Écosse[1]

Île-du-Prince-Édouard[1]

Quelques étudiantes et étudiants classés comme immigrants ou réfugiés peuvent dans certaines conditions être exemptés des droits différentiels. Le *Atlantic Veterinary College* perçoit un droit différentiel des étudiantes et étudiants étrangers.

Terre-Neuve

Aucun droit différentiel n'est perçu (sauf au niveau des études collégiales).

25 octobre 1991

---

[1]Les universités des trois provinces des Maritimes perçoivent des étudiantes et étudiants étrangers un droit différentiel de 1700 $ par équivalent temps plein.

ANNEXE J

Étudiants étrangers exemptés et non exemptés
par pays d'origine,
automne 1990

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS - AUTOMNE 1990

Tableau 4: Distribution selon les pays et le régime des droits de scolarité.

PAYS	RÉGIME DES DROITS DE SCOLARITÉ				TOTAL
	ÉTUDIANTS EXEMPTÉS		ÉTUDIANTS ASSUJETTIS		
	NOMBRE	POURCENTAGE	NOMBRE	POURCENTAGE	
FRANCE	1 287	98,47	20	1,50	1 307
ÉTATS-UNIS	238	20,90	901	79,10	1 139
CHINE	305	50,50	299	49,50	604
MAROC	250	49,12	259	50,88	509
TUNISIE	208	67,10	102	32,90	310
ALGÉRIE	216	71,76	85	28,23	301
SÉNÉGAL	149	52,65	134	47,35	283
CAMEROUN	159	64,63	87	35,37	246
CÔTE D'IVOIRE	195	85,15	34	14,85	229
INDE	38	22,09	134	77,91	172
LIBAN	76	44,71	94	55,29	170
IRAN	42	27,63	110	72,37	152
ZAÏRE	78	52,70	70	47,30	148
JAPON	37	25,87	106	74,13	143
MEXIQUE	82	57,34	61	42,66	143
BRÉSIL	93	68,38	43	31,62	136
ROYAUME UNI	42	32,81	86	67,19	128
HONG KONG	3	2,36	124	97,64	127
MALAISIE	2	1,71	115	98,29	117
RWANDA	31	26,72	85	73,28	116
COLOMBIE	81	86,17	13	13,83	94
HAÏTI	32	34,78	60	65,22	92
GRÈCE	27	30,00	63	70,00	90
ALLEMAGNE	24	31,58	52	68,42	76
BURUNDI	39	51,32	37	48,68	76
ESPAGNE	34	49,28	35	50,72	69
MALI	26	40,63	38	59,37	64
VÉNÉZUÉLA	36	56,25	28	43,75	64

PAYS	RÉGIME DES DROITS DE SCOLARITÉ				
	ÉTUDIANTS EXEMPTÉS		ÉTUDIANTS ASSUJETTIS		TOTAL
	NOMBRE	POURCENTAGE	NOMBRE	POURCENTAGE	
GABON	36	58,06	26	41,94	62
BELGIQUE	30	50,85	29	49,15	59
BÉNIN	19	34,55	36	65,45	55
TOGO	27	50,94	26	49,06	53
INDONÉSIE	6	11,54	46	88,46	52
KENYA	14	26,92	38	73,08	52
BURKINA FASO	20	40,82	29	59,18	49
CORÉE DU SUD	23	46,94	26	53,06	49
SUISSE	21	42,86	28	57,14	49
ARGENTINE	35	77,77	10	22,23	45
GUINÉE	26	61,91	16	38,09	42
NIGER	24	57,14	18	42,86	42
BANGLADESH	8	19,51	33	80,49	41
PAKISTAN	3	7,32	38	92,68	41
ILE MAURICE	16	39,02	25	60,98	41
NORVÈGE	10	26,32	28	73,68	38
ITALIE	18	50,00	18	50,00	36
BARBADE	1	2,78	35	97,22	36
PÉROU	23	63,89	13	36,11	36
POLOGNE	22	64,71	12	35,29	34
ÉGYPTE	11	34,38	21	65,62	32
NIGÉRIA	11	34,38	21	65,62	32
THAÏLANDE	7	21,88	25	78,12	32
SEYCHELLES	27	90,00	3	10,00	30
MADAGASCAR	12	41,38	17	58,62	29
TAÏWAN	0	0,00	28	100,00	28
TURQUIE	10	35,71	18	64,29	28
TRINIDAD ET TOBAGO	5	18,52	22	81,48	27

PAYS	RÉGIME DES DROITS DE SCOLARITÉ				
	ÉTUDIANTS EXEMPTÉS		ÉTUDIANTS ASSUJETTIS		TOTAL
	NOMBRE	POURCENTAGE	NOMBRE	POURCENTAGE	
GHANA	6	23,08	20	76,92	26
COSTA RICA	17	68,00	8	32,00	25
SYRIE	6	24,00	19	76,00	25
ÉTHIOPIE	9	39,13	14	60,87	23
MAURITANIE	7	30,43	16	69,57	23
PAYS-BAS	15	65,22	8	34,78	23
AUSTRALIE	9	40,91	13	59,09	22
JORDANIE	7	31,82	15	68,18	22
SUÉDE	8	36,36	14	63,64	22
PORTUGAL	9	42,86	12	57,14	21
SRI LANKA	10	47,62	11	52,38	21
ZONE DU CANAL DE PANAMA	1	4,76	20	95,24	21
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	5	25,00	15	75,00	20
ISRAËL	6	31,58	13	68,42	19
PHILIPPINES	5	26,32	14	73,68	19
CONGO	10	55,55	8	44,45	18
BAHAMAS	3	17,65	14	82,35	17
TANZANIE	3	17,65	14	82,35	17
YOUGOSLAVIE	5	29,41	12	70,59	17
CHILI	6	37,50	10	62,50	16
JAMAÏQUE	3	18,75	13	81,25	16
LIBYE	1	6,67	14	93,33	15
ARFIQUE DU SUD	4	28,57	10	71,43	14
HONDURAS	11	78,57	3	21,43	14
IRAQ	3	21,43	11	78,57	14
NICARAGUA	3	21,43	11	78,57	14
TCHAD	6	42,86	8	57,14	14
BULGARIE	9	69,23	4	30,77	13

PAYS	RÉGIME DES DROITS DE SCOLARITÉ				
	ÉTUDIANTS EXEMPTÉS		ÉTUDIANTS ASSUJETTIS		TOTAL
	NOMBRE	POURCENTAGE	NOMBRE	POURCENTAGE	
FINLANDE	4	30,77	9	69,23	13
CENTRAFRIQUE	6	50,00	6	50,00	12
DANEMARK	6	50,00	6	50,00	12
ZIMBABWÉ	1	9,09	10	90,91	11
URSS	6	60,00	4	40,00	10
AUTRES	114	39,18	177	60,82	291
TOTAL	4 619	50,56	4 516	49,44	9 135*
Note. Ces chiffres incluent les étudiants venus dans le cadre de programmes d'échanges et ceux qui étudient hors Québec; si on exclut ces deux catégories d'étudiants, les chiffres sont les suivants.					
	4 328	48,94	4 516	51,06	8 844

DC - DGERU
AOÛT 1991

*Excluant les résidents en médecine.

MEMBRES DU CONSEIL DES UNIVERSITÉS

Madame Christiane Querido
Présidente
Conseil des universités

Monsieur Paul Joseph Albert
Professeur titulaire
Département de biologie
Université Concordia

Madame Chantal Aurousseau
Étudiante au doctorat
Université du Québec à Montréal

Monsieur André Boutin
Président de la Société pour la
promotion de la science
et de la technologie

Madame Nicole Brodeur
Sous-ministre associée
Ministère des Communautés culturelles
et de l'Immigration du Québec

Monsieur Esteban Chornet
Professeur titulaire
Département de génie chimique
Université de Sherbrooke

Monsieur Charles Abbott Conway
Doyen des admissions
Université McGill

Monsieur John Dinsmore
Président
Forum Entreprises-Universités

Madame Michèle Doiron
Directrice des Services professionnels
Hôpital Général Lasalle

Monsieur Raymond Duchesne
Directeur de l'enseignement
et de la recherche
Télé-Université

Monsieur Joseph Hubert
Directeur
Département de chimie
Université de Montréal

Madame Alexandra Kantardjieff
Ingénieure et vice-présidente
Teknika R & D

Monsieur Adrien Lacombe
Directeur de l'administration
et des finances
École des Hautes Études Commerciales

Madame Micheline Pelletier
Doyenne des études de premier cycle
Université du Québec à Montréal

Monsieur René Racine
Président de la Commission
de la recherche universitaire
Conseil des universités

Monsieur Louis Trotier
Professeur titulaire
Département de géographie
Université Laval

Monsieur André Fortier
Secrétaire
Conseil des universités

MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

Monsieur René Racine
Président
Commission de la recherche universitaire
Conseil des universités

Monsieur Ray Bartnikas
Institut de recherche d'Hydro-Québec

Docteur Alcide Chapdelaine
Vice-doyen à la recherche médicale
et aux études supérieures
Faculté de médecine
Université de Montréal

Monsieur Wagdi G. Habashi
Professeur titulaire
Département de génie mécanique
Université Concordia

Monsieur Jean-Paul Robert Huni
Directeur de la recherche
Centre de recherche et de développement
Arvida
Alcan International

Monsieur Jacques Mathieu
Professeur titulaire
Département d'histoire
Université Laval

Monsieur Robert Nadeau
Professeur
Département de philosophie
Université du Québec à Montréal

Docteur Bernard Robaire
Professeur titulaire
Département de pharmacologie
Université McGill

Observateurs

Monsieur Philippe Bergeron
Directeur de la recherche
Direction générale de l'enseignement
et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Science

Monsieur Camil Guy
Secrétaire
Conseil de la science et de la technologie

Docteur Fernand Labrie
Président
Fonds de la recherche en santé du Québec

Madame Anne Marrec
Présidente-directrice générale
Fonds FCAR

MEMBRES DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ET DU FINANCEMENT UNIVERSITAIRES

Monsieur André Fortier
Président
Commission du développement
et du financement universitaires
Conseil des universités

Monsieur Roger Basil Buckland
Vice-principal
Doyen
Faculté des sciences de l'agriculture
et de l'environnement
Université McGill

Monsieur Pierre De Celles
Directeur général
École nationale d'administration publique

Madame Danielle Grégoire Garcia
Directrice des services pédagogiques
Collège de Rosemont

Madame Thérèse Laferrière
Doyenne
Faculté des sciences de l'éducation
Université Laval

Madame Marie-Josée Leblond
Étudiante à la maîtrise
École Polytechnique

Monsieur Pierre-Yves Leduc
Doyen
Faculté des sciences
Université de Sherbrooke

Monsieur Simon L'Heureux
Vice-président conseil rattaché à la
première vice-présidence planification,
communication et vérification
Confédération des caisses populaires et
d'économie Desjardins du Québec

Monsieur Claude Montmarquette
Professeur titulaire
Département des sciences économiques
Université de Montréal